

EVALUATION D'IMPACT DE LA PROGRAMMATION
EUROPEENNE 2014-2020 FEADER SUR LA
COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

RAPPORT FINAL

Mars 2021



ORÉADE-BRÈCHE

Ingénierie de l'Environnement et du Développement

ORÉADE-BRÈCHE Sarl
2480 L'Occitane - 31670 Labège France
Tél. : + 33 5 61 73 62 62
Fax : + 33 5 61 73 62 90
<http://www.oreade-breche.fr>

Cette étude a été co-financée par l'Union Européenne.

CONTENU DU DOCUMENT

1. CONTEXTE ET CHAMPS DE L'INTERVENTION	5
1.1 Contexte et enjeux de l'agriculture normande	5
1.1.1 Un patrimoine agricole important	5
1.1.2 De grands enjeux pour les filières normandes	5
1.1.3 Stratégie de la région Normandie pour accompagner la compétitivité des exploitations	6
1.1.4 L'adaptation des dispositifs de soutien, en lien avec la préparation de la future PAC « post-2020 »	7
1.2 Objectifs de l'évaluation	7
1.3 Dispositifs considérés	7
2. METHODOLOGIE	11
2.1 Logique générale de l'évaluation	11
2.2 Outils évaluatifs utilisés	13
2.2.1 Cadre logique d'intervention	13
2.2.2 Entretiens semi-directifs avec les parties prenantes	13
2.2.3 Entretiens en vis-à-vis avec un échantillon d'une vingtaine de bénéficiaires	14
2.2.4 Enquête en ligne auprès des bénéficiaires	14
2.2.5 Ateliers participatifs de restitution	16
2.2.6 Analyse de données et recherche bibliographique	17
2.2.7 Entretiens téléphoniques	18
2.3 Limites de la méthode	18
2.3.1 Limites liées aux données issues de l'enquête en ligne	18
2.3.2 Limites liées aux données issues des entretiens	18
3. BILANS DES DISPOSITIFS	20
3.1 Typologie et caractéristique des bénéficiaires	20
3.1.1 Dispositifs déployés sous les priorités 2 et 3 du PDR	20
3.1.2 Le dispositif M4.1.1 : Investissements dans les exploitations agricoles pour une Agriculture Normande Performante (ANP)	20
3.1.3 Le dispositif M6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)	21
3.1.4 Le dispositif M4.2.1 : Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts	22

3.1.5	Le dispositif M4.2.2 : Investissements physiques en transformation-commercialisation dans le secteur agroalimentaire et industriel	23
3.1.6	Le dispositif M3.1 : Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité	23
3.1.7	Le dispositif M3.2 : Information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité	24
3.1.8	Les dispositifs transversaux : M16.....	24
3.1.9	Les dispositifs transversaux : M1.....	25
3.2	Freins et motivations des agriculteurs	25
3.2.1	L'engagement dans les dispositifs d'aide à l'investissement	26
3.2.2	L'engagement dans le dispositif de la DJA	28
3.2.3	Conclusions sur les freins et les leviers	29
4.	ANALYSE DE LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS	30
4.1	Ciblage effectif des dispositifs	30
4.1.1	Le ciblage de projets d'investissements globaux et ambitieux	30
4.1.2	La DJA ouverte à tous et nécessaire pour les installations Hors Cadre Familiale	34
4.2	Adéquation des aides aux besoins des agriculteurs.....	35
4.2.1	Identification des principaux besoins du secteur agricole	35
4.2.2	Adéquation des aides selon les bénéficiaires.....	36
4.3	Adéquation des dispositifs financiers.....	38
4.3.1	Des taux prenant en charge 20 à 40% du montant plafonné des investissements	38
4.3.2	Le rôle clé de la subvention pour inciter à l'investissement	39
4.3.3	Autres outils financiers pertinents	40
4.4	Conclusions de la pertinence	41
5.	ANALYSE DE L'EFFICACITE SUR LA TRIPLE PERFORMANCE DES EXPLOITATIONS	44
5.1	Résultats obtenus sur la rentabilité des exploitations	44
5.1.1	Les investissements génèrent le plus fréquemment une augmentation du chiffre d'affaires 44	
5.1.2	Les dispositifs ont généralement permis de réduire les coûts de production	45
5.1.3	La valeur ajoutée des productions parfois augmentée.....	46
5.2	Résultats obtenus sur l'installation de jeunes agriculteurs.....	47
5.2.1	Analyse des effets de la DJA	47
5.2.2	Quel rôle des soutiens à l'investissement ?	50
5.3	Résultats obtenus sur la structuration de filières à forte VA	53
5.3.1	Les principaux SIQO normands par filière et leur dynamique	54
5.3.2	Analyse des effets des dispositifs sur la structuration du secteur agricole	56

5.4	Résultats obtenus sur la résilience des exploitations	58
5.4.1	Qu'est-ce que la résilience des exploitations agricoles ?	58
5.4.2	La résilience des exploitations face aux aléas de marché améliorée	59
5.4.3	Une meilleure adaptation aux aléas climatiques	59
5.5	Autres impacts des dispositifs étudiés	60
5.5.1	Amélioration des conditions de travail	61
5.5.2	Amélioration de la triple performance	62
5.5.3	Amélioration du bien-être animal	64
5.6	Conclusion de l'efficacité	64
6.	ANALYSE DE L'EFFICIENCE	66
6.1	Justification de la nécessité des aides	66
6.1.1	Des taux et des plafonds élevés	66
6.1.2	Des aides favorisant la mise en œuvre de projets ambitieux	68
6.2	Analyse des coûts administratifs et lourdeurs de gestion	68
6.2.1	Des dossiers complexes qui nécessitent un accompagnement	69
6.2.2	Un rapport coût/bénéfice néanmoins favorable	70
6.2.3	Des pistes de simplification identifiées lors des entretiens	71
6.3	Conclusion de l'efficacité	72
7.	ANALYSE DE LA COHERENCE	73
7.1	Cohérence avec la priorité 1 Innovation	73
7.1.1	L'innovation est essentiellement prise en compte dans les dispositifs mobilisés pour la priorité 3 des PDR	73
7.1.2	Contribution des projets à la mise en place d'innovations	74
7.2	Cohérence avec la priorité 6 Inclusion sociale et développement économique	74
7.2.1	Les leviers favorables à l'emploi dans le secteur agricole	75
7.2.2	Des dispositifs d'aide aux investissements qui permettent de développer de nouvelles activités	75
7.2.3	Un effet pervers sur l'emploi	76
7.3	Conclusions de la cohérence	77
8.	RECOMMANDATIONS	78
8.1	Recommandation 1 : Informer et accompagner les porteurs de projets	78
8.2	Recommandation 2 : Orienter les dispositifs pour maximiser la performance économique des exploitations subventionnées	80
8.3	Recommandation 3 : Améliorer l'impact environnemental des projets financés	81

8.4	Recommandation 4 : Eviter la course aux points.....	82
8.5	Recommandation 5 : Réduire les taux ?.....	83
8.6	Recommandation 6 : Simplifier les dispositifs	83
8.7	Recommandation 7 : Accompagner à la diffusion d'outils innovants d'aide à la décision ...	84
8.8	Recommandation 8 : Mobiliser d'autres dispositifs complémentaires pour accompagner la transition	84
9.	ANNEXE : RESUMES DES ENTRETIENS AVEC LES BENEFICIAIRES	85

1. CONTEXTE ET CHAMPS DE L'INTERVENTION

1.1 Contexte et enjeux de l'agriculture normande

1.1.1 Un patrimoine agricole important

La Normandie est une région propice à la production agricole. En 2016, elle comptait environ 31 070 exploitations, soit un peu plus de 7% des exploitations françaises¹. L'essentiel de ces exploitations se concentre principalement en Basse Normandie (près de 70% des exploitations agricoles normandes), et notamment dans la Manche (environ un tiers des exploitations normandes).

L'élevage, avec notamment l'élevage bovin laitier, est la principale filière agricole de la Région (environ 30% des exploitations), en lien avec des productions emblématiques tel que le beurre, la crème et le fromage de vache, dont la Normandie est la première région productrice. La production animale représentait 62% du chiffre d'affaires agricole normand en 2018.

Les grandes cultures occupent aussi une part importante de la SAU normande, en augmentation depuis 2000. Dans l'Eure notamment, 67% des exploitations moyennes et grandes sont spécialisées en grandes cultures. Parmi les céréales, la production de blé tendre est relativement importante (9.6% de la SAU nationale).

Enfin, la filière pomme à cidre est également emblématique de la Région : la Normandie reste la première région française en surface dédiée à cette production.

1.1.2 De grands enjeux pour les filières normandes

En dépit de ses filières historiques de grande renommée, la Normandie doit actuellement faire face à plusieurs enjeux. Les analyses Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) des Programmes de Développement Rural (PDR) normands font ainsi ressortir la fragilité économique des filières agricoles.

Les problématiques économiques récurrentes à l'ensemble des filières sont la forte dépendance aux intrants de synthèse, la baisse de la valeur ajoutée et du niveau de revenu des exploitations, ainsi que des difficultés à l'installation et à la transmission en raison des coûts du foncier. De plus, l'agriculture normande est aussi très dépendante des marchés internationaux et les filières sont peu organisées, ce qui les laisse très vulnérables face aux fluctuations des cours mondiaux. Cet aspect se traduit notamment par la faible organisation collective du secteur des industries agroalimentaires. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux financements bancaires représentent une menace supplémentaire pour le secteur agricole normand.

Le secteur de l'élevage est particulièrement concerné par ces problématiques, auxquelles s'ajoutent la pénibilité du métier et la baisse des surfaces en prairies. La filière viande enregistre quant à elle un manque de débouchés locaux.

Ces difficultés s'ajoutent aux enjeux d'accès au foncier et accentuent le phénomène de disparition des exploitations. Face à ce constat, il devient impératif de doter les exploitations des outils nécessaires à l'amélioration de leur compétitivité et de l'attractivité des métiers d'élevage.

¹ Agreste Normandie, Memento de la statistique agricole, novembre 2019

1.1.3 Stratégie de la région Normandie pour accompagner la compétitivité des exploitations

La politique agricole régionale, adoptée en 2016 par la région Normandie, confirme la prépondérance des enjeux de renouvellement des générations et des compétences, et d'amélioration de la compétitivité des exploitations et des filières, à travers la modernisation des outils de production et l'adaptation aux attentes des consommateurs. Parmi ses axes d'intervention figurent notamment :

- **Accompagner le démarrage d'activité pour sécuriser le projet**

La Dotation Jeune Agriculteur (M6.1.1) harmonisée à l'échelle de la Normandie est un des dispositifs phares pour encourager l'installation des jeunes agriculteurs. Il s'agit d'un accompagnement financier, soumis à la réalisation d'un plan d'entreprise et modulé en fonction de certains critères (zones défavorisées, installations hors cadre familial, les projets agroécologiques, etc.). L'exigence de formations et du plan d'entreprise (étude économique des revenus anticipés sur 5 ans à l'issue du démarrage) ont vocation à assurer la viabilité économique et financière des projets d'installation.

- **Développer l'approche stratégique globale dans les exploitations**

La région Normandie soutient les investissements dans les exploitations agricoles via le dispositif Agriculture Normande Performante (ANP - M411). Ce dispositif soutient une approche globale au développement de chaque exploitation basée sur la triple performance (économique, environnementale et sociale). Les investissements liés à la modernisation et l'adaptation des exploitations à la demande du marché sont principalement ciblés. Dans ce cadre, les projets soutenus doivent permettre l'optimisation économique de la production (réduction des charges, augmentation de la productivité), l'amélioration des conditions de travail (modernisation des bâtiments, automatisation de certaines tâches) et l'émergence d'un modèle agroécologique (développement des labels et des systèmes herbagers notamment). La stratégie de la région a été de favoriser les filières animales à travers ce dispositif, afin de les rendre plus autonomes et plus performantes économiquement. Les filières végétales sont aussi soutenues, au travers de projets s'inscrivant dans une évolution vers des modes de production durables.

- **Diversifier l'activité agricole**

Pour encourager les exploitants à diversifier leurs activités, la région mobilise au travers du PDR l'aide à la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts (M4.2.1). Ce dispositif soutient le développement de la transformation et de la commercialisation à la ferme sous réserve que le projet améliore la performance globale et la durabilité de l'exploitation. L'objectif de la région est alors de maintenir une activité agricole diversifiée sur l'ensemble du territoire et favoriser l'émergence de filières courtes au travers de projets collectifs.

- **Accompagner les filières de qualité**

La région soutient notamment au travers du PDR les nouvelles participations aux régimes de qualité (M3.1) et l'information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité (M3.2). La première encourage les agriculteurs à s'engager dans des régimes de qualité (Signes Officiels d'identification de la Qualité et de l'Origine – SIQO) en supportant financièrement les dépenses pour la participation à ces systèmes (cotisations et contrôles), alors que la deuxième s'adresse aux Organismes de Défense et de Gestion (ODG) ou groupements d'agriculteurs membres de ces ODG et soutient financièrement les actions de promotion des produits auprès des consommateurs.

1.1.4 L'adaptation des dispositifs de soutien, en lien avec la préparation de la future PAC « post-2020 »

La future programmation FEADER sera orientée vers plus de subsidiarité et pourrait permettre d'augmenter l'effet levier pour un pilotage optimisé des filières en Région. La position de la France pour la négociation de la réforme de la PAC, présentée le 28 janvier 2019, affirme d'ailleurs clairement la volonté nationale de soutenir la structuration et la transformation des filières². Cependant, de nombreuses orientations restent aujourd'hui incertaines.

1.2 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation consiste à appréhender de manière qualitative et quantitative les effets des programmes de soutien des PDR sur la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture de la Région Normandie.

L'impact des mesures sur la compétitivité des exploitations est analysé, en lien avec leur capacité d'innovation et d'organisation au sein des filières. Les effets sur d'autres enjeux plus transversaux comme le renouvellement des générations, l'emploi, la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et leur évolution vers la transition écologique sont également considérés.

Les quatre principaux objectifs de cette évaluation sont les suivants :

- Réaliser un **bilan de la mise en œuvre** des dispositifs sur la période 2018-2019 ;
- **Evaluer les effets de ces dispositifs** sur la compétitivité des exploitations et des filières mais aussi leurs impacts, leur pertinence, leur cohérence et leur efficience ;
- Elaborer des préconisations pour **améliorer l'impact de l'action régionale** en lien avec les besoins des exploitations et des filières ;
- Proposer des recommandations permettant d'**articuler au mieux l'action régionale avec les possibilités offertes dans le cadre de la nouvelle PAC.**

1.3 Dispositifs considérés

Pour l'élaboration de leur PDR, les autorités de gestion doivent déployer des moyens pour répondre aux objectifs des Priorités 2 et 3 qui se concentrent sur la viabilité économique et la compétitivité de l'agriculture. Chaque priorité est déclinée en plusieurs domaines prioritaires (DP). Il s'agit d'assurer l'optimisation des coûts de production et l'adaptation aux marchés, à l'échelle de l'exploitation et des filières, tout en assurant le renouvellement générationnel.

Le présent contrat se concentre sur l'évaluation des mesures des deux PDR normands répondant à ces deux priorités, qui sont également centrales pour l'agriculture normande.

- **Priorité 2** : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les techniques agricoles innovantes et la gestion durable des forêts.
 - **DP 2A** : Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole ;

² Position de la France pour la négociation PAC 2020, Décembre 2018

- **DP 2B** : Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.
- **Priorité 3** : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, et notamment la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.
 - **DP 3A** : Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ;
 - **DP 3B** : Soutenir la prévention et la gestion des risques au niveau des exploitations.

Les PDR de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ont chacun déployé un set de mesures afin de répondre aux enjeux des différentes priorités. Le tableau suivant liste l'ensemble des mesures et opérations organisées sous les priorités 2 et 3 dans les deux PDR normands.

TABLEAU 1 : OPERATIONS DES PDR DE BASSE NORMANDIE ET HAUTE NORMANDIE SOUS LES PRIORITES 2 ET 3

Opération	Lien vers les priorités	
	Basse Normandie	Haute Normandie
M1 – Transfert de connaissance et action d'information		
1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences dans les domaines agricoles alimentaires et sylvicoles	P1, DP1A, DP1C, P4, DP2A, DP3A , DP5C	P1, DP1A, DP2A
1.2 Actions d'information, de démonstration	P1, DP1A, P4, DP2A, DP3A , DP5C	P1, DP1A, DP2A
M3 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires		
3.1 Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité	P3, DP3A	P3, DP3A
3.2 Information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité	P3, DP3A	P3, DP3A
M4 – Investissements physiques		
4.1.1 Investissements dans les exploitations agricoles pour une agriculture normande performante	P2, DP2A	P2, DP2A
4.2.1 Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts³	P3, DP3A	P3, DP3A
4.2.2 Investissements physiques en transformation-commercialisation dans le secteur agroalimentaire et agro-industriel³	P3, DP3A	DP3A
M6 – Développement des exploitations et des entreprises		
6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	P2, DP2B	P2, DP2B
M16 – Coopération		
16.2 Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs agricoles, alimentaires & sylvicoles	P1, DP1A, DP1B, DP2A	P1, DP1A, DP3A
16.4 Création développement et promotion des circuits courts et des marche locaux	P3, DP3A	P3, DP3A

Source : PDR revus (2019) et DOMO (2019) Basse Normandie et Haute Normandie

³ La codification 421 et 422 est inversée entre les PDR Basse-Normandie et Haute-Normandie. Pour simplifier, cette étude utilise M421 pour la transformation à la ferme et M422 pour l'industrie agroalimentaire (codification du PDR Basse-Normandie)

L'intervention sur les priorités 2 et 3 passe essentiellement par le soutien aux investissements productifs (mesure 4.1) et la dotation aux jeunes agriculteurs (opération 6.1.1), qui sont au cœur de la stratégie de réponse des PDR normands, comme en témoigne les montants importants fléchés sur ces mesures (Figure 7). En particulier, le soutien aux « Investissements dans les exploitations agricoles pour une agriculture normande performante » (opération 4.1.1) représente une part significative des fonds alloués au DP 2A.

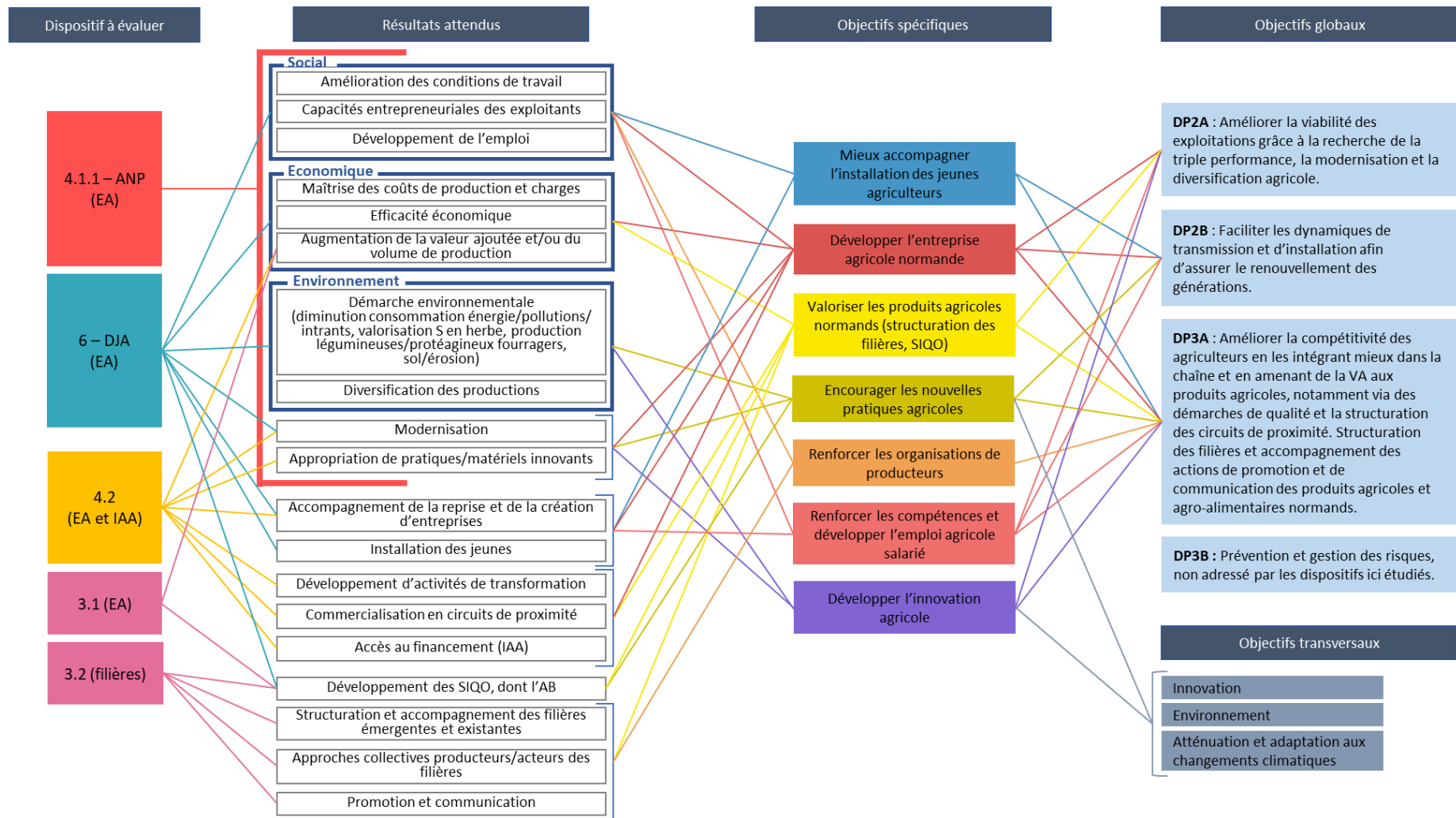
Par ailleurs, les mesures d'appui au transfert de connaissance (mesures 1.1 et 1.2) et favorisant la coopération (M16.2) contribuent également aux objectifs de modernisation et de compétitivité des filières, bien qu'elles soient moins spécifiques à ces priorités et contribuent de façon transversale à répondre à l'ensemble des enjeux.

Par conséquent, l'évaluation se concentre sur les dispositifs suivants ayant vocation à contribuer directement aux objectifs de viabilité et de compétitivité du secteur agricole normand :

- M3.1 - Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité (DP 3A)
- M3.2 - Information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité (DP 3A)
- M4.1.1 - Investissements agricoles pour une Agriculture Normande Performante (ANP) (DP 2A)
- M4.2.1 - Investissements physiques en transformation commercialisation dans le secteur IAA (DP 3A)
- M4.2.2 - Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts (DP 3A)
- M6.1.1 - Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA) (DP 2B)

Les dispositifs M16.2 Projets pilotes/nouveaux produits et M16.4 Création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux (DP 3A) seront considérés pour identifier les complémentarités et synergies potentielles avec les mesures d'investissements M3 et M4. Il en va de même pour les dispositifs de la mesure 1 Transfert de connaissance et action d'information, qui ont des objectifs très transversaux.

FIGURE 1 : LOGIQUE D'INTERVENTION DES DISPOSITIFS A EVALUER



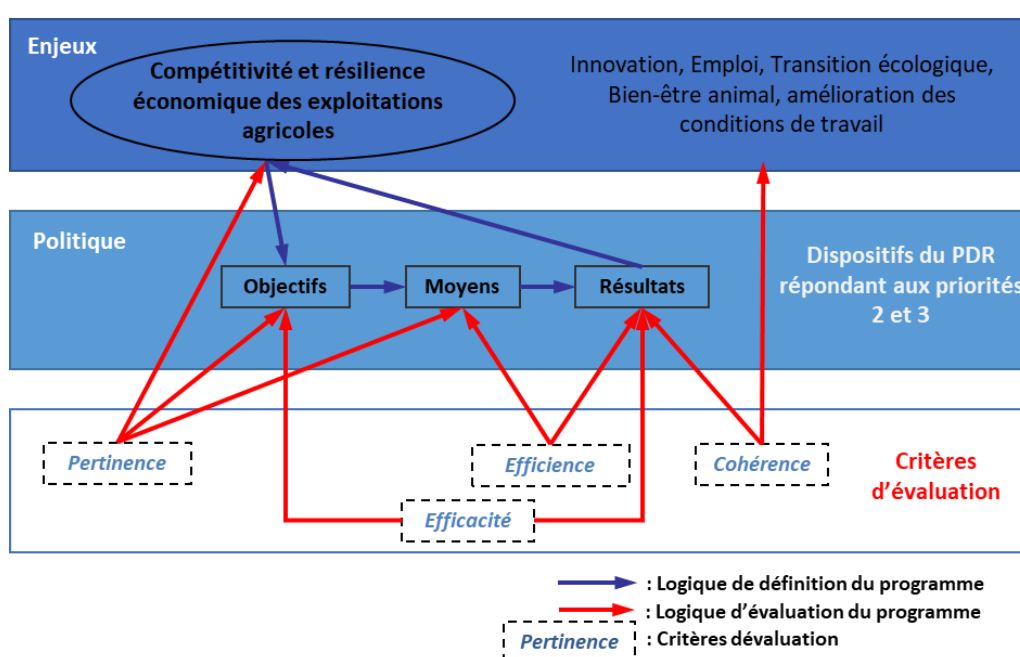
Source : Oréade-Brèche à partir des PDR, rapports de mise en œuvre 2019 et appels à projets des dispositifs 2020

2. METHODOLOGIE

2.1 Logique générale de l'évaluation

Le schéma ci-dessous reprend la logique générale de l'évaluation. Cette évaluation s'attache donc en premier lieu à qualifier la **pertinence des objectifs** fixés aux dispositifs avec l'enjeu de compétitivité et de résilience économique des exploitations agricoles. L'analyse des résultats des dispositifs a permis d'appréhender **l'efficacité des dispositifs à atteindre les objectifs** fixés, mais aussi **l'efficience** des mesures (i.e. le rapport coût-efficacité). Enfin, cette évaluation s'intéresse à la **cohérence des moyens** par rapport à d'autres objectifs des PDR normands, comme l'innovation, la transition agroécologique, le bien-être animal et l'emploi.

FIGURE 2: APPROCHE EVALUATIVE GENERALE



Source : Oréade-Brèche

Au cours de la phase de structuration de l'évaluation, les questions évaluatives posées par le cahier des charges ont été organisées par critères d'évaluation, complétées et décomposées en critères de jugement afin de préciser l'information à vérifier en répondant à la question évaluative.

La figure ci-dessous présente de manière simplifiée le cadre de réponse aux questions évaluatives, dont le détail par question évaluative est présenté dans le tableau qui suit.

FIGURE 3: RAPPEL DES ELEMENTS CONSTITUANT LE CADRE DE REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION



Source : Oréade-Brèche

TABEAU 2 : QUESTIONS EVALUATIVES ET CRITERES DE JUGEMENT ASSOCIES

Question évaluative	Critères de jugement
1-Bilan de mise en œuvre	
1.A : Typologie et caractéristiques des bénéficiaires	Les mesures ont bénéficié (ou non) à l'ensemble des types d'exploitations et des filières régionales
1.B : Freins et motivations des agriculteurs	Les bénéficiaires ont (ou non) été bien informés des dispositifs existants
	Dans le cas de la DJA, l'objectif de la demande est (ou non) financier / lié aux avantages du statut de JA
	D'autres facteurs ont (ou non) constitué des freins ou leviers à l'entrée des bénéficiaires dans les dispositifs
2-Analyse de la pertinence des dispositifs	
2.A : Ciblage effectif des dispositifs	La typologie des bénéficiaires directs des mesures correspond (ou non) aux publics ciblés
	Les mesures ont indirectement bénéficié (ou non) aux publics cibles
	La stratégie de ciblage a permis de répondre (ou non) aux enjeux du secteur
2.B : Adéquation des aides aux besoins des agriculteurs	Les types d'opérations soutenus sont adaptés (ou non) aux besoins
2.C : Adéquation des dispositifs financiers	Le format de subventions permet (ou non) un passage à l'acte des porteurs de projet
	D'autres outils financiers seraient (ou non) à privilégier pour répondre aux besoins
3-Analyse de l'efficacité sur la triple performance des exploitations	
3.A : Résultats obtenus sur la rentabilité des exploitations	Les aides financières ont contribué (ou non) à diminuer les coûts de production
	Les aides financières ont contribué (ou non) à améliorer la valeur ajoutée
	Les aides financières ont permis (ou non) de soutenir le revenu
3.B : Résultats obtenus sur l'installation de jeunes agriculteurs	Les dispositifs (hors DJA) ont (ou non) appuyé significativement les jeunes agriculteurs
	L'appui financier apporté par la DJA a (ou non) un rôle clef dans la décision d'installation des JA
3.C : Résultats obtenus sur la structuration de filières à forte VA	Les mesures ont soutenu (ou non) une part significative de projets à l'échelle des filières, ou ayant une dimension collective
	L'intervention des PDR a eu (ou non) un effet sur le paysage de production agricole et transformation
3.D : Résultats obtenus sur la résilience des exploitations	Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la résilience face aux aléas de marché
	Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques
3.E : Autres impacts et synthèse	Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer les conditions de travail
	Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la prise en compte du bien-être animal
	Les aides financières ont permis (ou non) aux exploitations agricoles de développer leur triple performance
4-Analyse de l'efficience	
4.A : Justification de la nécessité des aides	Les montants et/ou taux d'aides suscitent (ou non) sont appropriés pour la mise en œuvre des projets
	Les projets auraient (ou non) été menés sans l'intervention du programme
4.B : Analyse des coûts administratifs et lourdeurs de gestion	La charge administrative liée à la mise en œuvre des aides est proportionnée (ou non) aux vues des soutiens octroyés
	Le rapport coût/bénéfice aurait pu (ou non) être optimisé
5-Analyse de la cohérence	
5.A : Cohérence avec la priorité 1 Innovation	Le caractère innovant a été (ou non) pris en compte dans le design des mesures et le processus de sélection des bénéficiaires
	Les projets financés ont contribué (ou non) à la mise en œuvre d'innovation sociales ou technologiques par les bénéficiaires
5.B : Cohérence avec les priorités environnementales 4 et 5	Le caractère durable des activités financées a été (ou non) pris en compte dans le design des mesures et le processus de sélection des bénéficiaires

Question évaluative	Critères de jugement
	Les projets financés ont contribué (ou non) à des changements de pratiques dans les exploitations et les filières, vers des pratiques limitant les impacts négatifs sur l'environnement et le climat
5.C : Cohérence avec la priorité 6 Inclusion sociale et développement économique	Les mesures ont (ou non) permis de diversifier les activités et les sources de revenus sur l'exploitation
	Les projets financés ont directement contribué (ou non) à des créations d'emploi

Source : Oréade-Brèche

2.2 Outils évaluatifs utilisés

Les analyses conduites pour répondre aux questions évaluatives s'appuient sur les outils méthodologiques décrit ci-dessous.

2.2.1 Cadre logique d'intervention

Le schéma de la logique d'intervention permet d'illustrer la contribution attendue des dispositifs étudiés à la réalisation des objectifs fixés. Il établit les liens entre les mesures, les résultats et les objectifs fixés par la Région. Ce schéma constitue la base de référence pour évaluer la pertinence des dispositifs (i.e. leur capacité à répondre aux besoins et aux objectifs), ainsi que leur efficacité pour l'atteinte des objectifs fixés.

2.2.2 Entretiens semi-directifs avec les parties prenantes

Afin d'identifier les éléments clés de la mise en œuvre et les effets des dispositifs, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec une vingtaine de parties prenantes concernées par les dispositifs étudiés (impliqués dans leur mise en œuvre ou représentant les filières agricoles).

Un total de 22 entretiens semi-directifs a donc été conduit durant le mois d'octobre 2020. Certains entretiens ont pu avoir lieu en vis-à-vis mais pour la plupart la visioconférence ou l'entretien téléphonique ont été privilégiés, notamment en raison du contexte sanitaire de la période d'évaluation. Le tableau ci-dessous liste les différents acteurs rencontrés en tant que parties prenantes de la mise en œuvre des dispositifs étudiés.

TABLEAU 3 : PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Type d'acteurs	Nombre d'entretiens	Acteurs rencontrés
Institutions impliquées dans la gestion des dispositifs	4	Région (DARM) Etat (DDT Calvados et DDT Eure, DRAAF)
Représentants du secteur agricole	12	CRIEL Normandie Lait ; IDAC (cidre) ; FRSEA et JA ; FR CUMA Ouest ; Bio en Normandie ; CIVAM Normands ; Programme Reine Mathilde ; AVI Normandie (avicole) ; ARIP-UNGP (filière porcine) ; NatUp ; AREA
OPA	3	CRAN : - Responsable projets de transformation à la ferme - Responsable installation - Responsable Investissements et compétitivité des exploitations
Acteurs financiers	3	Crédit Agricole ; Crédit Mutuel ; CER

Source : Oréade-Brèche

Les acteurs rencontrés ont été choisis de manière à pouvoir collecter des informations pertinentes et représentatives de l'ensemble des dispositifs, des productions agricoles et des territoires normands.

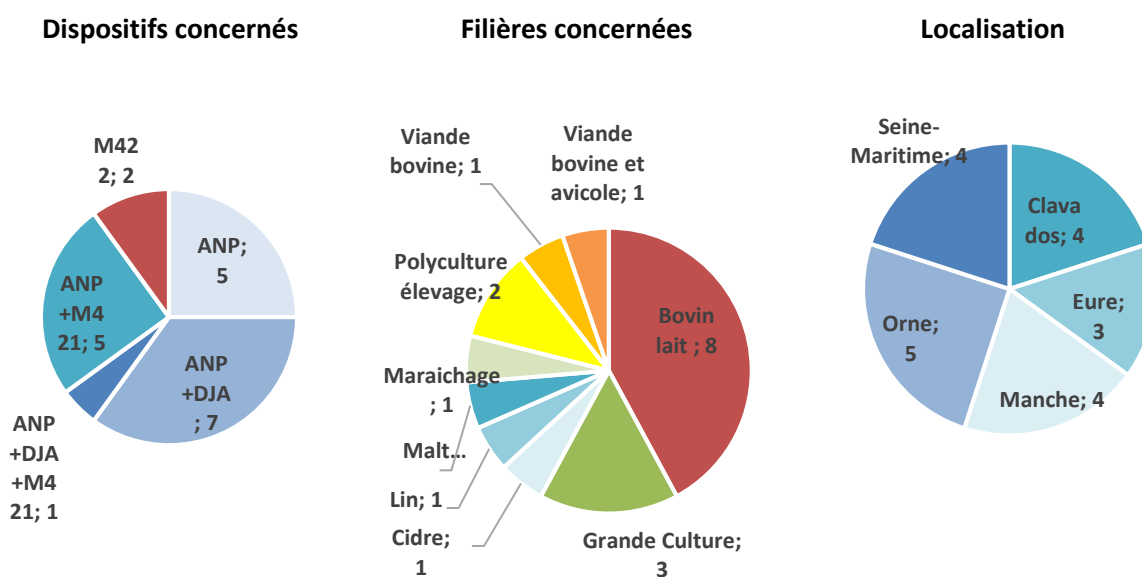
Les entretiens duraient généralement entre 1h30 et 2h00 et abordaient l'ensemble des questions évaluatives. Cependant, les questions abordées pouvaient être adaptées en fonction du domaine d'expertise de l'acteur interrogé.

2.2.3 Entretiens en vis-à-vis avec un échantillon d'une vingtaine de bénéficiaires

Un total de 20 bénéficiaires des aides a été rencontré en entretien en vis-à-vis ou en entretien téléphonique. Chaque entretien durait environ une heure. Les bénéficiaires ont été sélectionnés de manière à obtenir une bonne représentativité de chaque dispositif étudié, chaque territoire et de chaque filière. Ainsi, comme le montre la figure ci-dessous, la majorité des entretiens s'est faite avec des bénéficiaires du dispositif ANP, essentiellement dans la filière bovin lait. Comme démontré dans la section suivante, c'est en effet ce dispositif qui a mobilisé la plus grande partie des fonds des PDR alloués aux priorités 2 et 3, et la filière bovin lait en a été la première bénéficiaire.

Ces entretiens ont permis de rassembler des informations qualitatives sur le fonctionnement des dispositifs et leur adéquation pour répondre aux besoins des bénéficiaires (voir en annexe les résumés des entretiens avec les agriculteurs). Les informations rassemblées lors de ces entretiens ont par la suite été utiles pour comprendre en profondeur les forces et les faiblesses des dispositifs. Elles ont d'autre part permis d'avoir un regard éclairé sur les résultats du sondage en ligne.

FIGURE 4 : CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES RENCONTRES



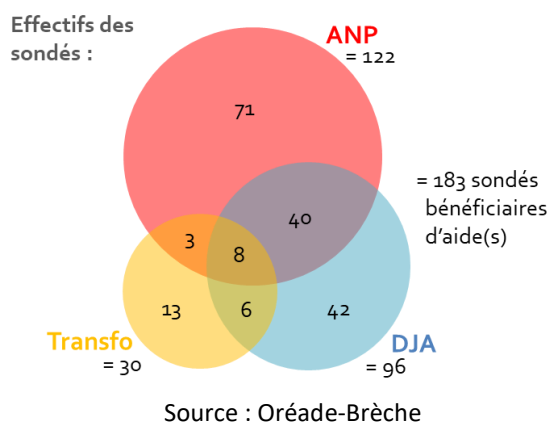
Source : Oréade-Brèche

2.2.4 Enquête en ligne auprès des bénéficiaires

2.2.4.1 Répondants à l'enquête en ligne

Afin de récolter une information représentative des effets des dispositifs étudiés à l'échelle de la région Normandie, une enquête en ligne a été soumise aux bénéficiaires des dispositifs ANP, 4.2.1 et DJA dont l'adresse email était disponible dans les bases de données utilisées. Un total de 1788 agriculteurs bénéficiaires des dispositifs a donc été sollicité pour cette enquête. Parmi eux 229 ont répondu, ce qui donne un taux de participation d'environ 13%. La figure suivante détaille le nombre de répondants par dispositif.

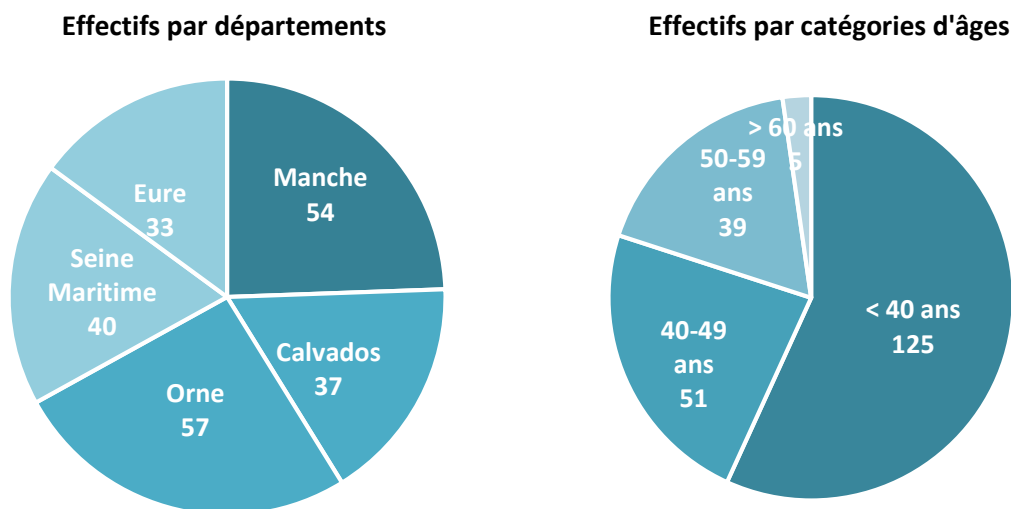
FIGURE 5 : REpondants au sondage en ligne par DISPOSITIF



Il convient de noter que sur les 229 répondants, seulement 183 se sont identifiés comme bénéficiaires de dispositifs étudiés lors de la période de mise en œuvre, parmi lesquels essentiellement des bénéficiaires des dispositifs ANP et DJA. Une part relativement importante des répondants a bénéficié de ces deux dispositifs à la fois.

La figure ci-dessous montre d'autre part que les répondants représentent bien l'ensemble du territoire normand, mais que les moins de 40 ans sont sur-représentés par rapport à l'âge moyen de la population agricole normande, notamment car le questionnaire s'adresse en partie aux bénéficiaires de la DJA.

FIGURE 6 : REPARTITION DES REpondants A L'ENQUETE EN LIGNE PAR DEPARTEMENT ET PAR CATEGORIE D'AGE



Source : Oréade-Brèche

La plupart des répondants est impliquée dans une activité d'élevage (191 soit 83%) dont au moins 118 (soit 52% du total des répondants) ont un atelier bovin lait. Les bénéficiaires ayant une activité en grande culture sont aussi assez bien représentés avec 76 répondants.

2.2.4.2 Représentativité des répondants

La taille de l'échantillon interrogé est déterminante pour représenter véritablement la population entière étudiée, tout en estimant l'erreur statistique induite. Plus l'échantillon est important, plus les résultats de celui-ci représenteront des données qui peuvent être généralisées à l'échelle de la population d'intérêt.

D'après Yamane (1967), la formule suivante permet de calculer la taille de l'échantillon appropriée (n) pour obtenir les valeurs réelles des variables contenant deux choix (ex : oui ou non) **en supposant un degré de variabilité maximal à 0.5 et un niveau de confiance à 95%** :

$$n = \frac{N}{1 + N(e)^2}$$

Elle dépend donc de la taille de la population étudiée (N) ainsi que du niveau de précision (e) recherché (i.e. 3%, 5%, 7% ou 10%).

Par exemple, au moment de l'évaluation il y a 3532 bénéficiaires de l'ANP sur la période 2014-2020 en Normandie, la taille minimale de l'échantillon nécessaire pour atteindre un niveau de précision de 10% est égale à $n = \frac{3532}{1+3532(0.1)^2} = 97$ bénéficiaires.

Pour les variables contenant plus de deux choix ou pour les variables continues, une autre formule existe mais nécessite un bon estimateur de la variance de la population pour chaque variable, qui n'est généralement pas disponible, et complexifie énormément chaque analyse réalisée (calcul d'une taille optimale pour chaque analyse). De ce fait, la taille de l'échantillon associée aux variables dichotomiques (deux réponses possibles) est fréquemment privilégiée par défaut.

Dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020, on dénombre au moment de l'évaluation 3532 bénéficiaires de la mesure ANP, 355 bénéficiaires de la mesure M421 et 1308 bénéficiaires de la DJA.

Dans le cadre de cette évaluation, le sondage a permis de collecter les opinions et informations de 229 bénéficiaires de Normandie d'au moins une des trois mesures. Parmi ceux-ci, 122 ont bénéficié de la mesure M4.1.1, 30 ont bénéficié de la mesure 4.2 et 96 ont bénéficié de la DJA.

Selon la formule présentée ci-dessus, il est alors possible de calculer les niveaux de précision pour l'échantillon ainsi que les sous-échantillons suivants :

- **Bénéficiaires d'au moins une des trois mesures :**

Pour atteindre un niveau de précision global de 5%, il est nécessaire d'étudier un échantillon dont la taille est égale à $n = \frac{5195}{1+5195(0.05)^2} = 372$ bénéficiaires. Cependant, l'échantillon dans le cadre de cette évaluation étant composé de 229 bénéficiaires, il est possible d'atteindre un niveau de précision d'environ **6,5%**.

- **Bénéficiaires de la mesure M4.1 :**

Compte tenu du nombre de bénéficiaire ayant répondu, le niveau de précision maximum est d'environ **9%**.

- **Bénéficiaires de la mesure M4.2 :**

Compte tenu du nombre de bénéficiaire ayant répondu, le niveau de précision maximum est d'environ **17,5%**.

- **Bénéficiaires de la DJA :**

Compte tenu du nombre de bénéficiaires ayant répondu, le niveau de précision maximum est d'environ **10%**.

2.2.5 Ateliers participatifs de restitution

2.2.5.1 Approche méthodologique

Les ateliers participatifs ont vocation à vérifier les conclusions de l'évaluation et affiner les propositions stratégiques concernant la programmation future. Selon le souhait de la Région Normandie, ils s'adressent aux agriculteurs / potentiels bénéficiaires des dispositifs. En effet, il était important que ces ateliers ne soient pas redondants avec d'autres initiatives de la Région, celle-ci ayant animé plusieurs réunions de concertation avec les représentants du secteur agricole. Il y avait donc un intérêt particulier à rassembler les opinions des personnes directement concernées par les dispositifs évalués.

En raison du contexte sanitaire au moment de l'étude, les ateliers participatifs n'ont pas été réalisés en présentiel sur 2 journées comme prévu initialement. La méthode de la visioconférence a alors été privilégiée et les agriculteurs ont été invités à s'inscrire aux thématiques de leur choix via un sondage en ligne (outil Sphinx).

Les thématiques envisagées pour les ateliers concernaient les points suivants. Elles ont naturellement émergé des recommandations élaborées suite à la phase de collecte, issues des entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires, et portent sur les modalités d'accompagnement des porteurs de projet ainsi que sur la grille de sélection du dispositif M411. Ainsi, les 4 ateliers suivants ont été proposés via une invitation par email à environ 1800 bénéficiaires des dispositifs étudiés (M411, M421 et M611) :

- **Comment mieux vous accompagner dans le montage de vos demandes d'aide ?** → L'objectif était d'identifier les besoins des porteurs de projet et les modalités d'accompagnement pour y répondre
- **Quels critères de sélection pour favoriser la transition des exploitations vers la « triple performance » ?** → L'objectif était de détailler les critères de sélection et de bonification qui permettraient la sélection d'exploitations « classiques » en rémunérant davantage les projets « vertueux ». Quels critères sélectionner pour renseigner la capacité du projet à générer de vrais changements sur l'exploitation, en termes de compétitivité et de résilience ?
- **Quels sont les projets qui mériteraient d'être financés ?** → L'objectif était d'identifier les critères d'éligibilité et de sélection pertinents pour favoriser les projets facteurs de compétitivité à l'échelle de l'exploitation. Quels sont ces projets ? Sont-ils nécessairement « globaux » ou « multi-investissements » ?
- **En dehors de l'appui financier, existe-t-il des besoins qui pourraient être pris en charge par la Région ?** → L'objectifs était d'identifier les autres besoins des exploitants agricoles au-delà des aides à l'investissement pour leur permettre d'améliorer leur triple performance et leur compétitivité.

2.2.5.2 Déroulement

Malgré le fait que chaque agriculteur ait été relancé par email, et que l'invitation aux ateliers ait été publiée via notamment le réseau des chambres d'agriculture départementales de la Région, très peu d'agriculteurs se sont inscrits aux ateliers. Il a ainsi été décidé d'organiser un atelier unique programmé le 16/12/2020. Cet atelier a rassemblé 5 agriculteurs et agricultrices et s'est structuré autour de deux sous-groupes de discussion :

- Sous-groupe 1 : **Quels critères de sélection pour favoriser la transition des exploitations vers la « triple performance » ?**
- Sous-groupe 2 : **Quels sont les projets qui mériteraient d'être financés ?**

L'atelier unique s'est donc déroulé de la manière suivante :

- Tour de table
- Contextualisation et rappel des objectifs
- Présentation des recommandations faisant l'objet de l'atelier
- Approfondissement des recommandations en sous-groupes
- Compte-rendu en « plénière » pour confronter les idées émergeant des discussions aux opinions et remarques de l'autre groupe

2.2.6 Analyse de données et recherche bibliographique

Afin de réaliser le bilan chiffré de la mise en œuvre et d'évaluer l'efficacité des dispositifs étudiés, cette étude fait appel à différents outils utiles à l'analyse et à la représentation de données en fonction des

besoins : analyse descriptive, analyse statistique, représentation graphique, cartographie, etc. Ces données ont pu, en fonction des besoins, être complétées avec des informations issues de la bibliographie.

2.2.7 Entretiens téléphoniques

Suite au premier COPIL, la Région a souhaité que la recommandation visant à informer et accompagner davantage les porteurs de projet soit approfondie.

Ainsi, un total de 9 entretiens téléphoniques complémentaires a été réalisé auprès d'agriculteurs engagés dans le dispositif ANP :

- 2 agriculteurs ayant répondu à un AAP récent et dont le dossier a été accepté
- 2 agriculteurs ayant répondu à un AAP récent et dont le dossier a été rejeté
- 5 agriculteurs ayant bénéficié du versement du paiement récemment

L'objet de ces entretiens était d'approfondir les possibilités d'amélioration des services d'accompagnement de la Région auprès des porteurs de projet. Deux trames d'entretien différentes ont été utilisées : une pour les agriculteurs ayant récemment soumis leur dossier de demande d'aide, une autre pour les agriculteurs ayant récemment reçu le paiement final du dispositif. Ces trames d'entretien comprenaient à la fois des questions fermées et ouvertes, afin que la durée de chaque entretien ne dépasse pas une vingtaine de minutes.

2.3 Limites de la méthode

2.3.1 Limites liées aux données issues de l'enquête en ligne

Les enquêtes en ligne ont permis d'obtenir une information précise sur les investissements réalisés dans le cadre des dispositifs ANP, transformation à la ferme et DJA. Cependant, la représentativité des résultats obtenus doit être considérée avec précaution. En effet, les adresses email des agriculteurs ayant bénéficiés de ces aides n'étaient pas toutes disponibles. Ainsi, seulement environ un tiers a été sollicité pour répondre à l'enquête en ligne. De plus, malgré un taux de réponse important (11%) et avec 229 répondants, seulement une partie de ces réponses a pu être entièrement exploitée. Cette différence provient, d'une part, du fait que certains bénéficiaires aient répondu partiellement à l'enquête et, d'autre part, du fait que certains agriculteurs identifiés a priori comme bénéficiaires des aides ciblées ont indiqué ne pas avoir bénéficié de ces aides et n'ont donc pas accédé à la suite du questionnaire.

2.3.2 Limites liées aux données issues des entretiens

Les entretiens semi-directifs ont été réalisés de manière à fournir la meilleure représentativité possible aussi bien pour les acteurs que pour les bénéficiaires. Cependant, quelques limites à cette représentativité peuvent être mentionnées.

Concernant les entretiens avec les agriculteurs, la principale limite est que seuls des agriculteurs dont la demande de subvention ait été acceptée ont été rencontrés. Si cela permet de comprendre et mesurer l'effet des dispositifs sur les exploitations visitées, il est possible que la rencontre d'exploitants dont le dossier n'ait pas abouti aurait permis une compréhension accrue d'éventuelles faiblesses dans les mécanismes de mise en œuvre des dispositifs.

Malgré les 20 entretiens semi-directifs conduits avec les bénéficiaires, cet outil ne permet pas d'avoir une image représentative des différents dispositifs, systèmes d'exploitations et départements étudiés. Certains refus de bénéficiaires ne souhaitant pas être interviewés ont aussi pu biaiser la sélection.

3. BILANS DES DISPOSITIFS

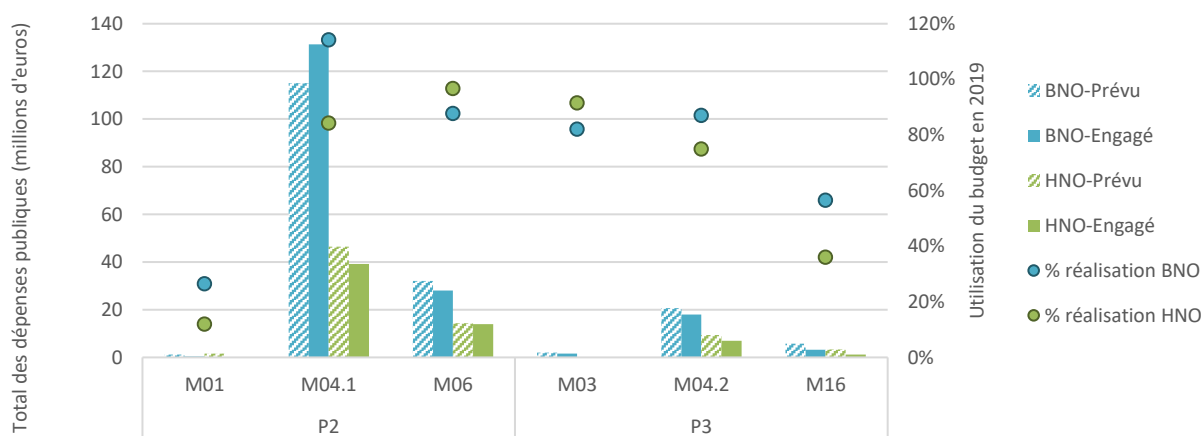
3.1 Typologie et caractéristique des bénéficiaires

Cette partie présente les dispositifs et le type d'exploitations/projets ciblés. L'analyse des données de mise en œuvre a permis d'identifier le profil des bénéficiaires sur la période 2015-2020 et leur répartition sur le territoire.

3.1.1 Dispositifs déployés sous les priorités 2 et 3 du PDR

L'analyse des rapports de mise en œuvre des PDR de Haute-Normandie et de Basse-Normandie (2019) témoigne de l'importance des dispositifs M4.1.1 (agriculture normande performante) et M6.1.1 (dotation jeunes agriculteurs). En termes de budget total et de taux de réalisation, ces deux mesures ont été centrales dans la mise en œuvre de la priorité 2 (amélioration de la compétitivité et de la viabilité des exploitations). Les mesures 4.2.1 (transformation à la ferme) et 4.2.2 (investissement dans les industries agroalimentaires) sont de leur côté des aides à l'investissement centrales dans la mise en œuvre de la priorité 3 (promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire).

FIGURE 7 : TOTAL DES DEPENSES PUBLIQUES PREVUES ET EXECUTEES EN 2019 VISANT LES PRIORITES 2 ET 3 SUR LA PERIODE DE PROGRAMMATION 2014-2020



Source : Rapports de mise en œuvre FEADER 2019

3.1.2 Le dispositif M4.1.1 : Investissements dans les exploitations agricoles pour une Agriculture Normande Performante (ANP)

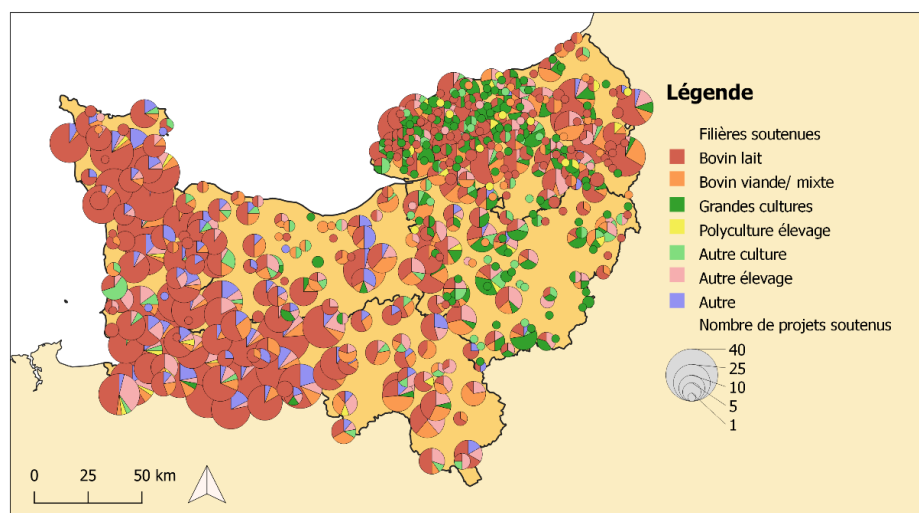
Le dispositif M411 : Investissements dans les exploitations agricoles pour une agriculture normande performante, est de loin le dispositif le plus important en termes de budget et de nombre de bénéficiaires pour répondre aux enjeux de la priorité 2 du PDR. Suite à la fusion des deux PDR haut et bas normands en 2017, le modèle jusque-là adopté en ex-Basse Normandie a été conservé. Ce dispositif cible en particulier les projets globaux à l'échelle de l'exploitation, pouvant combiner plusieurs investissements (matériels et équipements ainsi que la construction, aménagement ou amélioration de bâtiments essentiellement) pour améliorer sa triple performance.

Bien qu'ouvert à l'ensemble des exploitations agricoles, ce dispositif cible particulièrement les filières animales pour permettre à l'élevage de développer des systèmes plus autonomes et économiquement performants. C'est ce que confirme l'analyse des données de mise en œuvre de ces dispositifs : 70% des projets financés et 75% du montant des subventions attribuées concernent la filière bovin

(essentiellement lait ; entre 2015 et 2020), comme le montre la carte ci-dessous. Ce dispositif a connu un tel succès qu'il a dû être abondé et que les plafonds des dépenses éligibles ont dû être baissés en 2018. Les notes de sélection des dossiers ont aussi constamment augmenté depuis 2015. Les projets soutenus par ce dispositif se concentrent essentiellement dans la Manche et la Seine Maritime.

Ce dispositif a aussi pour objectif de développer la triple performance des exploitations (économique, environnementale et sociale), au travers des critères d'éligibilité et de sélection des dossiers, ainsi que des bonifications des taux d'aide attribués (majoration agroécologique).

CARTE 1 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FILIERES SOUTENUES PAR LA MESURE 4.1 SUR LA PERIODE 2015-2020



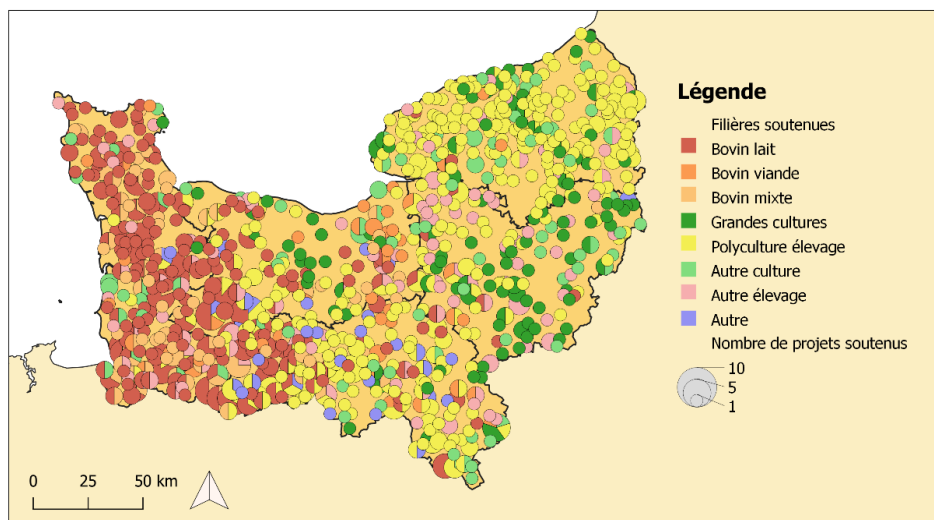
Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre. L'information sur l'orientation technico-économique des exploitations bénéficiaires n'est pas disponible pour l'année 2014.

3.1.3 Le dispositif M6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

Le dispositif M6.1.1 – dotation jeunes agriculteurs – a lui aussi rencontré un fort succès d'après les PDR et rapports de mise en œuvre (2019). Ces documents indiquent en effet que l'objectif de 300 installations par an à l'échelle de la Normandie a été dépassé et qu'au fil des années les installations sont en moyenne de meilleure « qualité », davantage de bonifications étant attribuées aux bénéficiaires. Comme le montre la carte ci-dessous, les installations en bovin et particulièrement bovin lait, représentent une part relativement faible des installations : un peu moins de 26% des DJA accordées sur la période 2014-2020 concernaient des installations en bovin lait. Les installations en polyculture élevage sont en revanche bien représentées (34% des projets d'installation soutenus).

L'aide moyenne attribuée par ce dispositif augmente d'année en année car souvent elle s'accompagne de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement ou de développement d'une nouvelle activité/création d'emploi. La part d'installations en agriculture biologique est aussi en progression.

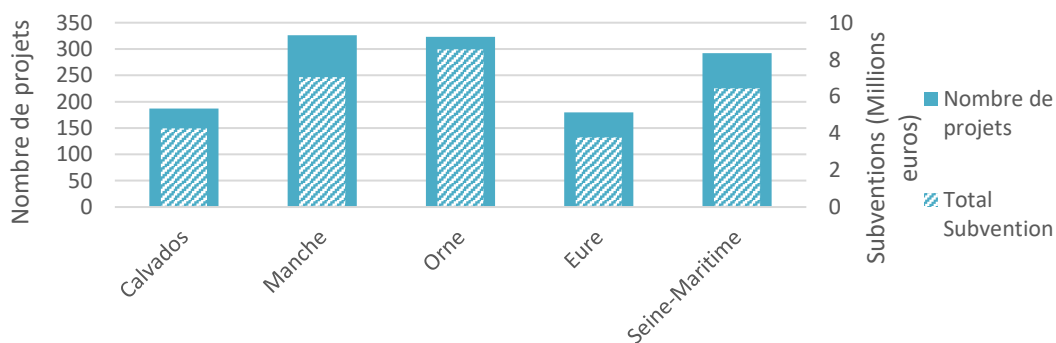
CARTE 2 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FILIERES SOUTENUES PAR LA DJA SUR LA PERIODE 2015-2020



Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre.

Les analyses des données de mise en œuvre reflètent aussi des disparités entre les différents départements. La figure ci-dessous montre que dans l’Orne, un nombre relativement important d’installations a été soutenu en comparaison avec le Calvados et la Manche, et que ces installations bénéficient en moyenne de davantage de critères de bonification (ratio total subvention/ nombre de projets plus élevé). L’Eure et la Seine Maritime présentent un nombre d’installations plus intermédiaire par rapport à la population agricole de ces territoires.

FIGURE 8 : NOMBRE DE PROJETS ET MONTANTS DES SUBVENTIONS DE LA DJA PAR DEPARTEMENT SUR LA PERIODE DE MISE EN ŒUVRE



Source : Oréade Brèche à partir des données de mise en œuvre

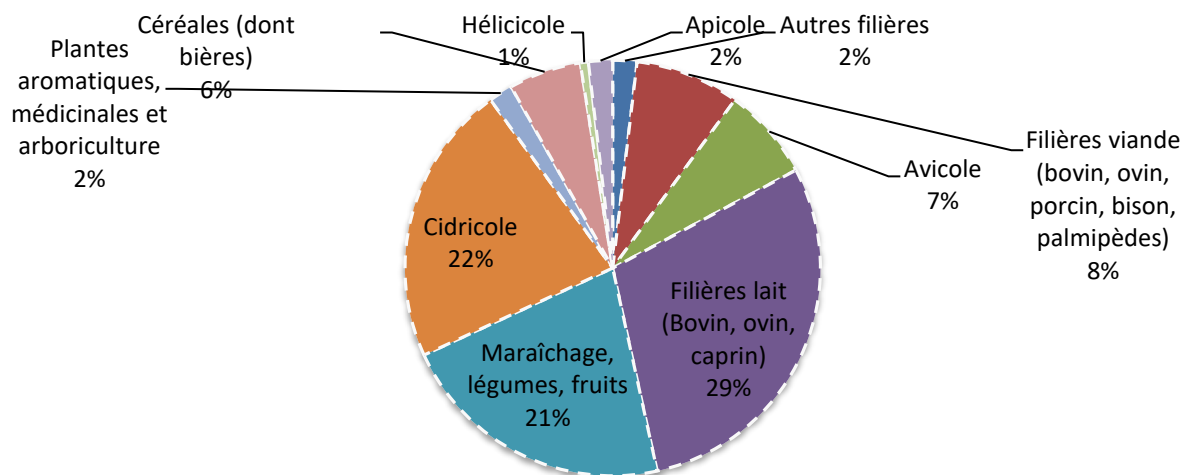
3.1.4 Le dispositif M4.2.1 : Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts

Le dispositif M4.2.1 d’aide à l’investissement pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts cible les agriculteurs et groupements d’agriculteurs. Il a comme principal objectif d’améliorer la valeur ajoutée dans l’économie de l’exploitation. Pour être éligibles, les projets de transformation ou de commercialisation doivent répondre à l’un des critères suivants : augmenter les ratios EBE/CA ou VA/produit brut, développer la production, améliorer l’efficacité énergétique de l’exploitation ou consolider ou créer l’emploi dans l’entreprise. Les investissements subventionnés

concernent aussi bien les bâtiments que les matériels et équipements, ainsi que les dépenses immatérielles (création de site internet par exemple).

Entre 2015 et 2019, un total de 283 dossiers a été subventionné en Normandie par le dispositif M421 (177 en BNO et 106 en HNO). La figure ci-dessous montre que la filière laitière en a été le principal bénéficiaire, suivie de près par les filières cidricoles et maraîchage.

FIGURE 9 : REPARTITION DES BENEFICIAIRES DE LA M421 PAR FILIERE (2015-2019)



Source : Région Normandie à partir des données de mise en œuvre

3.1.5 Le dispositif M4.2.2 : Investissements physiques en transformation-commercialisation dans le secteur agroalimentaire et industriel

Le dispositif M4.2.1 d'aide aux investissements physiques en transformation-commercialisation dans le secteur agroalimentaire et industriel cible les PME et les entreprises « médianes » de première transformation des produits agricoles. Les objectifs de cette mesure sont d'adapter et de moderniser les appareils de production, de faciliter l'ancrage territorial des filières agricoles et alimentaires représentatives de l'économie régionale et d'engager des démarches structurantes des filières régionales.

Les principaux secteurs visés par cette mesure sont les filières d'élevage mais aussi les filières légumes, fruits, cidre, chanvre et lin. Le rapport de mise en œuvre du PDR de 2019 fait état d'un bon niveau d'accès à ce dispositif avec toutefois une sous-représentation du territoire de l'Orne. Il a aussi été noté dans les RAMO que les projets financés étaient généralement de grande envergure (500 000 euros investis en moyenne en BNO).

3.1.6 Le dispositif M3.1 : Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité

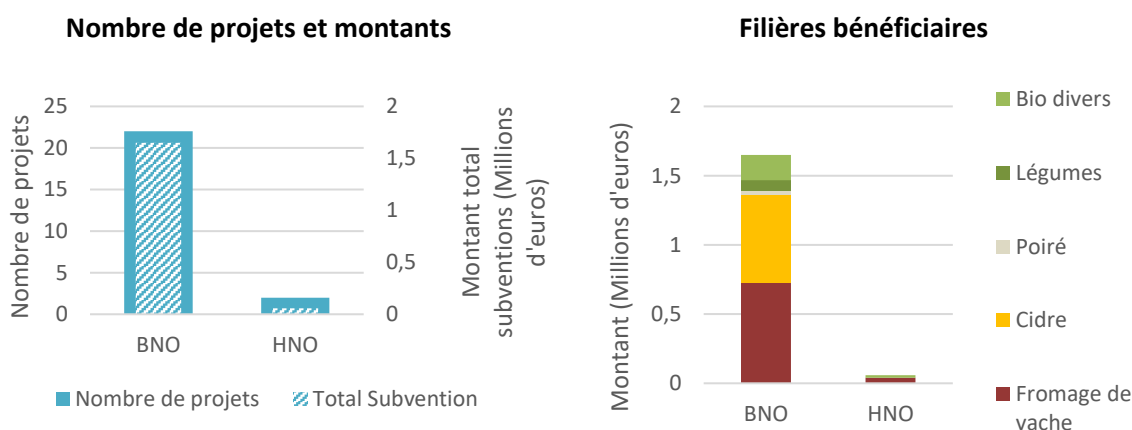
Le dispositif M3.1 soutient les nouvelles participations aux régimes de qualité, et plus précisément les frais supportés pour participer à ces systèmes, la cotisation annuelle pour y participer et les coûts de contrôle liés à la vérification de son cahier des charges. Cette mesure privilégie le système de qualité « agriculture biologique » mais intégré certains systèmes de qualité SIQO et CCP depuis 2020. Selon les Rapports de Mise en Œuvre de 2019 (RAMO), entre 2016 et 2019 un total de 146 dossiers a été retenu en BNO et 28 en HNO. Ces aides ont essentiellement été utilisées pour soutenir les coûts liés à la certification du passage en agriculture biologique. Les bénéficiaires de ce dispositif appartiennent à

des secteurs variés, aussi bien l'élevage laitier ou viande que les filières fruits et légumes et les grandes cultures.

3.1.7 Le dispositif M3.2 : Information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité

Le dispositif M3.2 soutient l'information et la promotion des produits relevant d'un système de qualité. Il s'adresse aux organisations de producteurs, Organismes de Défense et de Gestion (ODG) ou les organisations professionnelles portant sur l'agriculture biologique. Les actions d'information et de promotion financées sont celles qui s'adressent aux consommateurs. Cette mesure ne compte qu'une vingtaine de bénéficiaires (24 projets) sur l'ensemble de la période de programmation, pour un montant total d'environ 1,7 millions d'euros. Les filières du fromage et du cidre sont les principales bénéficiaires de ce dispositif (Figure 10).

FIGURE 10 : MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE 3.2 - INFORMATION ET PROMOTION EN FAVEUR DES PRODUITS RELEVANT D'UN SYSTEME DE QUALITE



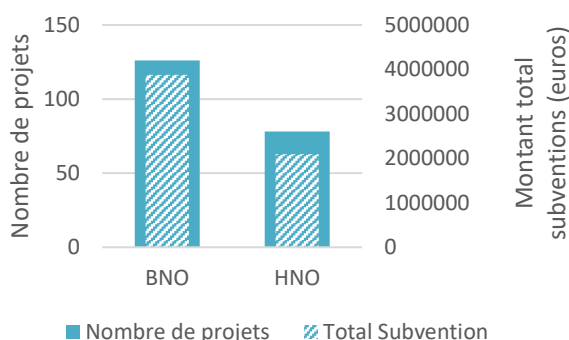
Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre. Période 2014-2020

3.1.8 Les dispositifs transversaux : M16

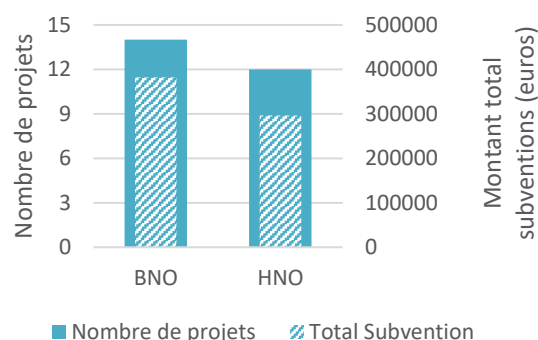
Les appels à projets des mesures 16.2 (mise en œuvre et développement de coopérations) et 16.4 (création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux) faisaient partie d'un appel à projets commun jusqu'en 2019. La M16.4 soutient les projets de coopération qui concernent soit un circuit d'approvisionnement court, soit un marché local. La M16.2 soutient les projets collaboratifs s'inscrivant dans le développement de la capacité d'innovation pour accroître la triple performance des activités agricoles, forestières et agro-alimentaires. Cette dernière représente des dépenses totales d'environ 6 millions d'euros pour moins de 200 projets alors que la M16.4 représente des dépenses de l'ordre de 800 000 euros pour une vingtaine de projets (Figure 11).

FIGURE 11 : MISE EN ŒUVRE DES SOUS MESURES D'INTERET DE LA M16

16.2 - Mise en œuvre et développement de coopérations



16.4 - Création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux



Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre. Période 2014-2020

3.1.9 Les dispositifs transversaux : M1

Le mesure 1 (Transfert de connaissances et actions d'information) vise à soutenir les organismes professionnels agricoles qui effectuent de l'encadrement technique régulier et/ou des actions d'informations ponctuelles, dans le but d'accompagner les agriculteurs dans l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires pour augmenter leur compétitivité, leur performance environnementale et innover. Elle se divise en deux dispositifs :

❖ **M1.1 : Formation professionnelle et acquisition de compétences dans les domaines agricoles, alimentaires et sylvicoles**

Les bénéficiaires de cette sous-mesure sont des prestataires de formation : le principal bénéficiaire est VIVEA (fond de formation des entrepreneurs du vivant) avec différentes subventions annuelles entre les deux organismes de Haute et Basse Normandie, et une subvention commune pour la dernière année 2019-2020. Le FAFSEA (Fond National Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles), devenu en 2019 OCAPIAT, est aussi un important bénéficiaire de ce dispositif.

❖ **M1.2 : Actions d'information, de démonstration**

Les bénéficiaires visés sont les organismes publics ou privés qui souhaitent organiser des actions d'informations et/ou de démonstration ciblant les agriculteurs, entreprises de vente de matériel agricole exclues. Les projets subventionnés, au nombre de 24, sont du type organisation de portes ouvertes, journées d'information, salons, ou rédaction-édition de supports d'informations (magazines) à destination des agriculteurs. Ils portent sur des thématiques relevant des différentes filières agricoles dont l'horticulture, ainsi que des secteurs forestiers et équin. Le montant accordé varie entre 5k€ et 70k€ par action.

3.2 Freins et motivations des agriculteurs

Pour éclairer le bilan de la mise en œuvre, les entretiens et le sondage ont permis d'identifier les principaux freins et leviers des exploitants agricoles à l'engagement dans ces dispositifs.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les bénéficiaires ont (ou non) été bien informés des dispositifs existants	Types de bénéficiaires touchés	QE précédente
	Opinion des acteurs	Entretiens
Dans le cas de la DJA, l'objectif de la demande est (ou non) financier / lié aux avantages du statut de JA	Opinions des représentants des agriculteurs et déclaration des bénéficiaires	Entretiens + Enquête en ligne
	Informations provenant d'études précédentes	Bibliographie et précédentes études menées par Oréade-Brèche
D'autres facteurs ont (ou non) constitué des freins ou leviers à l'entrée des bénéficiaires dans les dispositifs	Revue des critères d'éligibilité et de sélection	PDRs, descriptifs des mesures, appels à projet
	Opinion des acteurs	Entretiens + enquête en ligne

3.2.1 L'engagement dans les dispositifs d'aide à l'investissement

Les entretiens avec différentes parties prenantes, et notamment des représentants des bénéficiaires, ont permis d'identifier différents freins et leviers pour l'engagement des agriculteurs dans les dispositifs d'aide à l'investissement (ANP et M421). Ces dispositifs apparaissent comme des leviers attractifs pour la réalisation de projets ambitieux, mais leur gestion administrative rebute et nécessite souvent un accompagnement.

❖ L'ANP généralement connu des agriculteurs

Environ la moitié des 20 bénéficiaires rencontrés individuellement en entretien affirme avoir pris connaissance de l'existence des aides au travers de la Chambre d'Agriculture (9 répondants la mentionnent) ou du CER (6 répondants le mentionnent). Le site internet de la région a été mentionné par deux bénéficiaires comme un vecteur de communication efficace.

La moitié des bénéficiaires rencontrés estime que la communication faite sur l'existence des dispositifs est suffisante, bien que deux estiment que ce soit à condition d'être proche de la Chambre d'Agriculture. Cependant, deux autres estiment que la communication faite sur l'ANP n'est pas suffisante. Les autres bénéficiaires rencontrés ont un avis neutre sur la question. Il convient cependant de noter que certains des bénéficiaires rencontrés (6/20) ont pris connaissance de l'existence des dispositifs étudiés au travers du bouche à oreille.

❖ Une communication qui pourrait être développée sur le dispositif M4.2.1

Une des personnes interrogées ayant bénéficié des dispositifs DJA, ANP et transformation à la ferme estime que bien que la communication sur l'ANP et la DJA soient suffisantes, il faudrait communiquer davantage sur l'aide à la transformation à la ferme (M4.2.1). Il est donc possible que le manque de notoriété du dispositif M4.2.1 ait freiné son adoption.

❖ Des dispositifs attractifs

L'attractivité du dispositif ANP du fait de l'enveloppe et du taux de subvention élevé apparaît comme un important levier pour la réalisation de lourds projets d'investissement. Cette incitation financière est donc particulièrement importante pour la réalisation de projets ambitieux, notamment dans le secteur de l'élevage lorsqu'il s'agit de moderniser des bâtiments.

L'effet levier de l'engagement dans le dispositif d'aide pour l'accession au prêt bancaire a aussi été relevé. Selon un des acteurs financiers, l'accord de la banque reste le premier levier pour un projet d'investissement et l'octroi de l'aide favorise l'acceptation de la demande de prêt pour tout exploitant avec un projet.

La connaissance des dispositifs et la possibilité d'accompagnement sont d'autres leviers identifiés pour l'engagement des agriculteurs. La plupart des acteurs du monde agricole rencontrés jouent un important rôle de prescripteurs sur ces dispositifs. La possibilité d'un accompagnement permettant au porteur de projet de réduire les risques de rejet de son dossier apparaît aussi comme un élément clé.

❖ Une complexité décourageante

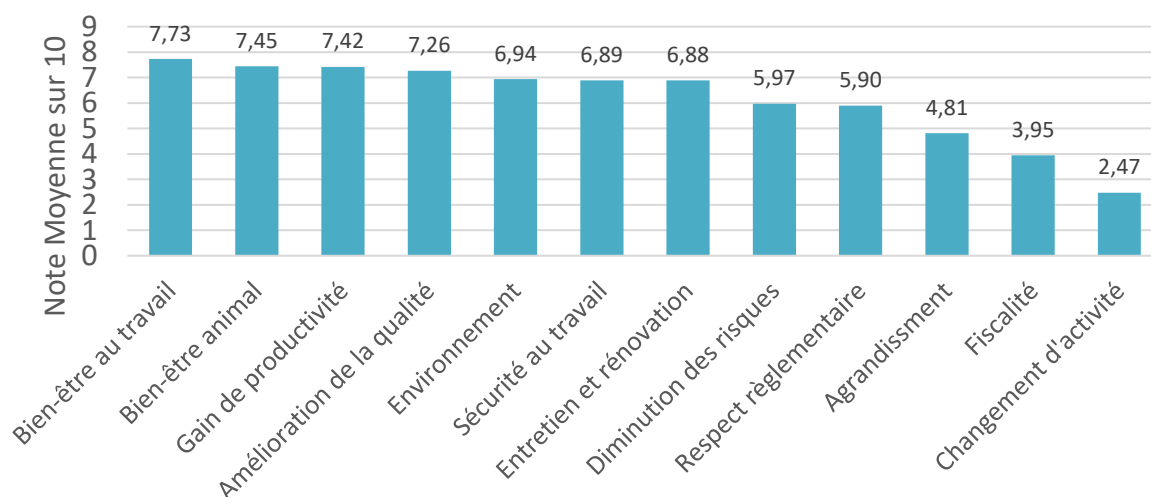
Parmi les freins identifiés à l'entrée des dispositifs d'aide à l'investissement par les parties prenantes figure la lourdeur administrative des dossiers. Certains agriculteurs seraient en effet découragés par le niveau de complexité et le travail nécessaire pour la réalisation des dossiers. De manière plus globale, le niveau de compréhension des AAPs peut aussi être un frein. A cet égard, l'évolution des plafonds d'investissement et du nombre de points nécessaires pour l'éligibilité des projets au fil du temps a pu dans certains cas exacerber l'incompréhension du fonctionnement des AAPs. L'augmentation de cette pression de sélection a d'autre part été vécue comme un frein par certains porteurs de projets jugeant l'engagement dans ces dispositifs comme trop risqué si l'aide n'était finalement pas accordée.

Parmi les autres freins mentionnés figurent les longs délais de traitement des dossiers avant leur sélection et leur traitement. La difficulté d'accès au foncier ou le manque de capitaux propres ont aussi été mentionnés comme des freins à l'engagement dans les dispositifs d'aide à l'investissement.

❖ Recherche de bien-être, productivité et qualité

Afin de compléter les informations rassemblées lors des entretiens avec les parties prenantes, le sondage en ligne a été utilisé pour identifier les facteurs poussant les bénéficiaires à réaliser des investissements. Les résultats du sondage en ligne toutes filières confondues (Figure 12) montrent que le bien-être au travail et le bien-être animal arrivent en tête des motivations, et ce avant le gain de productivité qui arrive en troisième position. L'amélioration de la qualité de la production, et dans une moindre mesure l'environnement, apparaissent aussi comme d'importants leviers.

FIGURE 12 : QUELS FACTEURS POUSSENT LES BÉNÉFICIAIRES À RÉALISER DES INVESTISSEMENTS ?



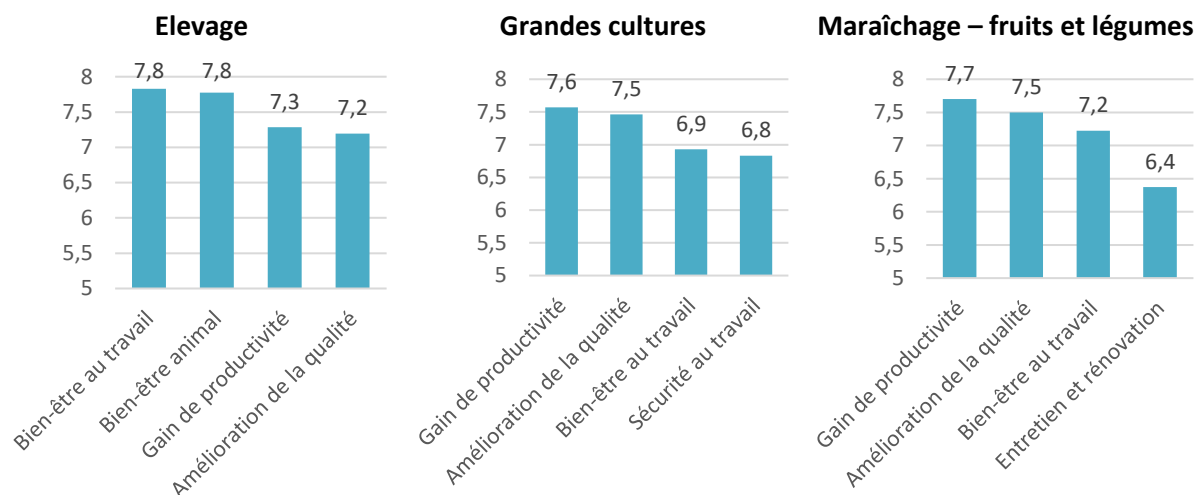
Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord) – 190 réponses

❖ Des motivations différentes selon les filières

La figure ci-dessous décompose les précédents résultats par filières. Elle montre que la notion de bien-être comme levier d'engagement dans de nouveaux investissements est particulièrement importante pour les éleveurs. A l'opposé, les répondants des filières végétales placent en moyenne le gain de

productivité comme principal levier d'engagement dans les investissements. Les bénéficiaires de la filière élevage rencontrés en entretien ont aussi souligné l'importance de l'amélioration des conditions de travail au travers de investissements réalisés.

FIGURE 13 : LES QUATRE PRINCIPAUX FACTEURS QUI POUSSENT LES REpondANTS DU SONDAGE EN LIGNE A REALISER DES INVESTISSEMENTS PAR OTEX



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – élevage 106 réponses, Grandes cultures 14 réponses, maraîchage 8 réponses.

3.2.2 L'engagement dans le dispositif de la DJA

La souscription de la DJA dans le cadre d'un projet à l'installation apparaît souvent comme incontournable, celle-ci présentant l'intérêt de fournir un apport de trésorerie utile lors du lancement de l'activité. Le parcours à l'installation et le plan d'entreprise sont jugés utiles mais peuvent parfois décourager.

❖ Notoriété de la DJA

Les entretiens avec les parties prenantes, et notamment les représentants des jeunes agriculteurs, ont permis d'appréhender les principaux freins et leviers à l'entrée dans le dispositif de la DJA.

La notoriété du dispositif apparaît comme l'un des principaux leviers à l'adoption de la DJA par les jeunes installés. Plus particulièrement, le Point Accueil Installation (PAI) participe à la bonne information des porteurs de projets. La démarche de la DJA s'accompagne aussi d'avantages fiscaux et de bonifications pour les autres régimes d'aides qui rendent le dispositif d'autant plus attractif. Cependant, l'apport de trésorerie que représente la DJA est bien souvent cité comme l'un des principaux intérêts pour l'engagement dans ce dispositif.

Les résultats des entretiens avec les bénéficiaires confirment cette observation. En effet, pour la majorité des agriculteurs rencontrés (8/10), la sollicitation de la DJA s'est faite dans un souci financier d'apport de trésorerie, et non en lien avec tous les autres avantages en découlant. Cependant, il a ponctuellement été noté que l'objectif de la sollicitation de la DJA peut être de pouvoir réaliser par la suite des investissements, ou bien de gagner en crédibilité auprès des banques. Il semble d'autre part intéressant de noter que deux des JA rencontrés ont mentionné la DJA comme une étape

incontournable au parcours d'installation, dont un qui avait presque le sentiment de s'être fait imposer ce passage lors de son accompagnement à l'installation.

❖ Le poids de l'engagement sur 5 ans

Comme pour les dispositifs d'aide à l'investissement, la lourdeur administrative de la DJA peut décourager certains porteurs de projets. Plus particulièrement, le parcours à l'installation et l'engagement du plan d'entreprise sur 5 ans en sont deux importantes raisons. En effet, la nécessité de faire des avenants à chaque écart du plan d'entreprise et la crainte de la déchéance peuvent décourager les porteurs de projets. Il existe aussi encore la peur chez certains bénéficiaires de devoir rembourser la somme versée si le revenu de l'exploitation est inférieur à un SMIC à l'issue de la période du plan d'entreprise.

3.2.3 Conclusions sur les freins et les leviers

Les dispositifs d'aide à l'investissement (ANP et M421) sont considérés comme attractifs : ils constituent un fort levier financier pour la réalisation de projets ambitieux et structurants, et contribuent à l'accès au prêt bancaire. La connaissance de ces dispositifs par l'ensemble du milieu agricole constitue un autre levier favorable à l'engagement des agriculteurs : une majorité d'acteurs joue le rôle de prescripteurs de ces aides, et certains proposent d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches.

En revanche, la lourdeur administrative représente un frein majeur à l'engagement des porteurs de projets. La complexité et l'aspect chronophage de la réalisation des dossiers provoque le découragement de certains agriculteurs. Les informations des AAPs ne sont pas intégralement assimilées, et les changements ayant eu lieu durant la période de mise en œuvre n'ont pas favorisé leur compréhension. La pression de sélection accrue a en outre été vécue comme un frein par certains porteurs de projets, jugeant l'engagement dans les démarches coûteux et risqué. La peur de l'échec ne freine pas forcément les porteurs de projets, mais les conduit souvent à confier la réalisation du dossier à un centre de gestion. Les longs délais de traitement des dossiers, avant et après sélection, jouent aussi en défaveur de l'engagement des agriculteurs.

Les projets d'élevage portés par les aides à l'investissements sont le plus souvent motivés par une volonté d'améliorer le bien-être au travail et le bien-être animal, avant la recherche d'un gain de productivité. Les projets en grandes cultures se focalisent quant à eux sur la recherche de la productivité. La qualité et l'environnement constituent également des leviers au changement, mais dans une moindre mesure.

La notoriété de la DJA est l'un des principaux leviers à son adoption par les jeunes installés. Même si le parcours qu'elle exige confère un panel d'avantages certains, c'est le plus souvent l'aide à la trésorerie qui motive les jeunes agriculteurs à la solliciter. Il a ponctuellement été relevé d'autres motivations, comme le gain en crédibilité auprès des banques ou le fait qu'elle soit incontournable à l'installation, mais la bonification sur le taux de l'ANP ne semble que rarement essentielle à l'installation.

Comme pour les aides à l'investissement, la lourdeur administrative est soulignée par les agriculteurs. Le parcours à l'installation est pointé du doigt mais c'est surtout l'engagement dans le plan d'entreprise sur 5 ans qui peut décourager. La crainte de s'en écarter, de devoir payer des avenants et le risque de la déchéance à terme après plusieurs années d'efforts pèsent sur l'engagement.

L'ensemble de ces dispositifs sont de manière générale connus des agriculteurs. Les vecteurs d'informations sont les Chambres, puis les centres de gestion comptable et les agriculteurs eux-mêmes via le bouche-à-oreille. Seul le dispositif M421 semble potentiellement manquer de communication.

4. ANALYSE DE LA PERTINENCE DES DISPOSITIFS

4.1 Ciblage effectif des dispositifs

Cette partie analyse la stratégie de ciblage de la Région pour les différents dispositifs étudiés. Elle considère dans quelle mesure ce ciblage permet de répondre aux objectifs fixés et quelles peuvent être les difficultés rencontrées.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
La typologie des bénéficiaires directs des mesures correspond (ou non) aux publics ciblés	Identification des publics ciblés	PDR + Entretiens avec les acteurs institutionnels
	Revue analytique des critères d'éligibilité et comparaison avec la typologie des bénéficiaires	AAP et données du programmes
	Opinions des acteurs et identification des potentiels manquements/dissonances	Entretiens (acteurs et représentants des agris)
Les mesures ont indirectement bénéficié (ou non) aux publics cibles	Identification des bénéficiaires indirects des projets	Typologie des projets + données de suivi
	Opinion des bénéficiaires	Entretiens (tous types d'acteurs) + Enquête en ligne
La stratégie de ciblage a permis de répondre (ou non) aux enjeux du secteur	Identification des types d'exploitations sous-représentées parmi les bénéficiaires	Typologie des projets + données de suivi
	Opinions des acteurs	Entretiens + ateliers

4.1.1 Le ciblage de projets d'investissements globaux et ambitieux

D'après les entretiens réalisés avec les parties prenantes, la stratégie déployée par la région pour la mise en œuvre de l'ANP après l'harmonisation des deux PDR normands en 2017 a bien été comprise par les acteurs et les exploitants agricoles. Le PDR haut normand, anciennement moins sélectif et moins attractif en termes de taux de subvention, s'est calqué sur le modèle du PDR bas normand qui présente des taux plus avantageux, mais aussi une sélectivité favorisant les projets de plus grande ampleur s'inscrivant dans une stratégie de développement de l'exploitation. Ainsi, la sélection favorise des projets globaux ambitieux et des agriculteurs « en transition » (GIEE, engagements bio ou autres labels de qualité, en installation, diversification, MAEC, ou investissant dans du matériel de gestion de l'herbe, etc.).

Le dispositif ANP a connu un tel succès que l'enveloppe a été consommée plus rapidement que prévu. Ainsi, la sélection des dossiers s'est renforcée à partir de 2018 et les plafonds des dépenses éligibles ont été baissés. Le tableau suivant détaille les modalités d'éligibilité, de sélection et de bonification des dossiers.

**TABLEAU 4 : REVUE ANALYTIQUE DES CRITERES D'ELIGIBILITE, DE SELECTION
ET DE BONIFICATION DE DU DISPOSITIF ANP**

	Porteur de projet	Projet
Eligibilité	Agriculteurs et groupes d'agriculteurs (y compris GIEE et CUMA) dont le siège de l'exploitation se situe dans l'un des départements normands.	Projets améliorant la performance globale de l'exploitation et sa durabilité au regard de critères : Soit économiques : augmentation du ratio EBE/ produit brut ; ou développement d'un atelier de production en lien avec une activité de transformation à la ferme ; ou réduction des coûts alimentaires, ou développement d'une production sous SIQO ; Soit environnementaux : diminution de la consommation d'énergie, ou diminution des pollutions ponctuelles, ou des intrants, ou valorisation de la surface en herbe, ou production de légumineuses, ou lutte contre l'érosion ; Soit sociaux : développement de l'emploi, ou amélioration des conditions de travail.
Sélection	<p>Profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JA ou porteurs collectifs (30pts). - Agriculteurs récemment installés (10pts), - Agriculteurs à titre principal (10pts), - Investissements en copropriété. (10pts) <p>Intégration d'un volet formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil stratégique avec diagnostic global d'exploitation réalisé au plus tard un an avant (30pts) ; - Conseil sectoriel (10pts). <p>OTEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elevage bovin (30pts) ; - Autre élevage (25pts) ; - Légumes/ horticulture/ arboriculture/ chanvre (20pts) <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AB (30pts) ; - Exploitation herbagère (20pts) ; - Certification environnementale niveau 2 (10pts), ou niveau 3/ MAEC (20pts) ; - GIEE (10pts) ; association de producteurs ou coopérative (10pts). <p>Pour les projets collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'activité (35pts) ; - développement d'activité (30pts) ; - accueil de nouveaux agriculteurs (25pts). 	<p>Type de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements dans les bâtiments (20pts) ; - Stockage des effluents (10pts hors ZV - 30pts en ancienne ZV – 50 pts en nouvelle ZV). - Projet territorial (10pts) ; - Projet qui fait appel à d'autres mesures d'investissement du PDR (10pts) ; <p>Triple performance : 1 critère validé 10pts ; 2 critères validés 30pts ; 3 critères validés 50pts. Critères (acquisition de la triple performance = ATP) validés au regard de l'étude prévisionnelle simplifiée ou du type de matériel inclut dans le projet.</p> <p>Critères économiques :</p> <p>ATP1-Augmentation du ratio EBE/ produit brut > 10% ; ATP2- Développement d'un atelier de production en lien avec la transformation à la ferme ; ATP3 – réduction des coûts alimentaires ; ATP4 – développement d'une production sous SIQO.</p> <p>Critères environnementaux :</p> <p>ATP5- énergie renouvelable ou économie d'énergie sous réserve de la réalisation d'un diagnostic ou autodiagnostic ; ATP6 diminution des pollutions ponctuelles (effluents d'élevage) ; ATP7- Diminution des intrants (matériel d'agriculture de précision ou autre) ; ATP8- matériel pour valoriser les surfaces en herbe ; ATP9 – matériel pour cultiver des légumineuses fourragères ; ATP10 – matériel pour des techniques simplifiées favorables aux sols</p> <p>Critères sociaux :</p> <p>ATP11 – projet développant l'emploi dans l'entreprise ; ATP12 – amélioration significative des conditions de travail (dépend du type d'investissement)</p> <p>Décote si nouvelle demande dans les 12 mois (-20pts) ou dans les 36 mois (-10pts), excepté pour les JA, projets collectifs, mises aux normes, projets en phases.</p>

	Porteur de projet	Projet
Bonification	<p>JA installés avec la DJA (15%)</p> <p>Critères pour la majoration agroécologique (10%) qui nécessite 40pts au travers de critères de la grille de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit économique et stratégique (30pts) ; - GIEE (10pts) ; - Certification environnementale de niveau 2 (10pts) niveau 3 (20pts) ; - AB (30pts) ; - Exploitation herbagère (20pts) 	<p>Critères pour la majoration agroécologique (10%) qui nécessite 40pts au travers de critères de la grille de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets collectifs (40pts) ; - Triple performance à 1 critère (10pts), 2 critères (30pts) ou 3 critères (50pts)

Source : Oréade-Brèche à partir de la notice d'information à l'attention des bénéficiaires du dispositif ANP. AAPn°3/2020.

❖ L'élevage bovin favorisé pour améliorer son attractivité

La stratégie de sélection des dossiers via le dispositif ANP vise en priorité le secteur de l'élevage. Le bilan de la mise en œuvre des dispositifs montre en effet que la majorité des exploitations ayant bénéficié de ces aides sont des élevages, essentiellement en bovin lait. La plupart des acteurs interrogés s'accorde aussi à dire que la filière bovin lait a bien été soutenue par les dispositifs. Ce constat est en revanche davantage mitigée sur d'autres filières animales. Certains acteurs de la filière avicole regrettent en effet que les dossiers de modernisation des bâtiments ne soient pas sélectionnés en dehors des productions en bio ou en label rouge. Or, peu d'exploitations font le choix de se convertir pour répondre à la demande du marché pour des produits standards à prix attractifs. Le constat est le même pour la filière porcine qui d'après ses représentants était pourtant bien soutenue par l'ANP avant l'augmentation de la sélectivité des dossiers.

Pour les acteurs interrogés, le fait de favoriser l'élevage au travers des AAP de l'ANP s'est fait au détriment des filières végétales, dans lesquelles le maraîchage et les grandes cultures ont été plus difficilement soutenus (voir aussi Carte 3 : Répartition géographique des filières soutenues par la mesure 4.1 sur la période 2015-2020). Pour ces filières, seuls les projets inscrits dans une forte transition des modes de production visant la triple performance pouvaient passer la sélection. Certains des éleveurs interrogés estiment que des productions comme le lin ou la pomme de terre ne font pas face à autant de difficulté que le secteur de l'élevage et ne devraient donc pas être autant soutenues. D'autres auraient en effet souhaité que les productions avicoles ou les petites exploitations laitières soient davantage soutenues⁴.

❖ Profil des bénéficiaires et typologie des projets soutenus

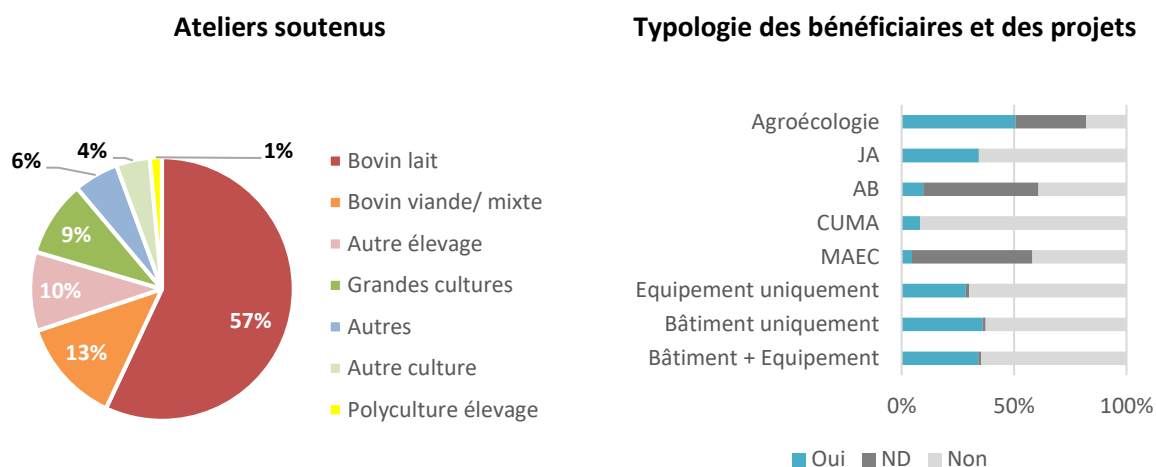
ANP

Comme décrit dans le bilan et conformément à la stratégie de ciblage du dispositif, les élevages bovins et surtout bovin lait, ont été les principaux bénéficiaires de l'ANP. Les filières élevage en général représentent environ 80% des bénéficiaires comme montré dans la Figure 14. Cette figure montre aussi que plus de la moitié des projets a bénéficié de la majoration agroécologique entre 2015 et 2020. Ces données masquent le fait qu'à partir de 2018, la quasi-totalité des projets sélectionnés bénéficiait de cette majoration en raison de l'augmentation de la sélectivité des projets. Les données montrent aussi la part significative de JA dans les bénéficiaires. Les bénéficiaires en AB (au moins 10% des

⁴ Le nouvel Appel A Projet pour une Agriculture Normande Performante, lancé par la Région au 1^{er} février 2021, prend en compte le résultat de notre évaluation et les fonds européens supplémentaires alloués à la Normandie pour 2021-2022 permettent de rééquilibrer le soutien aux différentes filières d'élevage et aux filières légumières.

bénéficiaires contre environ 6% des exploitations normandes en 2018⁵) et en CUMA sont aussi bien représentés.

FIGURE 14 : PROJETS SOUTENUS PAR L'ANP ET TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES ENTRE 2015 ET 2020



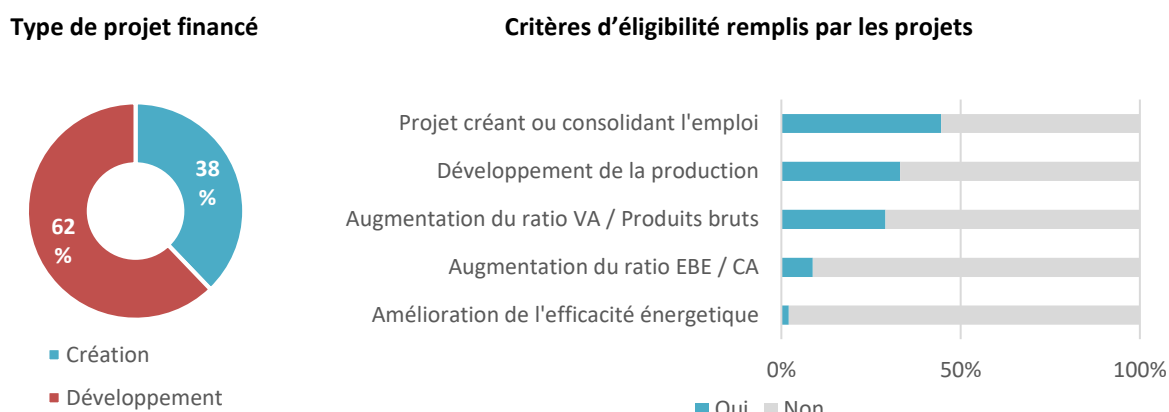
Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre 2015-2020 ; ND = non disponible

M421 Transformation à la ferme

Les données de mise en œuvre montrent que le dispositif M421 (aide pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts) a soutenu en majorité les filières lait, maraîchage fruits et légumes et cidricoles qui représentent à elles trois 72% des projets subventionnés (voir Figure 9 de la section bilan de mise en œuvre). La figure ci-dessous montre qu'une part importante des projets financés consiste en la création d'une nouvelle activité de transformation à la ferme (environ 38% d'après les données disponibles). L'accès des projets au dispositif se fait le plus souvent via la création ou la consolidation de l'emploi. Le développement de la production et l'augmentation du ration VA/ produits brut sont aussi des critères d'éligibilité souvent empruntés.

⁵ Agreste Normandie 2019, memento de la statistique agricole

FIGURE 15 : TYPOLOGIE DES PROJETS SOUTENUS PAR LA M421 ENTRE 2014 ET 2020



Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre 2014-2020. Ces données ne sont disponibles que pour 296 dossiers sur 407.

❖ Les limites de l'outil pour accélérer la transition

Certains acteurs interrogés ont souligné la nécessité d'accompagner l'aide à l'investissement d'autres dispositifs pour encourager la transition agro-écologique, comme la prise en charge du risque associé à la mise en place de systèmes de production alternatifs ou le développement d'appellation. D'autre part, il a été noté que la construction de la grille de sélection favorisait les exploitations déjà engagées dans une transition vers des systèmes de production vertueux (bio, MAEC, etc.) parfois au détriment d'exploitations souhaitant initier la transition au travers de l'investissement soutenu par l'ANP.

Le tableau détaillant les critères d'éligibilité, de sélection et de bonification des projets (Tableau 4) montre ainsi à titre d'exemple qu'une exploitation en système herbager majoritaire obtient 20pts pour la sélection de son dossier, alors qu'elle n'en gagne que 10 si le projet d'investissement inclut du matériel pour valoriser les surfaces en herbe.

❖ Des audits réalisés pour être sélectionnés mais jugés peu utiles

Au travers des entretiens avec les parties prenantes, plusieurs effets pervers de la forte sélectivité des dossiers au travers de la grille de sélection ont été notés.

La « course aux points » impose notamment aux projets de remplir le critère agroécologique depuis le durcissement de la sélection des dossiers. Cela passe souvent par la réalisation d'audits stratégiques nécessaires pour obtenir les points de la triple performance. Les bénéficiaires rencontrés ont jugé que ces audits n'étaient pas assez stricts, donnant ainsi l'opportunité à presque n'importe quel porteur de projet d'obtenir ces points supplémentaires sous réserve d'investir dans ces audits auprès des organismes de conseil habilités. Un agriculteur regrette notamment que les fonds des dispositifs CASE soient utilisés à ces fins.

4.1.2 La DJA ouverte à tous et nécessaire pour les installations Hors Cadre Familiale

La DJA impose des critères stricts d'âge et de diplôme, au sein desquels toute exploitation/projet peut être éligible⁶. Les entretiens réalisés avec les parties prenantes font ressortir la diversité des projets

⁶ La DJA est ouverte aux porteurs de projets de moins de 40 ans, de nationalité européenne et possédant un diplôme agricole de niveau IV.

soutenus par la DJA. Il a été mentionné que les installations hors cadre familial étaient généralement bien soutenues, dans la mesure où ces projets s'inscrivaient souvent dans une démarche de diversification des productions, de vente directe et de pratiques culturales vertueuses (ex bio). En revanche, un des représentants des agriculteurs interrogés a regretté que la diversification des jeunes installés dans des activités touristiques au travers notamment de la réhabilitation de gîtes ne soit pas valorisée par la DJA.

4.2 Adéquation des aides aux besoins des agriculteurs

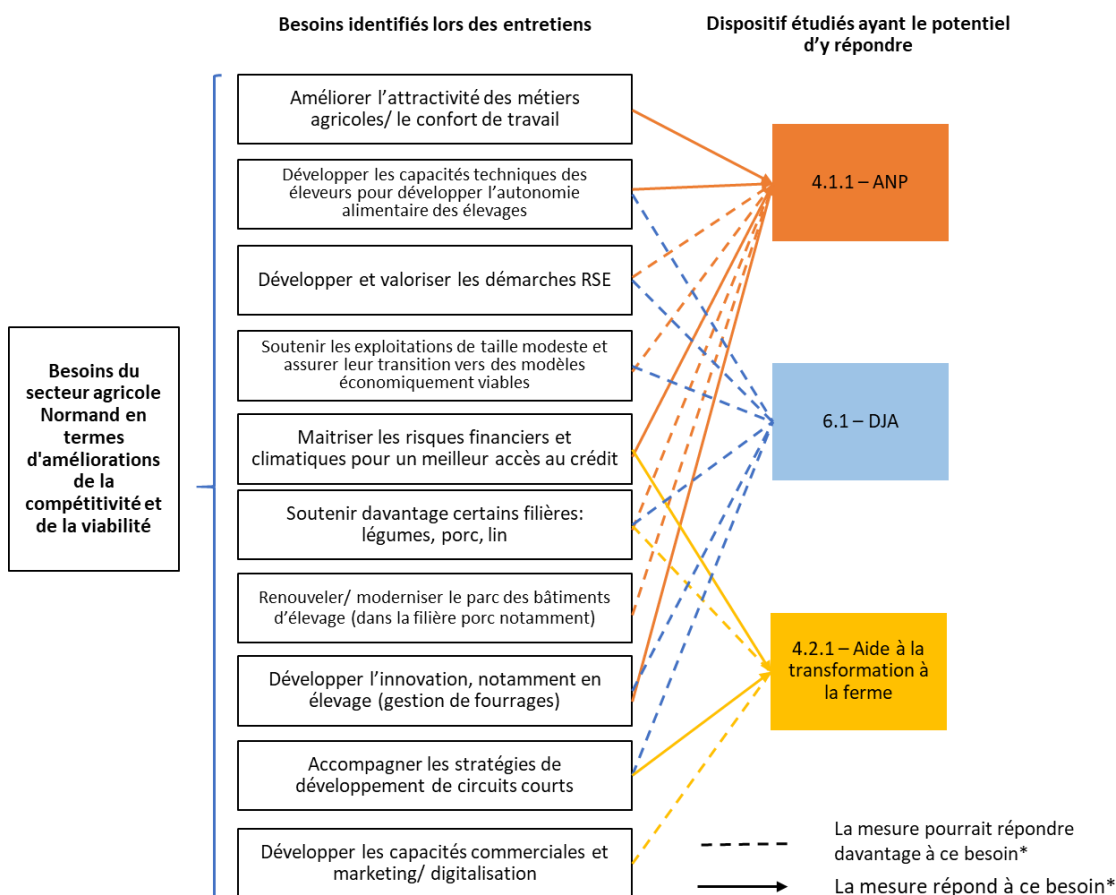
Les aides proposées par le Conseil Régional sont-elles adaptées aux besoins des exploitants agricoles ou des professionnels concernés dans l'objectif d'améliorer leur compétitivité ?

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les types d'opérations soutenus sont adaptés (ou non) aux besoins	Revue analytique des besoins identifiés par la Région	PDR ou autres documents de planification
	Diagrammes logiques, à partir d'une identification des besoins des acteurs	Entretiens + analyse bibliographique
	Revue de la bibliographie française et européenne concernant la pertinence des aides à l'investissement	Bibliographie
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne

4.2.1 Identification des principaux besoins du secteur agricole

Lors des entretiens, les principaux besoins ayant émergés sont l'amélioration de l'attractivité des métiers agricoles (notamment au travers de l'amélioration des conditions de travail, la modernisation des outils de production), le développement des capacités techniques (notamment commerciales et marketing) et de maîtrise des risques climatiques et financiers des agriculteurs, ou encore un soutien plus prononcé pour certaines filières comme les filières légumes, porc, bovin viande et lin. Le diagramme ci-dessous (Figure 16) liste les besoins identifiés lors des entretiens de manière plus exhaustive, et les lie à des outils y répondant ou ayant le potentiel d'y répondre davantage.

FIGURE 16 : BESOINS IDENTIFIES LORS DES ENTRETIENS ET POTENTIEL DES DISPOSITIFS ETUDIES POUR Y REPONDRE



Source : Oréade-Brèche sur la base des entretiens

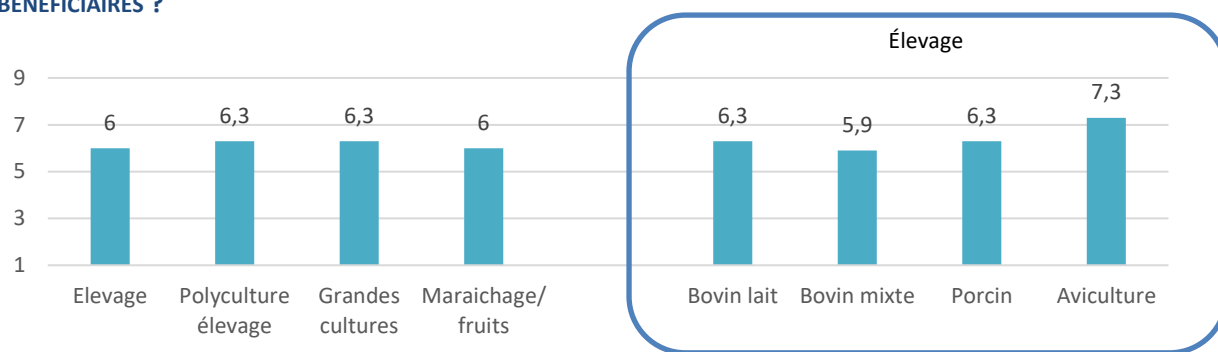
*La fait que la mesure répond suffisamment à ce besoin ou pas a été défini suite à l'analyse des résultats des parties pertinence et efficacité.

4.2.2 Adéquation des aides selon les bénéficiaires

❖ M411 ANP

Les résultats du sondage en ligne montrent que le dispositif ANP proposé répond plutôt bien aux besoins des bénéficiaires avec une note moyenne autour de 6/10 indépendamment de la filière. Les bénéficiaires des filières polyculture élevage et grandes cultures attribuent néanmoins une note moyenne légèrement plus haute que les bénéficiaires de la filière élevage. Parmi ces derniers, les bénéficiaires en bovin mixte sont ceux qui semblent les moins satisfaits des dispositifs (en moyenne), alors que ceux des filières aviculture attribuent en moyenne une note plus haute.

FIGURE 17 : RESULTATS DU SONDAGE EN LIGNE : LES AIDES ANP CORRESPONDENT-ELLES AUX BESOINS DES BENEFICIAIRES ?



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord). Nombre de répondants : élevage – 109 ; polyculture élevage-59 ; grandes cultures-15 ; maraichage/ fruits-10 ; bovin lait-75 ; bovin mixte-25 ; porcin-4 ; aviculture-9.

Les résultats des entretiens avec les bénéficiaires sont cohérents avec ceux du sondage en ligne. Environ la moitié des exploitants rencontrés estime que l'ANP répondait bien à leurs besoins en termes d'investissement. Parmi les investissements éligibles manquants, il a été ponctuellement regretté que le matériel motorisé ne soit pas subventionné (chariot élévateur pour un maraîcher). Un autre exemple d'insatisfaction réside dans le fait que le matériel d'occasion ne soit pas pris en charge, notamment pour des robots de traite d'occasion. Enfin, un jeune agriculteur a souffert de ne pas pouvoir bénéficier de l'ANP lors de sa première année d'installation (il faut déjà être installé pour demander la subvention).

En revanche, la sélectivité forte de l'ANP laisse de côté certains projets. Afin d'obtenir un maximum de points, les porteurs de projets sont incités à réaliser des investissements conséquents, parfois au-delà de ce qu'ils auraient prévu initialement. Ces projets requièrent ainsi une bonne capacité d'investissement, favorisant les exploitations performantes. Inversement, les exploitations moins performantes pourraient avoir plus de mal à s'engager dans des projets ambitieux et pourraient passer à côté des opportunités de soutien proposées par le dispositif. Les AAP ne prennent en effet pas en compte les critères de surface ou de dimension économique des exploitations pour une répartition plus équitable des aides.

Selon les acteurs interrogés, certains projets moins ambitieux que ceux favorisés au travers des AAP peuvent néanmoins justifier une aide au titre de l'objectif de viabilité/rentabilité du dispositif ANP. Des projets de mise aux normes des capacités de stockage ou de bâtiments d'élevage (notamment dans les secteurs avicole et porcin) ont par exemple été cités. Certains « petits » projets permettraient notamment l'augmentation des capacités de production et/ou de stockage de certains producteurs laitiers ou l'amélioration des conditions de travail.

❖ M6 DJA

Les représentants des agriculteurs rencontrés saluent la pertinence du plan de financement et de l'accompagnement de la DJA. Le plan d'entreprise a été mentionné comme cohérent pour assurer la viabilité des projets et favoriser l'implication des jeunes agriculteurs. Le fonctionnement du parcours à l'installation pris en charge par la Chambre d'Agriculture a aussi été souligné comme un point fort. Il a été mentionné la possibilité de demander aux porteurs de projet un prévisionnel de trésorerie pour la première année, pour inciter les porteurs de projets à mieux anticiper les dépenses et les recettes sur cette année charnière en termes d'investissement et de rentrées d'argent.

Si quelques-uns des JA interrogés (3) sont satisfaits de l'aide à la trésorerie que représente la DJA, d'autres trouvent le respect du plan prévisionnel sur 5 ans très contraignant. En effet, il est difficile pour

certaines de prévoir les investissements, les rendements, ou les prix de vente sur 5 ans, et la réalisation d'avenants pour les investissements imprévus est considérée contraignante et onéreuse.

❖ M3 portant sur les systèmes de qualité

Bien que ces dispositifs aient été considérés de manière secondaire, les entretiens avec les bénéficiaires ont permis de relever certains besoins des bénéficiaires en lien avec des aides.

Pour le dispositif M3.1 (soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité), un des bénéficiaires regrette par exemple la forte lourdeur administrative du dossier en comparaison avec les faibles montants demandés. Cette information avait aussi été relevée par la Région dans les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) du PDR de 2019.

Un bénéficiaire du dispositif M3.2 a quant à lui regretté de ne pas pouvoir financer des actions récurrentes (le dispositif soutenant seulement des actions nouvelles) ou s'étalant sur plusieurs années. La maintenance d'un site internet n'est par exemple pas prise en charge. Des bénéficiaires n'ayant pas les capacités financières de renouveler l'action de communication l'année suivante sont alors contraints d'arrêter des actions parfois efficaces au profit de nouvelles actions subventionnées dont l'efficacité n'est pas certaine.

❖ M421 Transformation à la ferme

Les acteurs rencontrés s'accordent à dire que le dispositif d'aide à la transformation à la ferme répond aux besoins de tous les secteurs agricoles considérés, y compris la filière avicole.

Cependant, deux des bénéficiaires du dispositif 4.2.1 ne se sentent pas assez soutenus pour développer leurs capacités commerciales, notamment dans le marketing et les campagnes de communication.

Concernant l'aide aux investissements pour les industries agroalimentaires, il a été noté par certains acteurs un besoin d'accompagnement des porteurs de projets lors du montage du dossier. Un des bénéficiaires interrogés aurait souhaité pouvoir bénéficier de l'aide pour restaurer une friche plutôt que pour « bétonner un champ ». L'autre a eu des gros soucis dans son dossier en 2007 et a dû rembourser plusieurs centaines de milliers d'euros car il avait versé un acompte trop tôt. Il est possible que le flou administratif du chevauchement de deux périodes de mise en œuvre FEADER ait contribué à cet incident.

4.3 Adéquation des dispositifs financiers

En particulier, l'accompagnement financier et le montage du plan de financement du projet est-il adapté au besoin ? D'autres modalités d'aide financière sont-elles souhaitables ?

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Le format de subventions permet (ou non) un passage à l'acte des porteurs de projet	Synthèse des projets et montants correspondant financés sur la période de programmation	PDR ou autres documents de planification
	Opinion des acteurs	Entretiens + Ateliers
D'autres outils financiers seraient (ou non) à privilégier pour répondre aux besoins	Analyse des instruments financiers existants et susceptibles de maximiser l'effet de levier	Bibliographie
	Opinions des acteurs	Entretiens

4.3.1 Des taux prenant en charge 20 à 40% du montant plafonné des investissements

Les dispositifs d'aide à l'investissement étudiés permettent de financer les porteurs de projet à hauteur de 20% du montant plafonné des dépenses en investissements éligibles pour l'ANP et 40% pour l'aide à la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts (M421). Pour l'ANP, ce taux

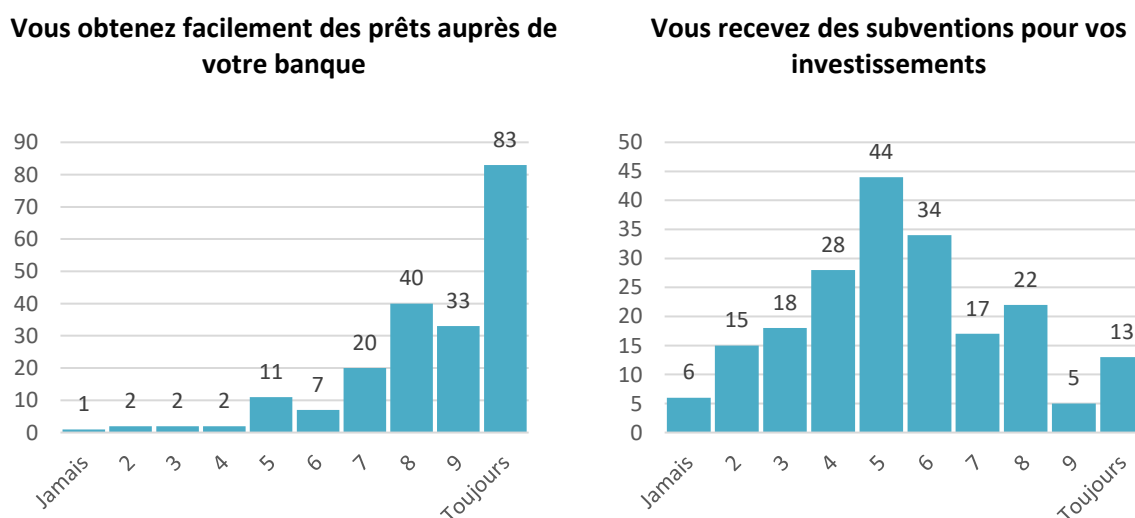
peut atteindre 45% grâce à une majoration de 15% pour les JA et une autre de 10% pour les projets validant un critère agroécologique (voir résumé en Tableau 7 dans la partie efficacité). Ainsi, d'après les données de mise en œuvre allant de 2014 à début 2020, le taux de financement moyen d'un projet sur le dispositif ANP atteint 38,5% du montant plafonné, ce qui reflète le nombre important de dossiers ayant reçu une ou plusieurs bonifications. Concernant les modalités de financement des deux dispositifs, le versement de la subvention est effectué une fois les dépenses réalisées. Deux acomptes peuvent être demandés sur justificatifs des dépenses dans la limite de 80% du montant prévisionnel de la subvention.

4.3.2 Le rôle clé de la subvention pour inciter à l'investissement

Dans l'ensemble, les acteurs et les bénéficiaires interrogés estiment que le format de l'aide à l'investissement est satisfaisant pour répondre aux besoins des agriculteurs. La subvention constitue selon eux un effet levier pour les porteurs de projets, favorisant l'accès aux prêts bancaires. La subvention représente ainsi un apport significatif qui permet de réduire le montant et la durée du prêt. Elle joue un rôle important pour l'accès au crédit de projets jugés parfois plus risqués, n'intégrant pas d'acquisition foncière (investissement matériel ou d'équipements de transformation). Ainsi, un des agriculteurs interrogés a vu son dossier d'aide à la transformation à la ferme accepté par la région puis refusé par les banques, qui ne croyaient pas en la viabilité du projet de vente directe du producteur, alors que ce dernier avait déjà traversé un processus abouti de maturation et de validation du projet au travers de la démarche de la M421.

Les résultats du sondage en ligne montrent néanmoins que l'accès à l'emprunt n'est généralement pas un problème pour les bénéficiaires des dispositifs, alors que le versement de subventions semble plus aléatoire.

FIGURE 18 : RESULTATS DU SONDRAGE EN LIGNE SUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR LES BENEFICIAIRES



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 202 réponses

Le montant de base de la DJA, ainsi que ses modulations, sont fixés à l'échelle de la Région. Ainsi, ce montant évolue en fonction des engagements et des caractéristiques de la Région. Comme le montre le tableau ci-dessous, les taux de base de la DJA proposés en Normandie font partie des plus hauts comparés à ceux des régions voisines. Ce montant de base est majoré selon les critères suivants :

- Installation hors cadre familial : + 25 % de modulation ;
- Projet agro-écologique : + 25 % de modulation ;

- Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi : + 25 % de modulation ;
- Coût de reprise/modernisation entre 100 000 et 400 000 euros : +6 000 euros (zones de plaine) ou + 8 000 euros (zones à contrainte spécifiques) ;
- Coût de reprise/ modernisation dépassant 400 000 euros : + 8000 euros (zones de plaine) ou + 10 000 euros (zones à contrainte spécifiques).

TABLEAU 5 : COMPARAISON DES TAUX DE BASE DE LA DJA NORMANDE AVEC CEUX DES REGIONS VOISINES

Région	Montant de base de la DJA	
	Zone de plaine	Zone défavorisée hors montagne
Normandie	12 000 €	17 000 €
Centre Val de Loire	12 000 €	16 500 €
Ile de France	12 000 €	Non
Pays de la Loire	10 000 €	11 000 €
Bretagne	8 000 €	10 000 €
Hauts de France	8 000 €	Non

Source : Programmes de développement ruraux en vigueur

Les bénéficiaires de la DJA rencontrés sont également satisfaits du format du dispositif, constitué d'une aide financière et d'avantages fiscaux. Le versement des 80% d'acompte est particulièrement apprécié dans le contexte d'une installation hors cadre familial sans capital, afin d'alimenter le fonds de roulement de l'exploitation avant les premières rentrées issues de la vente de la production.

Cependant, un des principaux effets pervers liés au format des subventions est la hausse des prix des fournisseurs. Aussi bien des représentants des agriculteurs que des organismes de conseil ont noté que certains fournisseurs gonflaient leurs prix, ayant conscience que les agriculteurs pouvaient recevoir des subventions pour l'achat de leurs produits (entreprises de tubulaires par exemple).

4.3.3 Autres outils financiers pertinents

Avance remboursable

Elle désigne de manière générale un apport de trésorerie pour réaliser un projet d'entreprise. Elle consiste en un prêt à taux zéro, mais à la différence du prêt, elle ne peut être remboursée en intégralité qu'en cas de succès du projet. On peut cependant y appliquer une autre pratique davantage semblable au prêt à taux 0, avec obligation de remboursement et donc sans garantie. Cette seconde interprétation des avances a été pratiquée par la Région Basse Normandie auparavant, à travers le dispositif Avances Régionales à l'Entreprise (ARE) dont l'objectif était de favoriser les investissements productifs.

Le droit européen ne définit pas l'avance remboursable parmi les instruments d'ingénierie financière, et rapproche son traitement à celui de la subvention. Néanmoins, les fonds européens peuvent être mobilisés via cet outil financier, à condition de réutiliser les fonds remboursés dans le même objectif ou en conformité avec d'autres du programme. La pertinence de cet instrument n'a pas été discutée lors des entretiens.

Prêts garantis par la Région

Dans la mesure où l'accès au financement est déterminant pour la réalisation du projet, la Région pourrait stimuler l'investissement via la mise en place d'un fond de garantie destiné à assurer les crédits octroyés aux agriculteurs par les banques. Ainsi, la garantie de prêt financée par la Région pourrait encourager les banques à délivrer des crédits aux projets considérés plus risqués - notamment les projets de diversification des productions ou des modes de commercialisation, ou les projets de conversion, dont les débouchés restent incertains au moment de l'octroi du prêt. L'intérêt de cet

instrument financier est l'effet levier que peut représenter la garantie sur le déblocage de montants significatifs pour les agriculteurs. Dans la mesure où les prêts garantis sont finalement remboursés par les bénéficiaires, la dépense pour la Région est nulle.

Assurance / gestion des risques

La gestion du risque financier associé à la mise en place de nouvelles pratiques/activités pourrait également être pris en charge par la Région à travers un système d'assurance, selon certains acteurs financiers ou industriels. Ainsi, pour la plupart des éleveurs laitiers interrogés, le prix des productions et plus particulièrement du lait et de la viande reste le facteur déterminant de viabilité. S'ils reconnaissent que les investissements réalisés avec le soutien de la Région leur ont permis d'optimiser leur production et d'augmenter leur résilience face aux aléas du marché, ils sont moins enclins à s'engager vers de nouvelles pratiques ou à se convertir à de nouveaux systèmes en raison des risques associés.

Des outils d'assurance retraite pourraient également faciliter la transmission, en garantissant un niveau de retraite décent aux agriculteurs retraités pour leur permettre de baisser les prix de leur exploitation à la vente.

Prêt bonifié

Avant 2017, la DJA donnait accès à des prêts bonifiés réservés aux JA, à un taux de 2.5% sur 5 ans. Or l'évolution des conditions du marché bancaire a considérablement réduit l'intérêt de ces prêts, les autres prêts bancaires pouvant offrir des taux d'intérêt parfois inférieurs. Pourtant, le prêt bonifié reste très présent à l'esprit des bénéficiaires interrogés qui regrettent la disparition de cet avantage initialement offert aux JA.

Prêt d'honneur

Certaines Régions font le choix de mettre à disposition un prêt d'honneur pour les agriculteurs s'installant sans la DJA. C'est le cas de la Région Aquitaine qui propose un prêt à un taux de 0% sur une durée de deux à sept ans avec un plafond de 20 000 €. L'objectif est d'encourager massivement l'installation agricole pour tout type de porteurs de projet. Cependant, ni les bénéficiaires ni les instances représentatives des agriculteurs dans la Région n'ont présenté d'intérêt particulier pour ce type de financement.

Participation au capital

Un des agriculteurs interrogé, engagés dans une démarche de vente directe, aurait été intéressé par des apports de capitaux, dans un souci de partage du risque financier. Un autre agriculteur a suggéré une aide pour la création d'entreprise dans le cadre du lancement d'une nouvelle activité pour supporter les frais administratifs.

4.4 Conclusions de la pertinence

Les publics cibles de l'ANP ont été les agriculteurs porteurs de projets globaux et ambitieux, généralement en transition. Les projets en élevage, notamment bovins lait, ont été favorisés à la sélection en réponse aux enjeux de modernisation et d'attractivité du secteur.

Les critères d'éligibilité, de sélection ainsi que les bonifications, permettent bien d'accompagner des projets globaux vers la triple performance. Néanmoins, afin d'accélérer la transition notamment agroécologique des exploitations, il a émergé la nécessité d'instaurer des dispositifs complémentaires

⁷ Voir <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/augmenter-la-dja-pour-compenser-l-arret-des-prets-bonifies-une-douce-illusion-202-137938.html>

(ex. pour compenser le risque associé) et d'améliorer la grille d'instruction afin d'inclure au-delà des exploitations dites déjà « en transition » celles qui souhaiteraient initier leur transition grâce au dispositif. Par ailleurs, la somme de ces exigences à l'entrée, additionnée de l'augmentation de la pression de sélection à partir de 2018, ont amené à une « course aux points ». Celle-ci engendre des dérives dénoncées par l'intégralité des acteurs et agriculteurs, comme l'audit de la triple performance jugé onéreux et trop peu contraignant.

Les bénéficiaires et les parties prenantes interrogées s'accordent à dire que la filière bovin lait a bien été soutenue. Cependant, les enjeux d'autres filières animales ont été trop peu considérés : en avicole ont été ciblés les projets dont la production est labellisée, alors que le marché et les agriculteurs sont demandeurs d'investissements en standard ; il en est de même pour la filière porcine. Par ailleurs, l'aptitude du dispositif à financer des projets en grandes cultures et maraîchage est controversée : ils ont plus difficilement été soutenus et la sélection s'est faite uniquement sur des projets intégrant des changements significatifs⁸. Certains éleveurs ont questionné la pertinence du soutien apporté aux filières lin et pommes de terre en raison de leurs bons résultats économiques. En termes de types d'exploitation sélectionnées, la forte sélectivité de l'ANP et sa demande en projets ambitieux laisse de côté les exploitations les moins performantes : ce sont celles qui ne peuvent pas se permettre d'investir de manière conséquente et donc de se lancer dans des projets d'envergure. Des critères de surface et/ou de dimension économique seraient intéressants à mettre en place pour favoriser leur sélection. Aussi, des projets moins ambitieux sont laissés de côté alors qu'ils sont générateurs de productivité et d'amélioration des conditions de travail (ex. modernisation de bâtiments en volaille standard ou capacité de stockage en bovin lait).

Les bénéficiaires de l'ANP sont majoritairement satisfaits du dispositif vis-à-vis de leurs besoins. Le matériel non éligible pour lesquels une demande a été formulée porte sur le matériel d'occasion et celui motorisé ; au contraire, certains bénéficiaires se seraient passés du matériel lié à la valorisation de l'herbe, qui a été acquis dans la dynamique de la course aux points.

En ce qui concerne la DJA, une grande diversité de projets d'installation ont pu voir le jour grâce au dispositif, et les jeunes agriculteurs s'installant en hors cadre familial (HCF) ont bien été soutenus, notamment lorsque leur projet était vertueux (diversification, vente directe, labellisation). Les représentants d'agriculteurs saluent sa pertinence pour assurer la viabilité des projets et favoriser la capacité entrepreneuriale de l'installé. Le cadre contraignant du respect du plan d'entreprise durant les 5 ans est cependant regretté par beaucoup d'agriculteurs.

Le dispositif M421 est pertinent pour soutenir les projets en transformation à la ferme, toutes filières agricoles confondues (avicole comprise). Les besoins complémentaires concernent le développement des capacités commerciales des projets (marketing et campagnes de communication). Pour la M422, les besoins complémentaires concernent l'accompagnement par un interlocuteur unique pour le montage des dossiers, et la non-éligibilité actuelle de bâtiments en friche.

Le format de la subvention pour l'ANP convient dans l'ensemble aux porteurs de projets. Il permet l'accès à l'emprunt bancaire, et permet à terme de réduire le montant emprunté et la durée de remboursement. Le format financier de la DJA satisfait aussi, le versement des 80% est crucial pour les installations HCF et les avantages fiscaux sont appréciés. Néanmoins, un contre-effet des subventions est ressorti des entretiens : c'est l'adaptation des prix des fournisseurs, en connaissance de l'aide à percevoir.

⁸ Le nouvel Appel A Projet pour une Agriculture Normande Performante, lancé par la Région au 1^{er} février 2021, prend en compte ce constat et rééquilibre le soutien aux différentes filières d'élevage et aux filières légumières.

D'autres formats d'aides financières semblent pertinents régionalement : des prêts garantis par la Région, un système de gestion du risque financier (assurance), des prêts d'honneur ou des participations au capital des exploitations.

5. ANALYSE DE L'EFFICACITE SUR LA TRIPLE PERFORMANCE DES EXPLOITATIONS

5.1 Résultats obtenus sur la rentabilité des exploitations

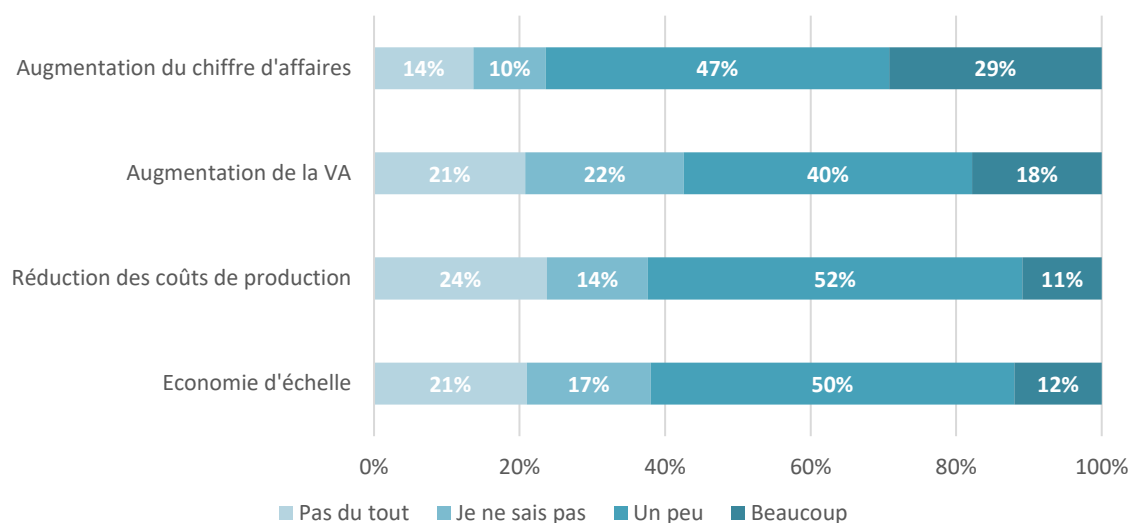
L'objectif de cette partie est de définir dans quelle mesure les aides financières ont permis de diminuer les coûts de production, d'améliorer la valeur ajoutée et de soutenir le revenu sur les exploitations.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les aides financières ont contribué (ou non) à diminuer les coûts de production	Identification des postes de dépenses optimisés via les opérations soutenues	Données de suivi des programmes
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
Les aides financières ont contribué (ou non) à améliorer la valeur ajoutée	Identification des types d'actions soutenues susceptibles d'améliorer la valeur ajoutée	Données de suivi des programmes
	Part des projets financés pour lesquels les bénéficiaires ont des SIQO	Données de suivi des programmes
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
Les aides financières ont permis (ou non) de soutenir le revenu	Analyse de l'évolution des revenus pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires des aides	Exemples issus d'entretiens
	Analyse du degré de conscience des agriculteurs concernant l'impact attendu des aides à l'investissement sur la rentabilité générale de l'exploitation	Entretiens + Enquête en ligne
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne

5.1.1 Les investissements génèrent le plus fréquemment une augmentation du chiffre d'affaires

Les résultats du sondage en ligne (Figure 19) montrent que toutes filières et tous types d'investissements confondus, les investissements soutenus par la Région ont généralement permis aux exploitations d'augmenter leur chiffre d'affaires (76% des répondants dont 29% pour lesquels le chiffre d'affaires a « beaucoup » augmenté). D'après ces résultats, l'augmentation du chiffre d'affaires est la première composante économique sur laquelle les investissements vont avoir un effet.

**FIGURE 19 : RESULTATS DU SONDAGE EN LIGNE SUR LES IMPACTS ECONOMIQUES
DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES BENEFICIAIRES**



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 159 réponses

Les résultats du sondage en ligne ne permettent pas d'établir une typologie des répondants ayant estimé avoir « beaucoup » augmenté leur chiffre d'affaires. Ils sont répartis en OTEX de la même manière que la totalité des répondants. La plupart d'entre eux est jeune (70% ont moins de 40 ans) mais il en va de même pour l'ensemble des répondants au sondage en ligne (57% ont moins de 40 ans). A l'inverse il y a relativement peu de jeunes agriculteurs dans les répondants ayant estimé ne pas avoir du tout augmenté leur chiffre d'affaires grâce aux investissements réalisés (31%). D'autre part, la quasi-totalité des répondants ayant estimé ne pas du tout avoir augmenté son chiffre d'affaires a investi dans un atelier d'élevage (20/22).

Les entretiens confirment ces résultats avec plus de la moitié des exploitants rencontrés qui estiment que les investissements réalisés ont permis d'augmenter leur chiffre d'affaires. Pour les exploitants laitiers, le chiffre d'affaire dépend souvent des volumes de lait contractualisés par la laiterie, et dans certains cas les investissements réalisés permettent aux exploitants d'adapter la production en réponse à une augmentation de leur contrat. Dans le cas des éleveurs rencontrés, cela peut passer par l'agrandissement de bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage ou de blocs de traite. Un producteur de viande bovine a lui aussi pu augmenter son cheptel grâce aux investissements réalisés, sans parvenir à augmenter ses revenus. Enfin, un céréalier a investi dans un bâtiment de poules pondeuses et a presque doublé son chiffre d'affaires.

5.1.2 Les dispositifs ont généralement permis de réduire les coûts de production

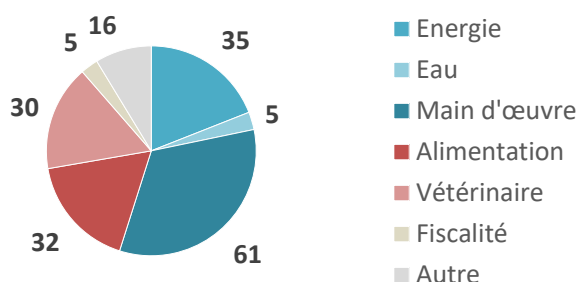
Dans une moindre mesure, les investissements soutenus ont permis à plus de la moitié des répondants de réduire leurs coûts de production et de réaliser des économies d'échelle (et donc développer la rentabilité de leur exploitation). Notamment, les projets d'agrandissement favorisés par les dispositifs s'accompagnent généralement d'économies d'échelle.

Près de la moitié des bénéficiaires interrogés en entretien estiment que les investissements réalisés ont permis de réduire leurs coûts de production. L'optimisation des coûts de production peut aussi passer par des gains de temps. Les entretiens ont fait ressortir que dans les élevages laitiers notamment, l'achat de matériel moderne et performant, tel que des robots de traite ou des taxis à lait, permet de réduire le temps de travail et donc souvent les coûts de la main d'œuvre. Par exemple, un

agriculteur qui a investi dans des cornadis gagne 10mn de temps de travail par jour ce qu'il estime équivalent à une réduction de 1 314 euros par an.

C'est aussi ce que font ressortir les résultats du sondage en ligne : pour les répondants ayant diminué leurs coûts de production au travers des investissements réalisés, les principaux coûts réduits sont les coûts de main d'œuvre (Figure 20). Les coûts d'alimentation et les frais vétérinaires dans les élevages ont aussi souvent été réduits, notamment au travers de l'augmentation de l'autonomie alimentaire des élevages et de l'amélioration du bien-être animal, comme souligné par les bénéficiaires rencontrés en entretien. Enfin, les investissements ont aussi parfois permis de réduire les dépenses énergétiques, essentiellement grâce à la construction de bâtiments d'élevage plus performants.

FIGURE 20 : TYPES DE COÛTS DE PRODUCTION AYANT DIMINUE SUITE AUX INVESTISSEMENTS



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 100 réponses

Concernant le dispositif d'aide à la transformation à la ferme, les bénéficiaires interrogés ont mentionné un investissement nécessaire à la modernisation d'un atelier de transformation du lait, ayant permis de réduire les coûts de main d'œuvre. Un autre exemple de la filière cidre montre que les coûts de production ont été réduits grâce à la création d'un atelier de distillation.

De manière plus directe, la subvention permet aussi de réduire le coût du prêt pour des exploitants qui auraient tout de même réalisé l'investissement, améliorant alors d'une autre manière la rentabilité de l'exploitation.

5.1.3 La valeur ajoutée des productions parfois augmentée

Selon les représentants des agriculteurs rencontrés, les dispositifs d'aide à l'investissement ANP et M421 ont eu un effet positif sur la compétitivité des exploitations agricoles, en encourageant la transition vers des systèmes à forte valeur ajoutée. Concernant le secteur laitier, s'il a été noté que les volumes de lait produits dépendent davantage de la stratégie des laiteries, les investissements ont néanmoins permis aux exploitations laitières de se moderniser. Les résultats du sondage ont cependant montré que l'augmentation de la valeur ajoutée au travers des investissements concernait un nombre assez restreint de projets.

D'autre part, le développement d'une nouvelle activité de transformation à la ferme augmente les coûts de production de manière significative. Un des représentants des agriculteurs a donc souligné l'importance pour le producteur de pouvoir vendre ses produits transformés avec des volumes et des prix suffisants.

D'après les résultats du sondage en ligne, les répondants qui estiment avoir « beaucoup » augmenté la valeur ajoutée de leur production estime systématiquement que les investissements leur ont aussi permis d'augmenter leur chiffre d'affaires. Un peu moins de la moitié de ces répondants est bénéficiaire (uniquement ou entre autres) de l'aide à pour la transformation à la ferme. Cela peut aussi expliquer pourquoi la moyenne des montants investis sur les 5 dernières années pour cette catégorie de répondants (172 000 euros) est plus importante que celle de l'ensemble des répondants (104 000

euros). A l'inverse, les répondants qui estiment n'avoir « pas du tout » augmenté la valeur ajoutée de leur production au travers des investissements réalisés ont investi en moyenne des sommes plus faibles sur les 5 dernières années (71 000 euros en moyenne). Parmi eux moins d'un cinquième a bénéficié de l'aide à la transformation à la ferme.

Seulement environ un quart a pu constater une nette augmentation de leur revenu. Un exemple intéressant est celui d'un maraîcher qui a pu multiplier son EBE par 7 en 3 ans après avoir investi dans un bâtiment de stockage, ce qui lui a permis de racheter des terres.

Au-delà de l'objectif d'amélioration de la rentabilité, la plupart des bénéficiaires de la filière bovin lait interrogés mettent en avant **l'objectif d'amélioration du confort de travail** ou le **maintien de la viabilité de l'exploitation**. Chez un céréalier se convertissant en agriculture de conservation des sols, la rentabilité n'est pas l'objectif premier mais plutôt la durabilité de l'exploitation.

5.2 Résultats obtenus sur l'installation de jeunes agriculteurs

Cette partie vise à identifier dans quelle mesure l'intervention de la région a eu un effet levier sur l'installation des jeunes agriculteurs. Il s'agit ainsi d'évaluer si les dispositifs étudiés ont significativement appuyé les jeunes agriculteurs mais aussi de déterminer le rôle de l'apport financier de la DJA dans la décision d'installation.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les dispositifs (hors DJA) ont (ou non) appuyé significativement les jeunes agriculteurs	Identification des critères permettant de valoriser les JA	AAP
	Part des JA dans les bénéficiaires direct et indirect (via les OP) des dispositifs.	Données de suivi des programmes
	Part du budget des dispositifs captée par des bénéficiaires ayant le statut de JA	Données de suivi des programmes
	Identification des types d'opérations soutenues dont les bénéficiaires sont JA	Données de suivi des programmes
L'appui financier apporté par la DJA a (ou non) un rôle clef dans la décision d'installation des JA	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
	Analyse des leviers à l'installation et de l'effet levier des aides	Bibliographie
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne

5.2.1 Analyse des effets de la DJA

❖ Un changement de dynamique de la DJA depuis la dernière période de mise en œuvre

Les données de la Chambre d'Agriculture de Normandie⁹ montrent qu'en 2018, 65% des installations à titre exclusif ou principal des exploitants de moins de 40 ans (soit 317 jeunes agriculteurs) s'est faite avec la DJA. Cela représente une légère augmentation depuis 2017 (60%) et 2016 (64%). Il convient cependant de noter que cette proportion était bien supérieure lors de la dernière période de mise en œuvre (autour de 80%).

Le montant moyen de la DJA par installé est plus élevé qu'auparavant : il était compris entre 13 et 18k€ lors de la dernière période de mise en œuvre¹⁰ et au début de la nouvelle, puis il est passé au-dessus de 20k€ en 2017 pour arriver à 26k€ en 2019⁹. Sur la programmation d'étude, le montant de la DJA a augmenté de 60% en 4 ans⁹. Cette hausse peut être rapprochée de l'introduction en 2017 de la

⁹ Chambre d'Agriculture de Normandie, 2019, Observatoire de l'installation et la transmission : Données 2018

¹⁰ Chambres d'Agriculture, 2017. Observatoire National de l'Installation-Transmission : DJA 2007-2013

modulation modernisation/reprise, dont la quasi-totalité (94%) des projets DJA en Normandie ont bénéficié en 2019⁹.

Selon un article de l'Agriculteur Normand se basant sur les données de la CA¹¹, le désintérêt des jeunes pour la DJA entre les deux programmations a été provoqué par deux facteurs : le contexte administratif incertain suite à l'application de la réforme en 2015, et l'apparition de taux bancaires plus bas et attractifs que les taux bonifiés. Le recadrage en 2016 du dispositif et la communication effectuée depuis a permis de reconstruire son attractivité.

❖ **L'appui financier n'est pas tout le temps clé dans la décision d'installation**

Si le montant de la DJA reste un avantage significatif, cet appui financier n'est pas décisif pour l'installation des agriculteurs. Les entretiens ont mis en avant le rôle important que peut jouer la DJA dans la décision d'installation. Si elle est mentionnée comme incontournable par certains jeunes agriculteurs, d'autres s'en affranchissent à cause des contraintes que représente cet engagement (temps passé en formation et respect du plan d'entreprise notamment)¹².

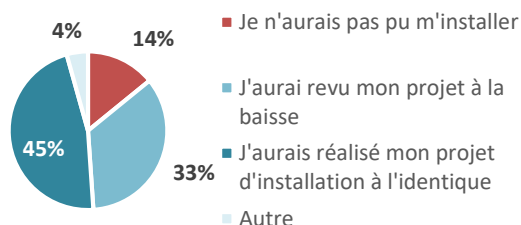
D'après le sondage en ligne, presque la moitié des répondants estime que sans la DJA, leur projet d'installation aurait été réalisé à l'identique. Pour l'autre moitié, la DJA a eu un véritable impact sur l'installation, 14% des répondants estime même que leur installation n'aurait pas été possible sans la DJA. Le graphique de droite (Figure 21) confirme l'hétérogénéité des profils parmi les bénéficiaires de la DJA. Il montre en effet qu'il est difficile de dégager une tendance générale sur l'importance de la DJA dans la décision d'installation, bien que le dispositif ne semble pas être le moteur de la décision dans la majorité des cas. Les résultats du sondage montrent que sur les 12 JA qui n'auraient pas pu s'installer, 10 se sont installés en GAEC (soit 83% - les GAEC ne représentant que 57% des répondants au sondage en ligne). Le type d'exploitation semble être le seul critère caractérisant de manière assez homogène cette catégorie de répondants.

¹¹ L'Agriculteur Normand, la presse agricole de Normandie, juin 2018. Installation aidée en Normandie : les chiffres 2017

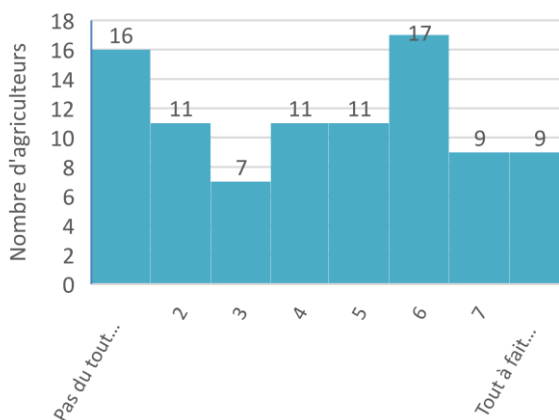
¹² Moins de la moitié des JA rencontrés estiment que la DJA a été décisive dans leur décision d'installation, bien que la majorité admette que cette aide est précieuse.

FIGURE 21 : REPONSES AU SONDAGE EN LIGNE A PROPOS DES IMPACTS DE LA DJA SUR LES INSTALLATION

Quel aurait été l'impact sur votre installation si vous n'aviez pas pu bénéficier de la DJA ?



La DJA a-t-elle joué un rôle clé dans votre décision d'installation ?



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Pour le graphique de droite, note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 8 (tout à fait d'accord) – respectivement 92 et 91 réponses

BOX 1 : REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES MOTIVATIONS POUR SOLLICITER LA DJA

En Normandie, les **porteurs de projets d'origine agricole** représentent 71% des installations avec DJA en 2019 (76% en 2018, 78% en 2017)¹³. Ce sont pour les ¾ des hommes, et la moyenne d'âge est de 28 ans¹³. Les 3 modulations dont ils peuvent bénéficier ont largement été sollicitées en 2019 : 94% des projets ont la modulation modernisation/reprise, 77% l'agroécologie et 74% la valeur ajoutée/emploi¹³.

Les **profils HCF** (Hors Cadre Familial) ont représenté entre 1/4 et 1/3 des installés avec DJA tout au long de la période de mise en œuvre, et il en est de même avec les profils NIMA (Non Issu du Milieu Agricole)¹³. Selon une enquête nationale de 2013 sur les installés HCF¹⁴, la moitié d'entre eux n'a pas d'agriculteur dans sa famille proche, et deux-tiers ont eu au moins 5 ans de vie professionnelle avant de s'installer. Selon un atelier national sur la reconversion dans l'agriculture¹⁴, l'envie de se réaliser dans son métier est une ressource essentielle de motivation à l'installation pour les profils HCF, notamment ceux en reconversion. Leurs préoccupations sont communes aux autres porteurs de projet d'installation, puisqu'ils se sont dits confrontés à un accès difficile au foncier (59%), à des difficultés financières (40%) et aux lourdeurs administratives (55%)¹⁴. Ils optent plutôt pour la création d'entreprise (58%) que pour la reprise (35%), et un statut individuel pour les 2/3 d'entre eux¹⁴.

Selon une étude nationale de l'ASP en 2012¹⁵, les **jeunes s'installant sans DJA** sont le plus souvent issus du monde agricole, et leurs motivations à l'installation sont les suivantes : réalisation d'un projet longtemps mûri, solution alternative à la suite d'un arrêt non désiré d'une ancienne activité, perpétuer le patrimoine familial, s'installer avec son conjoint. Les raisons du non-passage par la

¹³ Chambre d'Agriculture de Normandie, 2020. L'installation et la transmission.

¹⁴ Idèle, 4^{èmes} rencontres nationales travail en élevage, novembre 2015. Atelier : Reconversion dans l'agriculture, rêve ou réalité ?

¹⁵ ASP (et MSA), 2012. Les études de l'ASP : L'installation sans DJA

DJA peuvent être liées à l'absence de formation, la taille trop peu conséquente de l'exploitation du projet pour être éligible, l'ignorance de l'existence de l'aide ou au contraire le choix délibéré de passer outre (en raison des démarches administratives, de l'engagement dans la durée, de l'adhésion à un centre comptable...). Ils s'installent majoritairement en individuel (plus de 2/3 d'entre eux) sur des surfaces 2 à 3 fois plus petites que celles des installations aidées (données 2000-2009). Il faut néanmoins considérer l'ancienneté de cette étude, qui annonce par ailleurs ne pas avoir assez de recul pour voir l'impact de la mise en place du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) en 2009.

❖ La DJA encourage des projets d'installation viables

Malgré la baisse de régime qu'a subi la DJA entre les deux périodes de programmation, ce dispositif reste clé dans la réalisation de projets d'installation viables d'après les informations collectées en entretien. Le parcours à l'installation au travers du montage du projet permet notamment aux agriculteurs de mûrir leur projet. Ce parcours a été défini par les acteurs interrogés comme primordial, dans la mesure où le porteur de projet reste suffisamment impliqué dans la démarche. Un des représentants des agriculteurs affirme que la quasi-totalité des jeunes installés ayant bénéficié de la DJA sont toujours installés 5 ans après, et qu'au contraire, une proportion plus importante de projets non viables est enregistrée auprès des nouveaux installés ne passant pas par le dispositif DJA.

Il a cependant été noté par un des acteurs des parcours d'installations que l'accompagnement des nouveaux installés au travers de la réalisation d'études économiques est le même pour les non-bénéficiaires de la DJA que pour les bénéficiaires (dans le cadre du montage du dossier de demande de crédit notamment).

❖ Un dispositif qui peine à encourager la transition

Malgré le potentiel intéressant représenté par la modulation agroécologique de la DJA, cette bonification ne semble pas avoir encouragé les bénéficiaires à modifier leur projet d'installation en faveur de projets intégrant davantage de valeur ajoutée ou des modes de gestion durables des activités. Un JA a cependant admis que le parcours l'a poussé à réaliser davantage d'investissements que ce qu'il avait initialement prévu.

5.2.2 Quel rôle des soutiens à l'investissement ?

❖ Des dispositifs qui ont appuyé significativement les JA

Les acteurs interrogés s'accordent à dire que les jeunes agriculteurs ont été significativement soutenus par le dispositif ANP au travers des taux avantageux proposés grâce à la bonification JA. Les résultats du sondage en ligne détaillés en Figure 24 montrent en effet que les bonifications accordées aux jeunes agriculteurs ont parfois été décisives dans leur projet d'installation. Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires confirment ces résultats. Selon les JA rencontrés, la DJA est particulièrement décisive lorsque de grands projets d'investissements sont envisagés lors de l'installation. L'accès bonifié aux dispositifs 4.1 et 4.2 est alors crucial dans certains cas. Cela reflète la capacité de ces bonifications à soutenir de manière efficace l'installation des jeunes agriculteurs. Ces critères sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 6 : CRITERES FAVORISANT LES JA DANS LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT ETUDIES

Dispositif	Critères de sélection	Critères de bonification
M411 – ANP	+ 30pts pour les JA (sur 90pts*)	+ 15% pour les JA avec la DJA
M421 – Transformation à la ferme	+ 4pts pour les JA (sur 8pts*)	Pas de bonification pour les JA

Source : Oréade-Brèche à partir des AAP n°3 2020. *Seuil de sélection pour les AAP n°3 2020

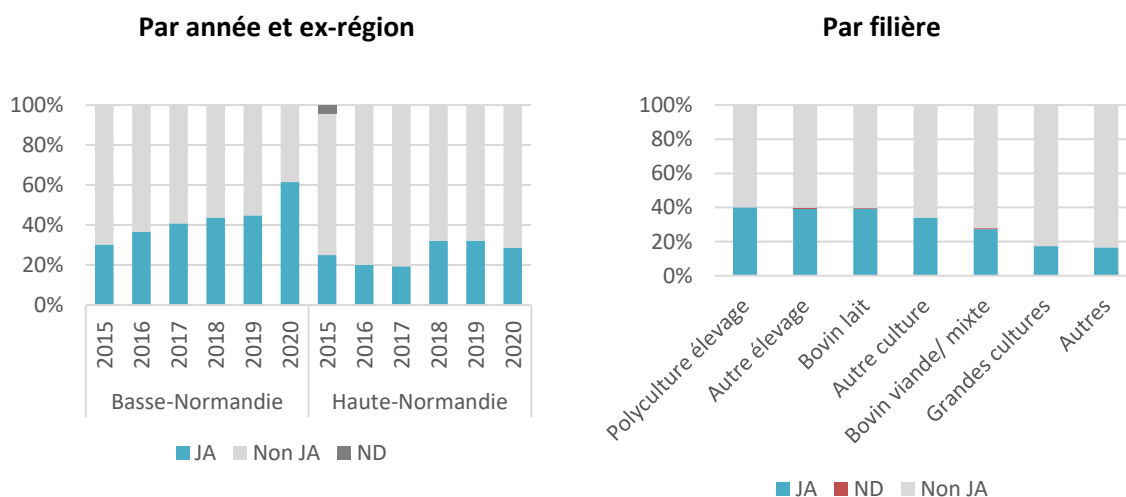
Cependant, outre l'ensemble des avantages fournis par la DJA, le montant financier que représente ce dispositif pour les porteurs de projet apparaît comme le principal moteur pour solliciter la DJA en Normandie. Selon les acteurs interrogés, c'est un avantage décisif pour les porteurs de petits projets (en maraichage et apiculture par exemple). En soutenant la trésorerie, la DJA agit comme une sécurité sur les revenus et permet de mieux gérer les risques financiers la première année d'installation.

❖ Représentation des JA dans les bénéficiaires

ANP

L'analyse des données de mise en œuvre montre que 34% des bénéficiaires de l'ANP étaient des JA entre 2015 et 2020. La proportion de JA bénéficiaires a augmenté chaque année depuis 2015 en BNO pour atteindre plus de 60% en 2020 (en cours d'année), alors que l'ex-région HNO présente une proportion plus faible de JA et une dynamique de palier avec une augmentation de la proportion de JA en 2018. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du score requis pour la sélection des dossiers, les JA ayant davantage de points. Concernant les types d'investissements réalisés il peut être noté la part relativement faible de JA dans les investissements réalisés en grande culture.

FIGURE 22 : PART DES JA DANS LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF ANP

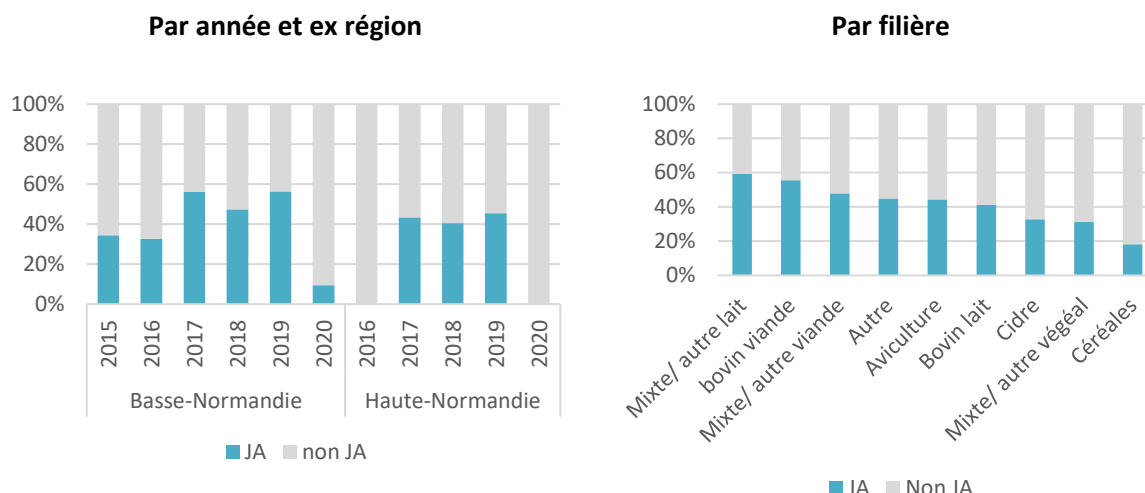


Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre 2015-2020. ND= non disponible.

M421

L'analyse des données de mise en œuvre montre que 39% des bénéficiaires de l'ANP étaient des JA entre 2015 et 2020. D'après la figure ci-dessous, une proportion plus importante de JA a bénéficié de l'aide à la transformation à la ferme en 2017, 2018 et 2019. Comme pour le dispositif ANP, les projets en céréales semblent compter une proportion moins importante de JA bénéficiaires. Il en va de même pour les autres projets portant sur des cultures végétales.

FIGURE 23 : PART DES JA DANS LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF M421



Source : Oréade-Brèche à partir des données de mise en œuvre 2015-2020

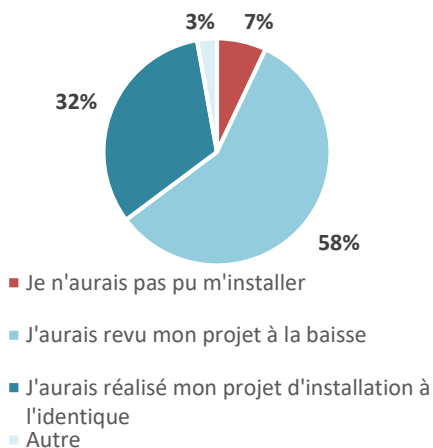
❖ **La bonification des taux de l'ANP grâce à la DJA n'est que rarement essentielle à l'installation**

Les résultats du sondage en ligne montrent que si environ un tiers des JA répondants aurait réalisé son projet à l'identique sans les majorations pour l'ANP attribuées grâce à la DJA, plus de la moitié aurait revu son projet à la baisse et 7% (soit 5 répondants) n'aurait pas pu s'installer. Les résultats du sondage montrent que sur les 5 JA qui n'auraient pas pu s'installer, tous appartiennent à des filières d'élevage (dont 3/5 en bovin lait).

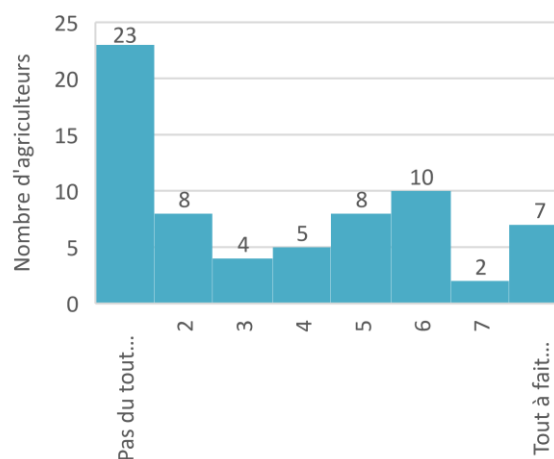
Le graphique de droite (Figure 24) confirme aussi que les taux bonifiés pour les aides à l'investissement dont les JA disposent ne représentent un avantage décisif dans l'engagement dans la DJA que pour une minorité de répondants.

FIGURE 24 : RESULTATS DU SONDAGE EN LIGNE SUR LES FACTEURS AYANT POUSSÉ A L'ENGAGEMENT DANS LA DJA

Quel aurait-été l'impact sur votre projet d'installation si vous n'aviez pas pu bénéficier de la majoration de 5 à 10 % de l'aide à l'investissement pour les jeunes installés ?



Les taux bonifiés dont les JA disposent pour les aides à l'investissement représentent-ils un avantage décisif ?



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Pour le graphique de droite, note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 8 (tout à fait d'accord) - 71 réponses (graphique de gauche) et 67 réponses (graphique de droite)

5.3 Résultats obtenus sur la structuration de filières à forte VA

Les effets des dispositifs sur la structuration des filières sont analysés dans cette section. Il s'agit d'identifier si les projets financés ont contribué à renforcer les filières, à travers le développement des signes de qualité par exemple, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation. Les dispositifs favorisaient également les projets collectifs à la sélection, afin de favoriser les projets portés par des organisations de producteurs. Enfin, l'aide à la transformation a pu permettre aux agriculteurs de s'affranchir des transformateurs à l'aval pour commercialiser en direct leur produits. Par conséquent, les dispositifs ont pu influencer le paysage de production et de transformation agricole normand.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les mesures ont soutenu (ou non) une part significative de projets à l'échelle des filières, ou ayant une dimension collective	Identification des nombres et types de projets soutenus par filière	Données de suivi des programmes
	Analyse de l'évolution des SIQO et autres filières de qualité sur la région	Recherche documentaire + entretiens
	Opinions des acteurs quant au rôle des aides sur la structuration des opérateurs	Entretiens + Enquête en ligne
L'intervention des PDR a eu (ou non) un effet sur le paysage de production agricole et transformation	Identification des projets de transformation sur la ferme / d'investissement des IAA	Données de suivi des programmes
	Analyse des dynamiques d'intégration amont-aval à l'œuvre sur la région	Recherche documentaire + entretiens
	Opinions des acteurs sur les modèles permettant une répartition équitable de la VA	Ateliers + Entretiens + Enquête en ligne

5.3.1 Les principaux SIQO normands par filière et leur dynamique

En 2018, **2 300 exploitations agricoles normandes (soit 6 % des effectifs)** proposaient des produits sous signe officiels de qualité (AOC/AOP, Label Rouge, Indication Géographique Protégée)¹⁶.

- **Les AOP laitières prépondérantes** : les AOP pour le Camembert de Normandie, le Pont l'Évêque, le beurre et la crème d'Isigny, le Livarot et le Neufchâtel, sont prépondérantes dans la valorisation des produits laitiers normands. Ces 4 fromages normands représentent à eux seuls 6 % du volume des fromages français au lait de vache sous Appellation d'Origine en 2017¹⁷. Les aires géographiques associées couvrent de larges territoires, s'étendant parfois sur plusieurs départements¹⁸, offrant à de nombreuses exploitations la possibilité de s'y inscrire. Les producteurs de ces fromages sont structurés autour d'organismes de défense et de gestion (ODG), eux-mêmes regroupés dans l'Association de gestion de ODG laitiers normands. Les appellations fromagères de Normandie sont engagées depuis plusieurs années dans la redéfinition de leur cahier des charges notamment pour unifier la production à l'échelle régionale, élargir les zones AOP et faire monter en gamme les fabrications. C'est le cas du Camembert, dont un projet d'appellation avec deux itinéraires (lait cru et lait pasteurisé) est en cours de définition¹⁷.
- **La filière bovin viande et ses ambitions sur le label rouge** : La valorisation de la viande bovine s'effectue à travers une diversité de SIQO et autres signes de qualité : une unique AOP sur la commune d'Alençon, de nombreux Labels Rouges dont un couplé à une IGP, des Certifications de Conformité Produit (CCP) et des marques spécifiques¹⁶. Le Bœuf fermier du Maine (Label Rouge, IGP et Bleu Blanc Cœur) présent sur l'Orne a vu sa production se développer de +6% en 2018¹⁹. La filière Blonde d'Aquitaine (Label Rouge) au niveau du Grand Ouest s'est elle aussi développée de +8% en termes de volumes vendus en 2020, la crise liée au Covid ayant permis de développer les points de vente²⁰. La Filière Qualité Race Normande (FQRN) est une CCP dont l'association nationale née d'éleveurs de la Manche coordonne l'ensemble de la filière depuis 1992. La démarche FQRN, portant uniquement sur la viande, a été adoptée par 2500 éleveurs en 2019²¹ soit presque ¼ des éleveurs normands de vaches allaitantes¹⁷. La viande produite est valorisée via le logo Engagement Qualité de Carrefour. Tous les acteurs de la chaîne de production sont présents sur le territoire. L'interprofession Interbev, présente en Normandie, a émis l'ambition en 2019 de développer massivement le Label Rouge : l'objectif national serait d'atteindre 40% des ventes de viandes bovine en 2023, alors qu'en 2019 le Label Rouge n'en concerne que 3%²². Le cahier des charges va être modifié pour le rendre plus attractif aux éleveurs et en parallèle, des ambassadeurs chargés de défendre la viande Label Rouge auprès des vendeurs (magasins, GMS, artisans bouchers) ont été mis en place dès fin 2019. En 2018, les organisations de producteurs (OP) sont au nombre de 9 et participent à une meilleure valorisation de la viande des éleveurs²³. Les abattoirs moyens (entreprises régionales) et de petite taille (outils locaux) sont orientés vers la production de viande de qualité, à destination des boucheries, GMS mais aussi de la vente directe par les agriculteurs :

¹⁶ Chambre d'Agriculture de Normandie, 2019. Agriscopie : Produits sous signe de qualité et marque collective.

¹⁷ Chambre d'Agriculture de Normandie, 2019. Agriscopie : Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie.

¹⁸ DRAAF Normandie, 2016. Les cartes Normandes des productions sous signes de qualité.

¹⁹ Hebdomadaire Agri 53, mars 2019. Bœuf fermier du Maine : des volumes à la hausse.

²⁰ Chambre d'Agriculture de Bretagne, juin 2020. Les effets bœufs du Covid-19 : zoom sur les filières qualité.

²¹ Association Nationale Filière Qualité Race Normande, 2020. Commercialisation et activité.

²² L'Agriculteur normand, la presse agricole de Normandie, octobre 2020. Interbev : le Label Rouge au secours de la filière bovine.

²³ Interbev Normandie, 2020. Atlas Normand de l'élevage herbivore.

cela est permis par la présence d'ateliers de découpe et conditionnement rattachés aux abattoirs locaux. Néanmoins, bien que les abattoirs normands s'approvisionnent majoritairement en Normandie, leurs capacités sont loin d'être suffisantes : plus de la moitié du cheptel gros bovin normand est abattu en dehors de la région¹⁷.

- **La filière porcine normande aux deux labels hors SIQO largement adoptés** : La production en viande porcine fait l'objet de SIQO : quelques Labels Rouge (Saucisson sec, Rosette, Saucisse sèche, Jambon cuit de qualité supérieure) dont le Label Rouge Porc fermier de Normandie, qui a été le premier en France sur la filière porcine et devenu une IGP sur la région. Néanmoins, ce sont d'autres signes de qualité qui sont largement adoptés par les éleveurs porcins de Normandie. Depuis 2011, la filière porcine normande est engagée dans deux cahiers des charges gérés régionalement par l'ARIP : Le Porc Français (VPF), attestant la traçabilité de la viande et de l'origine française, qui concerne 99% des porcs normands ; et Qualité Traçabilité (QT) attestant de bonnes pratiques d'élevage qui concerne 97,6% des porcs¹⁷. D'autres CCP coexistent (Porc charcutier élevé aux céréales/à la farine d'orge). L'Union Normande des Groupements de producteurs de Porcs (UNGP) comptabilise 5 groupements adhérents fin 2017. Environ 500 éleveurs au total sont actifs auprès de ces groupements, soit presque autant que le nombre d'exploitations dont le porc est l'activité principale (570)¹⁷. L'ensemble des groupements permet actuellement l'organisation de la quasi-totalité (95%) de la production normande¹⁷ : ils sont les acteurs clés du développement de la filière depuis les années 80-90. Par ailleurs, la Normandie fait partie de la zone Uniporc Ouest depuis 1989 : c'est une association présente dans les abattoirs qui garantit les opérations de pesée et de classements des porcs charcutiers. Les abattages contrôlés par Uniporc concernent l'intégralité (98%) de la production normande¹⁷.
- **Poulets de chair : un développement de la qualité à plus grande échelle handicapé** : Bien qu'il existe 8 IGP en volaille en Normandie, seule l'IGP Volaille de Normandie est propre à la région : les autres sont liées à l'extension des aires IGP régionales voisines et les zones concernées sont restreintes (ex. IGP Volailles de Bretagne, IGP œufs et volailles de Loué, IGP Volaille de Houdan). Ils sont parfois associés à des Labels Rouges, relativement nombreux aussi ; des CCP sont présents, et il y a des races patrimoniales valorisées par la Région (ex. la Caumont, la Cotentine)¹⁶. La filière volaille régionale concentre la majorité des opérateurs nécessaire à sa bonne organisation : fabricants d'aliments, accoueurs, OP (ex. Norvolailles) et un ODG défend l'IGP Volailles de Normandie. Cependant, l'offre régionale en abattoirs n'est pas suffisante, et une partie de la production normande part alimenter les unités de transformations des régions voisines. Cela pose problème aussi pour le développement des volailles sous signe de qualité, puisque les animaux doivent être abattus dans un rayon proche de leur lieu de production. En revanche, il existe sur le territoire une multitude de sites d'abattage à la ferme agréés, qui permettent une valorisation de la production par la vente directe. La production locale en viande de poulet de chair reste insuffisante pour satisfaire le marché régional¹⁷.
- **Les boissons normandes** : Les boissons de type Calvados, Pommeau, Cidre et Poiré sont fortement valorisées à travers des labels IGP (13), IG (3), AOP (3) et une marque collective. En 2018, le bio concerne 209 exploitations et fait de la Normandie la 1^{ère} région productrice de cidre bio¹⁷. Néanmoins, les consommations de cidre sont très saisonnières et les premières régions de consommation sont celles de production ; en réaction, l'interprofession UNICID et les transformateurs effectuent des campagnes de promotion des produits, et les opérateurs diversifient leur offre avec des produits innovants (ex. cidre rosé, aromatisé)¹⁷.
- **La bonne valorisation du maraîchage** : Quelques labels : l'IGP des poireaux de Créances, 1 Label Rouge, des CCP et une marque collective. En bio, la vente de panier s'est développée autour des agglomérations. La Manche et le Calvados ont un degré élevé d'organisation en raison de deux OP rassemblant 400 producteurs en 2018¹⁷. Les circuits longs associés écoulent une grande partie de

la production, mais coexistent avec la vente en directe et les circuits courts, et des entreprises locales de transformation se développent.

- **Le bio normand continue de s'ancrer sur le territoire** : La filière biologique poursuit son développement en Normandie comme à l'échelle nationale. Elle est orchestrée par Bio en Normandie depuis mai 2019 suite à la fusion d'Agrobio BN, du GRAB de HN et d'Inter Bio Normandie, bénéficiant ainsi de 25 ans d'expertise. Les effectifs des exploitations en AB et des opérateurs tels que les transformateurs et distributeurs augmentent continuellement depuis 2008²⁴ : la filière croît donc de manière organisée, avec l'ensemble des maillons présents sur le territoire. Pour 1 212 exploitations bio en 2015, on en comptabilise 1 601 fin 2017²⁴. De plus, environ la moitié des producteurs en bio font de la vente directe en 2015²⁵. De nombreuses filières animales et végétales sont concernées par l'AB en Normandie (lait et produits laitiers, viandes et volailles, œufs, cidre, céréales, fruits et légumes, miel...). Les filières prépondérantes en AB correspondent aux productions régionales normandes traditionnelles. Les vaches laitières normandes à production bio représentent 15 % du cheptel laitier bio national, 7% pour les vaches allaitantes. Le porc bio est minoritaire, seulement 18 exploitations sont certifiées en Normandie¹⁷. Les systèmes en grandes cultures en AB sont méconnus et peu représentés²⁶.

5.3.2 Analyse des effets des dispositifs sur la structuration du secteur agricole

Les parties prenantes rencontrées ont souligné les enjeux inhérents à la structuration des filières.

Concernant l'agriculture biologique, les acteurs de ces filières estiment que si les dispositifs étudiés ont avantagé les agriculteurs engagés en bio, l'agriculture biologique est déjà bien structurée en Normandie, et les dispositifs n'en sont pas responsables.

Pour les SIQO, certains représentants des agriculteurs estiment que les AAP ne favorisaient pas assez le développement du label rouge. Concernant l'AOP camembert, les freins à l'engagement résideraient davantage dans le cahier des charges et les dispositifs proposés par la Région n'ont pas eu d'effet sur la structuration de cette filière.

D'après les entretiens ont confirmé que la filière bovine présentait de forts enjeux, notamment au travers de la structuration des groupes d'éleveurs et de la contractualisation avec les abattoirs.

❖ Les dispositifs peinent à encourager les investissements collectifs

Les effets identifiés des dispositifs ANP et DJA sur la structuration de filières restent assez marginaux. Le dispositif M3.1 qui accompagne financièrement les producteurs dans leur transition vers des régimes de qualité, peine aussi à initier le changement, rassemblant seulement des bénéficiaires de la filière AB déjà bien structurée dans la région.

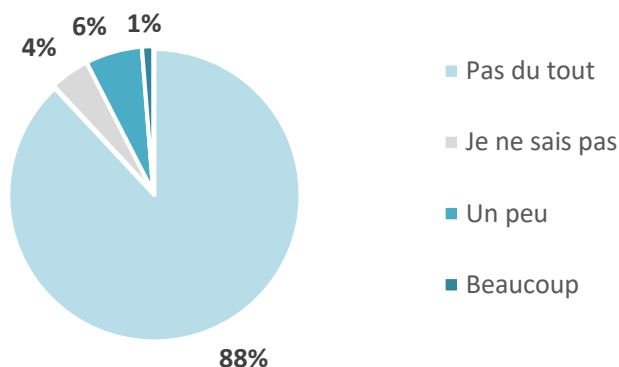
Selon les résultats du sondage, les rares investissements collectifs réalisés concernent essentiellement des bénéficiaires en CUMA. En effet, selon la Figure 25, les investissements réalisés n'ont presque jamais eu comme effet de mutualiser les moyens entre différentes exploitations. Neuf des douze répondants estimant avoir pu mutualiser les moyens grâce aux investissements sont engagés dans une CUMA, dont certains sont aussi en GIEE. La mutualisation des moyens passe donc essentiellement par les CUMA, aucune autre caractéristique particulière ne regroupe les répondants ayant pu mutualiser leurs moyens grâce aux investissements.

²⁴ Produire Bio en Normandie, 2018. Les chiffres de la bio.

²⁵ Produire bio en Normandie, 2016. Observatoire Normand de l'Agriculture Biologique.

²⁶ Chambre d'Agriculture, octobre 2017. Vivre des grandes cultures biologiques en Normandie.

FIGURE 25 : REPONSE A LA QUESTION : LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS PERMIS DE MUTUALISER LES MOYENS ENTRE DIFFERENTES EXPLOITATIONS ?



Source : Oréade brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 159 réponses

❖ Quelques exemples de projets intéressants financés grâce aux dispositifs de la M4.2

D'après les entretiens avec les parties prenantes, le dispositif d'aide à la transformation à la ferme a néanmoins été clé dans le développement de certaines filières courtes à forte valeur ajoutée. Au-delà de ce constat, il est cependant difficile d'identifier les effets des dispositifs étudiés sur la structuration des filières et de leurs opérateurs.

Les entretiens avec des industries agroalimentaires bénéficiaires des aides à l'investissement ont cependant révélés des exemples positifs de filières ayant pu se développer grâce aux dispositifs étudiés, avec la création d'une malterie (Figure 26) et l'agrandissement d'un atelier de teillage du lin.

FIGURE 26 : MALTERIE FINANCEE GRACE AU DISPOSITIF 422



Source : Oréade-Brèche

Un entretien réalisé avec un des bénéficiaires du dispositif 3.2 a aussi permis de mesurer l'intérêt de cette aide pour soutenir des filières déjà existantes.

❖ La thématique de la souveraineté alimentaire

La plupart des agriculteurs interrogés est sensible à la problématique de souveraineté alimentaire des territoires. Cependant, certains ont peur de ne pas trouver des débouchés locaux et que le marché soit saturé par la vente directe ou les circuits courts. Le développement de la vente directe de produits animaux impressionne aussi souvent du fait des nombreuses exigences et contrôles sanitaires en découlant. En pleine période de crise du COVID-19, plusieurs des bénéficiaires rencontrés ont noté le

développement de la vente directe pendant le confinement, puis un retour à la normale décevant dès la fin du confinement.

Les dispositifs étudiés ont néanmoins pu favoriser la diversification des activités et la vente locale dans certains cas. Le dispositif 4.2.1 a particulièrement aidé les bénéficiaires interrogés dans la diversification de leurs productions.

5.4 Résultats obtenus sur la résilience des exploitations

L'objectif de cette section est de mesurer les effets des dispositifs étudiés sur la résilience des exploitations. La capacité des exploitations à se montrer plus résilientes grâce aux investissements réalisés est ainsi analysée face aux aléas de marché et face aux aléas climatiques.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la résilience face aux aléas de marché	Identification types d'actions soutenues susceptibles d'améliorer résilience face aux aléas de marchés et budgets alloués	AAP + Données de suivi des programmes
	Focus sur la capacité du secteur laitier à s'adapter à la fin des quotas	Données de suivi des programmes + entretiens
	Analyse des effets des aides sur la rentabilité des exploitations	Questions précédentes
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques	Identification types d'actions soutenues susceptibles d'améliorer résilience face aux aléas climatiques et budgets alloués	AAP + Données de suivi des programmes
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne

5.4.1 Qu'est-ce que la résilience des exploitations agricoles ?

La définition de la résilience des exploitations agricoles est proposée par Giraud-Héraud (2018)²⁷ comme « l'aptitude singulière d'une unité agricole de production pérenne (soit-elle une exploitation), à rester cohérente lorsqu'elle est soumise à un impact bref et soudain d'origine extérieure » ou bien sous forme d'action la « réaction singulière de stabilisation, agronomique ou/et économique rurale, présentée par une unité agricole de production cohérente (soit-elle une exploitation), quand elle a été soumise à un impact bref et soudain d'origine extérieure »

Grâce à des analyses statistiques des données du RICA (réseau d'information comptable agricole), cette étude met notamment en avant l'importance de la technicité des exploitations, des opportunités de marché et des marges de manœuvre dans la résilience des exploitations face à des aléas de conjoncture. Ces résultats mettent aussi en avant l'importance de la taille des exploitations pour la résilience des exploitations. L'importance de la taille des exploitations est aussi, entre d'autres leviers de résilience, mise en avant dans la filière bovin lait d'après des travaux du collectif Inosys - Réseaux d'élevage²⁸. Selon ces travaux les trois principaux leviers d'amélioration de la résilience des élevages laitiers sont soit l'augmentation des volumes (production, surfaces, UGB, UTA), soit la maîtrise des charges, notamment via la diversification des productions, soit l'engagement dans des démarches qualité permettant une meilleure valorisation des produits.

²⁷ Giraud-Héraud L., 2018. Argumentaire théorique à propos de la résilience des exploitations agricoles (Phase 1 de recherche, approche à partir d'un échantillon d'exploitations en France de 2000 à 2009).

²⁸ INOSYS 2017. Les éleveurs bovins lait face à la crise et aux aléas – Regard sur la résilience des exploitations du réseau INOSYS-Réseau d'élevage. Edité par l'Institut de l'élevage.

De manière plus opérationnelle, un travail de recherche sur l'amélioration de la résilience des exploitations agricoles en Normandie²⁹ met d'autre part en avant que le développement de systèmes herbagers extensifs, la diversité génétique des espèces constituant les prairies ou l'augmentation des capacités de stockages en ressources fourragères sont autant de leviers permettant à des élevages d'augmenter leur résilience face à des aléas de sécheresse climatique. Cette étude met aussi en avant le gain de résilience des systèmes agroécologiques pour faire face aux aléas climatiques.

5.4.2 La résilience des exploitations face aux aléas de marché améliorée

D'après les résultats du sondage en ligne, la moitié des répondants estiment que les investissements réalisés leur ont permis d'augmenter leur résilience face aux aléas de marché (voir Figure 27 plus bas).

Selon un des OPA, la nature même des subventions, en améliorant les capacités financières des opérateurs, permet aux bénéficiaires d'être davantage résilients face aux aléas de marché.

Le développement de filières courtes grâce au dispositif M421 permet d'autre part aux bénéficiaires de capter une plus grande part de la valeur ajoutée de leur production, habituellement répartie entre les intermédiaires. Le développement de circuits courts de commercialisation est ainsi envisagé par plusieurs bénéficiaires (lait, œufs, cidre, sapin) pour faire face aux aléas du marché.

Le développement d'une nouvelle activité, qu'il soit financé au travers de l'ANP ou du dispositif M421, permet également à l'exploitation de mieux résister à la volatilité associée aux prix d'une production. Cette diversification peut cependant être limitée par la demande des consommateurs.

Il a aussi été noté que l'amélioration de l'efficacité alimentaire dans les élevages porcins grâce à l'ANP pouvait permettre aux éleveurs de réduire leurs dépenses en aliments et donc d'être mieux préparés à la volatilité des prix du marché.

Il convient tout de même de noter que l'endettement lié à des investissements conséquents (rénovation de bâtiment, achat d'un robot de traite par exemple) peut réduire la marge de manœuvre des exploitations face aux aléas de marchés ou climatiques.

❖ Des effets limités sur l'adaptation à la fin des quotas laitiers

Les acteurs interrogés s'accordent à dire que les effets des dispositifs sur l'adaptation à la fin des quotas laitiers ont été très limités. En effet, un des grands enjeux résiderait dans la structuration des exploitants en organisations de producteurs. Or le versement de subvention en faveur de l'investissement ne permet pas d'encourager significativement la structuration des éleveurs. Cependant, les investissements ont permis à des exploitations laitières de développer leur capacité de production et ainsi de s'adapter à une éventuelle augmentation des volumes demandés par la laiterie, suite à la suppression des quotas.

La plupart des producteurs de lait interrogés n'a pas perçu les effets de la fin des quotas laitiers. Seul un d'entre eux a vu la laiterie lui proposer de plus gros volumes et les subventions versées par la Région lui ont permis de s'adapter.

5.4.3 Une meilleure adaptation aux aléas climatiques

Les investissements permettant de diversifier les productions et les sources de revenu permettent également aux exploitations d'être plus résilientes face aux aléas climatiques.

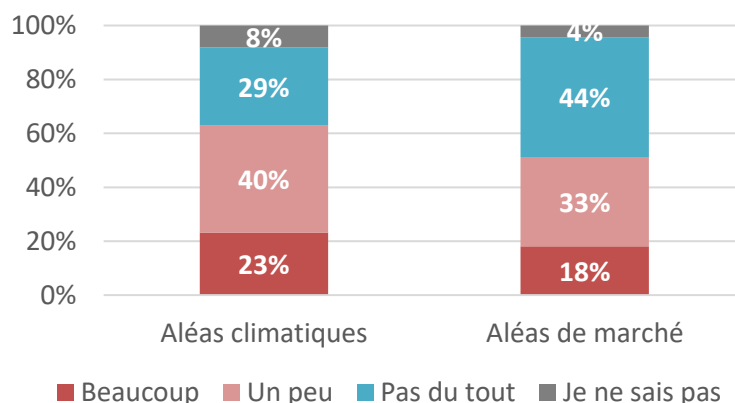
²⁹ Aspar J., 2019. Pratiques et systèmes agricoles résilients en condition de sécheresse- Quels leviers agroécologiques pour les agriculteurs du bassin Seine-Normandie ? Mémoire de fin d'études. AgroParisTech – Agence de l'Eau Seine Normandie.

D'après certains représentants des agriculteurs, la question de la transmissibilité de l'exploitation face aux enjeux des changements climatiques est aussi une préoccupation pour les agriculteurs. Ainsi les conversions en bio ou la redéfinition des OTEX en fonction des nouvelles conditions climatiques sont des leviers importants pour faciliter la transmission.

La plupart des éleveurs interrogés considèrent que les investissements subventionnés leur ont permis d'être davantage résilients face aux aléas climatiques, grâce à la possibilité d'abriter le troupeau en cas de mauvais temps. L'enjeu de la pluie a aussi été relevé par un céréalier qui estime être davantage résilient grâce à du matériel de grande culture plus performant pour pouvoir exploiter au mieux les fenêtres météorologiques favorables aux opérations dans les champs. Un des éleveurs a aussi pu investir dans la modernisation de bâtiments d'élevage avec des régulateurs de température et d'hygrométrie pour faire face à des épisodes de forte chaleur.

Selon les résultats du sondage, les investissements réalisés permettent plus souvent d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques que face aux aléas de marché (63% contre 51%). Il est difficile d'identifier à partir des résultats du sondage en ligne une typologie des bénéficiaires ou investissements ayant « beaucoup » contribué à l'amélioration de la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et de marché. Ces répondants ont des profils représentatifs de l'ensemble des répondants (bénéficiaires), à savoir une majorité d'éleveurs ayant investi dans des bâtiments d'élevage. Les variables renseignées dans le questionnaire ne permettent donc pas d'établir un profil type des bénéficiaires ou des investissements ayant beaucoup amélioré la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et de marché.

FIGURE 27 : REPONSE DU SONDAGE EN LIGNE A LA QUESTION LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS PERMIS D'AMELIORER LA ROBUSTESSE DES EXPLOITATIONS FACE AUX ALEAS.



Source : Oréade Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 160 réponses

5.5 Autres impacts des dispositifs étudiés

Dans cette partie, les effets moins directs des dispositifs sur les conditions de travail, le bien-être animal et la triple performance sont considérés. L'analyse déterminera dans quelle mesure ces aspects sont favorisés par le processus de sélection des bénéficiaires et prend également en compte l'opinion des acteurs et des bénéficiaires interrogés.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer les conditions de travail	Identification des éventuels critères de sélection ou éléments de définition des types d'investissements éligibles en lien avec les conditions de travail	Bibliographie + AAP
	Identification des effets des aides sur les conditions de travail et les conditions de vie dans les études récentes	Évaluation récente réalisée sur les conditions de vie des agriculteurs
	Opinion des acteurs	Entretiens
Les aides financières ont permis (ou non) d'améliorer la prise en compte du bien-être animal	Identification des éventuels critères de sélections ou éléments de définition des types d'investissements éligible en lien avec le bien-être animal	Bibliographie + AAP
	Opinion des acteurs	Entretiens
Les aides financières ont permis (ou non) aux exploitations agricoles de développer leur triple performance	Synthèse des résultats des questions précédentes + question cohérence	Autres questions évaluatives
	Opinion des acteurs	Entretiens

5.5.1 Amélioration des conditions de travail

❖ Des effets conséquents sur les conditions de travail

Parmi les critères de sélection des dossiers de l'ANP figurent « l'amélioration significative des conditions de travail » en tant que critère de la triple performance. L'amélioration des conditions de travail peut aussi permettre à un projet d'être éligible. L'amélioration des conditions de travail est aussi un des critères de sélection du dispositif M422, mais pas du dispositif M421.

Les parties prenantes interrogées ont relevé un net effet des dispositifs d'aide à l'investissement sur l'amélioration des conditions de travail.

Dans les élevages notamment, les bénéficiaires expliquent avoir mobilisé les aides et financé la modernisation de leurs exploitations pour répondre aux attentes sociétales (bien-être animal, diminution des pressions sur l'environnement). Par conséquent, ces derniers sont moins soumis au stress de l'« agribashing » et retrouvent sérénité et fierté dans l'exercice de leur métier.

Le confort de travail et le gain de temps font également partie des principales conséquences des investissements. L'amélioration des conditions de travail est d'ailleurs **souvent l'une des principales motivations** (voir Freins et motivations des agriculteurs). Elle passe par exemple par l'amélioration des conditions de traite, ou encore le travail dans des bâtiments à l'abri pendant l'hiver.

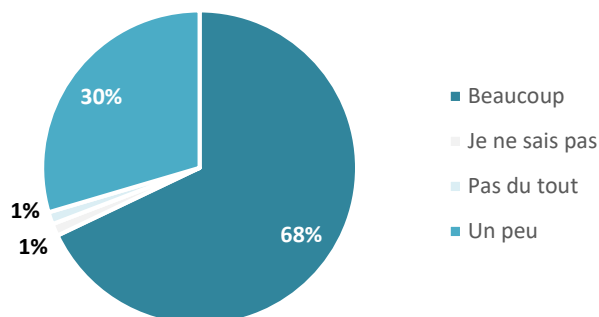
❖ Des conditions de vie améliorées pour les éleveurs

Dans les élevages laitiers visités, les investissements permettent parfois de réduire le temps de travail passé par l'éleveur sur son exploitation. Certains estiment être plus fiers de faire visiter leur exploitation « *s'il y a du monde qui vient visiter l'exploitation, il faut que ça soit propre* ». La notion d'épanouissement a aussi été mentionnée chez un agriculteur ayant pu développer une nouvelle activité.

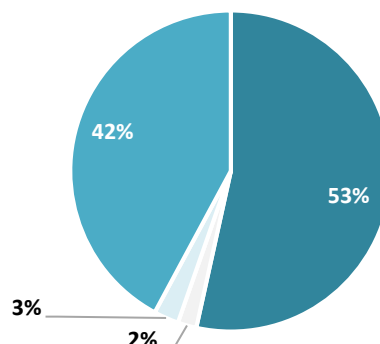
Les résultats du sondage en ligne confirment que la grande majorité des investissements réalisés a contribué à l'amélioration des conditions de travail (68% des répondants estiment que leurs conditions de travail se sont beaucoup améliorées) ainsi que les conditions de vie. Seuls deux répondants au sondage en ligne estiment que les investissements n'ont pas du tout amélioré leurs conditions de travail, et quatre (différents des deux premiers) estiment que leurs conditions de vie n'ont pas du tout été améliorées.

FIGURE 28 : REPOSE AU SONDAGE EN LIGNE A AUX QUESTIONS PORTANT SUR LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Les investissements réalisés ont-ils permis une amélioration des conditions de travail ?



Les investissements réalisés ont-ils permis une amélioration des conditions de vie ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 159 réponses

5.5.2 Amélioration de la triple performance

❖ La triple performance est au cœur des processus de sélection des AAP

La triple performance est un des éléments clés de l'éligibilité, la sélection voire la bonification des taux en faveur des projets soutenus par les dispositifs étudiés, et notamment les critères environnementaux et sociaux.

ANP

Que ce soit au travers des critères d'éligibilité, de sélection ou de bonification des projets, la triple performance est un critère prépondérant dans l'AAP de l'ANP (Tableau 4). Pour ce dispositif, la composante environnementale des projets est valorisée grâce à des critères de sélection portant sur l'énergie, les effluents d'élevage, les intrants, le pâturage ou les techniques culturales simplifiées. Les engagements environnementaux du porteur de projet déjà respectés permettent d'autre part de cumuler des points (AB, MAEC, HVE, GIEE, exploitation herbagère). Ce sont ces mêmes critères qui permettent d'obtenir une majoration d'aide. Il doit être noté que lors de l'atelier participatif organisé avec les agriculteurs, ces derniers ont souligné que ces critères concernaient davantage les exploitations en élevage ou en grandes cultures.

Sur l'aspect social de la triple performance, les projets développant l'emploi ou améliorant les conditions de travail sont aussi favorisés au travers des critères de sélection.

M421

Pour le dispositif M421, les critères d'éligibilité et de sélection des projets prennent également en compte l'environnement au travers de l'efficacité énergétique et l'aspect social avec la création ou la consolidation d'emploi. Comme pour l'ANP, les exploitations déjà engagées dans un système bio sont favorisées.

M422

Le critère de développement durable rentre en compte dans la sélection des dossiers du dispositif M422. L'aspect environnemental du projet est considéré avec la réduction des emballages, de la consommation d'énergie ou de la consommation d'eau. L'aspect social passe lui par la création d'emplois. Les bénéficiaires disposent d'autre part d'une majoration de l'aide de 10% s'ils sont engagés dans une démarche globale de développement durable.

DJA

La DJA valorise les engagements environnementaux au travers d'une majoration de 25% pour les projets agroécologiques. Cette majoration peut s'obtenir grâce à de nombreux critères, dont notamment le suivi de formations, la diversification des assolements, un IFT inférieur à la valeur régionale, etc. Concernant l'aspect social, les projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi bénéficient également d'une majoration de 25%.

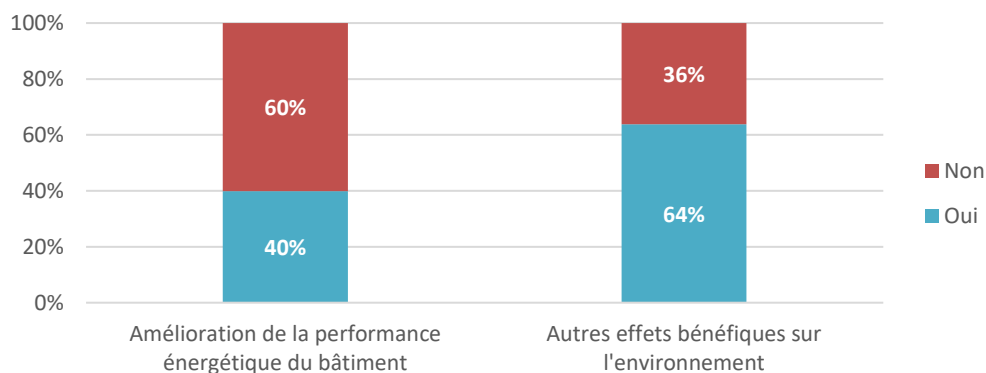
❖ Mais l'impact environnemental des projets financés pourrait être amélioré

Sur les aspects environnementaux, les acteurs interrogés ont une vision moins optimiste que sur le bien-être au travail ou le bien-être animal. Il a souvent été souligné la pertinence des dispositifs étudiés pour soutenir de exploitations mettant déjà en place des pratiques vertueuses pour l'environnement, mais aussi leur faiblesse pour encourager la transition d'exploitations plus « classiques » vers ces systèmes de production. La facilité avec laquelle la majoration agroécologique est obtenue a aussi été critiquée.

Si certains bénéficiaires ont la sensation d'avoir été soutenus dans une démarche environnementale initiée avant leur projet d'investissement (mise en place de MAEC par exemple, complétée par l'investissement dans des séchoirs en grange), peu d'agriculteurs ont été amenés à développer l'aspect environnemental de leur projet en raison des exigences des AAP. L'ANP a cependant été mentionnée à plusieurs reprises comme un outil efficace pour soutenir des céréaliers engagés dans une démarche d'agriculture de conservation des sols.

Ainsi, le sondage en ligne montre que dans la majorité des cas (64%), les bénéficiaires estiment que les investissements réalisés ont eu un effet bénéfique sur l'environnement. Parmi les bénéficiaires ayant investi dans un bâtiment d'élevage, 40% estime que les investissements ont permis d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

FIGURE 29 : LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS PERMIS D'AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'EXPLOITATION ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 103 réponses (bâtiments d'élevage à gauche) 155 réponses (tous investissements confondus à droite).

Les AAP peuvent tout de même encourager certains porteurs de projets à développer des systèmes plus vertueux pour l'environnement. Un éleveur bovin a par exemple décidé de passer le cap des 75% d'herbe sur son troupeau pour avoir plus de points et un autre estime que l'AAP encourage à développer les herbages. Un autre regrette de ne pas être assez incité à passer son troupeau à l'herbe, du fait de la difficulté de valoriser ces pratiques auprès de la laiterie. La composante environnementale

de la triple performance a donc souvent été développée grâce aux investissements tout en étant une démarche généralement déjà ancrée dans la stratégie de l'exploitation.

Pour les IAA, un des bénéficiaires regrette la simplicité et le manque d'engagement avec lesquels un diplôme est obtenu auprès d'un organisme qualifié pour remplir la case développement durable dans l'appel à projets. Il regrette aussi le fait qu'il faille déjà être en activité pour avoir une démarche de développement durable, en opposition au fait de développer une activité plus vertueuse au travers de l'investissement.

5.5.3 Amélioration du bien-être animal

Le bien-être animal ne fait pas partie des critères d'éligibilité ou de sélection des AAP pour les dispositifs étudiés.

Cependant selon les parties prenantes interrogées, certains investissements tels que des aménagements de bâtiments d'élevage, des stabulations ou encore des tapis sur les logettes, ont eu un effet bénéfique sur le bien-être animal. Ces effets semblent cependant limités à la filière bovine, les filières avicoles et porcines ayant davantage de difficulté à accéder aux dispositifs.

La totalité des éleveurs interrogés affirme que le bien-être animal a été amélioré grâce aux investissements réalisés. L'analyse des leviers pour les investissements avait par ailleurs montré l'importance du bien-être animal dans les motivations des éleveurs pour investir. Chez certains éleveurs, le bien-être animal est au cœur des réflexions du projet d'investissement car il est lié au confort de travail, à la productivité des bêtes et à la meilleure image des exploitations auprès des consommateurs.

Au-delà de la simple volonté d'améliorer le bien-être animal, certains investissements peuvent aussi être réalisés par anticipation réglementaire. Dans les IAA notamment, au-delà du simple confort de travail pour les salariés, la réflexion peut aller vers l'anticipation des normes réglementaires de demain, particulièrement en termes de bien-être animal.

5.6 Conclusion de l'efficacité

L'analyse de l'efficacité montre que les investissements réalisés à l'aide des dispositifs ANP et M421 permettent généralement aux exploitations d'augmenter leur chiffre d'affaires (76% d'entre elles d'après le sondage en ligne). Les investissements réalisés ont aussi souvent comme effet la réduction des coûts de production, majoritairement au travers de la réduction des coûts de main d'œuvre. Par conséquent, les investissements réalisés permettent généralement d'améliorer la rentabilité de l'exploitation. En revanche, l'objectif de rentabilité n'est souvent pas l'objet premier des bénéficiaires, ces derniers attestant d'une forte volonté d'améliorer les conditions de travail, notamment en élevage.

Les jeunes agriculteurs ont significativement été soutenus par les dispositifs d'aide à l'investissement et les bonifications du dispositif ANP accordées aux JA représentent parfois un avantage décisif dans la décision d'installation. Cependant, le montant que représente la DJA est souvent l'avantage financier le plus apprécié du dispositif. Il apparaît que 14% des JA interrogés au travers du sondage en ligne estiment que leur installation n'aurait pas été possible sans la DJA. En revanche, presque la moitié estime que leur projet d'installation aurait été le même sans le dispositif. Outre les avantages financiers de la DJA, le parcours à l'installation permet aux porteurs de mûrir leur projet, avec des conséquences positives sur la viabilité des exploitations. Ce dispositif n'influence cependant pas la transition vers des modes de production agroécologiques ou à forte valeur ajoutée.

L'effet des dispositifs étudiés sur la structuration des filières n'a pas été significatif, en dehors du développement des circuits courts encouragés par l'aide à la transformation à la ferme (M421). Le dispositif d'aide à l'investissement dans les industries agroalimentaires (M422) a permis de financer

des initiatives locales de développement pour quelques filières, sans qu'il soit possible de déterminer l'effet au niveau régional. Très peu d'investissements collectifs sont réalisés au travers des aides à l'investissement étudiées et les acteurs rencontrés ont souligné que de réels enjeux subsistaient dans l'organisation des opérateurs, notamment au sein de la filière bovins viande.

Les dispositifs ont souvent permis d'améliorer la résilience des exploitations face aux aléas de marché grâce à certains investissements permettant de développer des filières courtes (M421), ou bien de diversifier les productions ou améliorer l'autonomie alimentaire des élevages (M411). La nature même des subventions soutient aussi la marge de manœuvre financière des bénéficiaires. Une part plus importante de bénéficiaires se sent en revanche davantage résiliente face aux aléas climatiques d'après le sondage. Les effets des dispositifs sur l'adaptation à la fin des quotas laitiers sont quant à eux limités.

L'un des impacts les plus marqués des dispositifs d'aide à l'investissement sur les exploitations est l'amélioration du bien-être au travail. Ce facteur a été l'un des principaux moteurs de beaucoup d'investissements, surtout en élevage. Le bien-être animal a lui aussi été favorisé au travers des investissements réalisés. Si la transition environnementale a été favorisée grâce aux investissements subventionnés, c'est principalement en raison des critères de sélection qui favorisent les entreprises vertueuses. La composante sociale de la triple performance a davantage été considérée au travers de l'amélioration des conditions de travail, qui représentent aussi un enjeu pour la reprise, qu'au travers du développement de l'emploi.

6. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

6.1 Justification de la nécessité des aides

L'objectif de cette partie est de définir si les aides ont été décisives ou non dans l'élaboration et la réalisation des projets des bénéficiaires. Il s'agit ainsi d'identifier si les montants et les taux d'aide sont appropriés à la mise en œuvre des projets, mais aussi si les projets auraient été menés sans l'intervention du programme.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les montants et/ou taux d'aides sont appropriés (ou non) pour la mise en œuvre des projets	Analyse des taux de financement et montants investis	Données de suivi des programmes
	Identification du poids de l'aide financière par rapport à d'autres leviers, sur la décision de mise en œuvre des projets	QE précédentes
Les projets auraient (ou non) été menés sans l'intervention du programme	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
	Part des projets finalement menés sans financement (si information rendue disponible)	Entretiens centre de gestion
	Exemple de projets ayant bénéficié d'un effet d'aubaine	Entretiens + expertise d'Oréade Brèche
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne

6.1.1 Des taux et des plafonds élevés

La stratégie développée par la Région consiste à concentrer les financements sur des projets ambitieux, correspondant à l'évolution souhaitée pour le secteur agricole en faveur d'exploitations compétitives, diversifiées, engagées dans des modes de production à forte valeur ajoutée et écoulant une partie de leur production en vente directe. Ce choix est assumé par la Région qui souhaite éviter « le saupoudrage des aides » en abaissant les taux ou les exigences de sa grille de sélection.

TABLEAU 7 : TAUX D'AIDE, PLANCHERS ET PLAFONDS DES TROIS PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT ETUDIÉS

Bénéficiaire	Taux d'aide	Avec Maj agroécologique/ développement durable	Planchers	Plafonds
M411 – Agriculture Normande Performante				
Cas général	20%	30%	10 000€	150 000€
GAEC	20%	30%	10 000€	200 000€
JA	35%	45%	10 000€	150 000€
Groupements d'agriculteurs	20%	30%	10 000€	200 000€
M421 – Transformation/ commercialisation à la ferme				
Projet individuel	40%	-	10 000€	300 000€
Projet collectif	40%	-	10 000€	600 000€
M422 – Transformation/ commercialisation en IAA				
TPE-PME	30%	40%	20 000€	1 000 000€
Entreprises médianes	10%	20%	100 000€	1 000 000€

Source : Oréade-Brèche à partir des AAP 2020 pour les trois dispositifs.

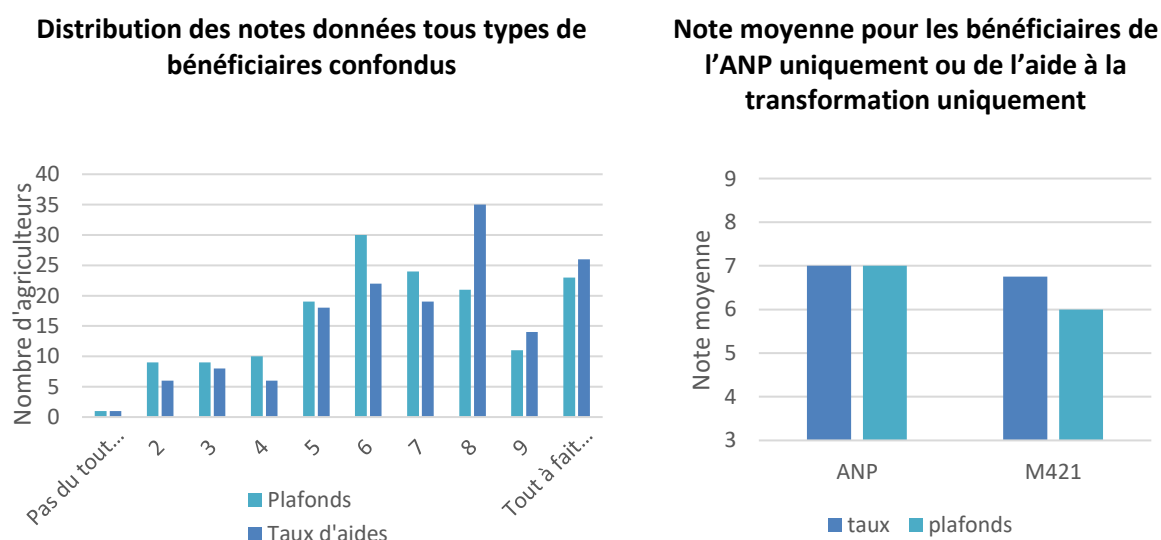
Le tableau ci-dessus résume les modalités de financement des trois principaux dispositifs d'aide à l'investissement étudiés. Il reflète l'envergure relativement importante des projets financés par les dispositifs de la mesure 4.2 (M421 et M422), les plafonds étant bien plus élevés que ceux du dispositifs ANP. Il convient cependant de noter que les plafonds du dispositif ANP ont été abaissés en 2018 pour assurer la continuité du dispositif jusqu'à la fin de la programmation. Le dispositif M421 possède par ailleurs un taux d'aide particulièrement élevé comparé à l'ANP, bien que les bonifications de ce dernier dispositif pour les JA remplissant les cases agroécologiques permettent d'obtenir les taux de financement les plus importants tous dispositifs confondus (45%).

Les acteurs rencontrés s'accordent à dire que les taux d'aide et les plafonds du dispositif ANP sont suffisamment élevés pour encourager la mise en œuvre des projets des bénéficiaires. Il a été mis en avant dans la partie 4.3 (Adéquation des dispositifs financiers), que le format des aides à l'investissement convenait également aux bénéficiaires dans la mesure où il facilitait l'accès au prêt bancaire et la réduction des annuités de ce prêt.

Cependant, certains des acteurs interrogés estiment que les taux et les plafonds sont trop élevés et suggèrent de les abaisser pour permettre de couvrir davantage de dossiers. Un des bénéficiaires a aussi relevé un effet pervers des plafonds pouvant pousser certains porteurs de projet à investir dans du matériel pas forcément nécessaire au bon fonctionnement de l'exploitation dans le seul but d'atteindre les plafonds et de maximiser la subvention.

Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires et le sondage confirment ce point de vue. La quasi-totalité des agriculteurs rencontrés en entretien et interrogés via le sondage juge les taux d'aide et les plafonds appropriés pour leur permettre de mener à bien leurs projets. Les taux et plafonds sont en moyenne mieux notés pour le dispositif ANP que pour le dispositif M421. Pour ce dernier, les plafonds sont en moyenne légèrement moins appréciés (6/10) que pour l'ANP (7/10).

FIGURE 30 : RESULTATS DU SONDRAGE SUR LA QUESTION : LES TAUX D'AIDES ET DES PLAFONDS SONT-ILS APPROPRIES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord) – 157 réponses (graphique de gauche) et respectivement 66 et 12 réponses pour ANP et M421 (graphique de droite)

Il est également possible que les taux/plafonds soient ponctuellement jugés trop bas en fonction des types de projets mis en œuvre ou des profils des porteurs de projets. Par exemple, le plafond des aides a été jugé trop bas pour un éleveur qui voulait investir dans un robot de traite en plus de son bâtiment.

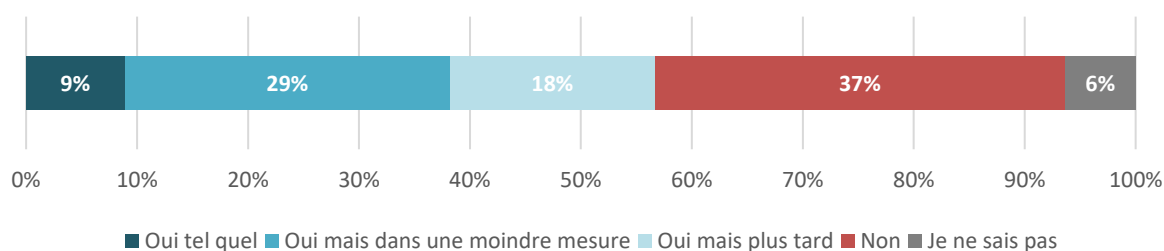
Il a donc préféré se tourner vers du matériel d'occasion. Certains des agriculteurs rencontrés ont aussi regretté la baisse des plafonds sur la fin de la période de mise en œuvre. Un autre agriculteur regrette la différence de plafonds entre les GAEC et les autres statuts d'entreprises qui parfois impliquent autant de personnes, comme les EARL.

6.1.2 Des aides favorisant la mise en œuvre de projets ambitieux

Le caractère nécessaire des aides pour la réalisation des projets doit être étudié en considérant une variété de situations. Le sondage permet d'éclairer ces différents cas de figure (voir Figure 31).

- **La plus grande part ne pourrait pas réaliser les investissements sans les aides (39%).** Pour ces agriculteurs, le coût de leur projet est trop important et le poids d'un crédit impossible à assumer. Dans ce cas, l'aide vient diminuer les mensualités et la durée du prêt, permettant alors de « franchir le pas ». L'attribution de l'aide peut d'ailleurs être clé dans l'obtention du prêt bancaire. Certains des agriculteurs rencontrés en entretien rentrent dans cette catégorie. Plusieurs bénéficiaires ont souligné l'importance de ces aides afin de pouvoir être soutenu par les banques (en maraîchage et en bovin lait notamment). Pour un autre, l'aide a été décisive dans l'achat d'un semoir pour semis direct et donc dans sa transition vers l'ACS.
- **Certains réaliseraient leurs investissements à la baisse (47%).** Des changements dans l'exploitation seraient alors initiés en l'absence de l'aide mais n'auraient pas la même ampleur. L'aide apparaît donc nécessaire pour accélérer la transition. Certains des bénéficiaires interrogés affirment par exemple que les investissements auraient été réalisés à l'identique mais sur un temps plus important.
- **Enfin d'autres réaliseraient leurs investissements à l'identique, parfois plus par contrainte que par choix (9%).** Il peut donc être considéré que ces projets ont bénéficié d'un effet d'aubaine dans le sens où l'argent public versé n'a pas été décisif dans la réalisation du projet. Cependant, l'aide permet à l'exploitant d'alléger la durée/le coûts de son emprunt, rendant l'exploitation plus résiliente (voir le chapitre précédent sur les effets des dispositifs sur la résilience des exploitations). Ainsi, certains des bénéficiaires rencontrés en entretien avaient déjà l'accord de leur banque et l'aide leur a permis de rembourser plus rapidement leur crédit (bovin lait). L'effet d'aubaine est donc nuancé par les potentiels effets de la subvention sur la compétitivité des exploitations.

FIGURE 31 : REPONSE A LA QUESTION : CES INVESTISSEMENTS AURAIENT-ILS ETE REALISES SANS L'AIDE DE LA REGION ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne – 157 réponses

6.2 Analyse des coûts administratifs et lourdeurs de gestion

Dans cette partie, les coûts liés à la mise en œuvre des dispositifs sont identifiés et comparés aux effets obtenus. Ces effets ont été abordés de manière exhaustive dans le chapitre précédent. Quand cela est possible, des pistes de simplification sont présentées. Elles ont été identifiées au travers des entretiens avec les bénéficiaires.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
La charge administrative liée à la mise en œuvre des aides est proportionnée (ou non) aux vues des soutiens octroyés	Analyse des taux de financement et montants investis	AAP + Données de suivi des programmes
	Identification du poids de l'aide financière par rapport à d'autres leviers, sur la décision de mise en œuvre des projets	Entretiens
	Opinions des acteurs	Entretiens + Enquête en ligne
Les projets auraient (ou non) été menés sans l'intervention du programme	Connaissance des acteurs d'éventuelles pistes de simplification du rapport coût/bénéfice	Entretiens

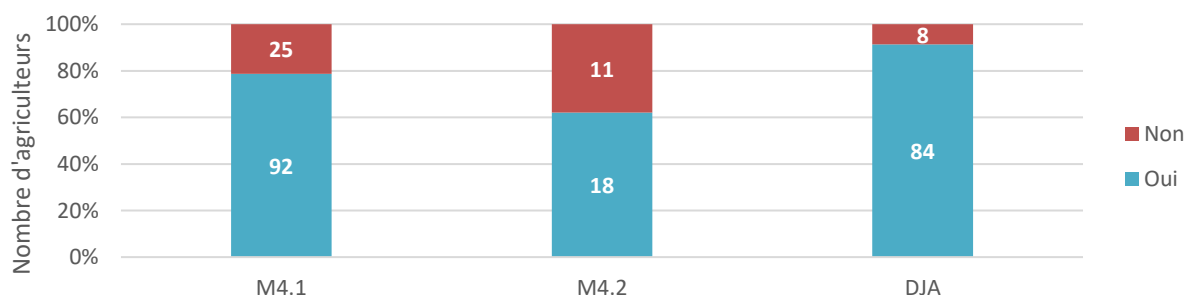
Ainsi, l'analyse devra avant tout déterminer quels sont les nœuds spécifiques à chaque dispositif et s'ils sont déterminants dans le choix de souscrire ou non aux aides du FEADER. Les prochains paragraphes considèrent majoritairement le ressenti des acteurs et bénéficiaires interrogés en entretien et au travers du sondage en ligne. Ils décrivent la charge administrative liée à la gestion des dossiers du côté des bénéficiaires et visent à identifier d'éventuelles lourdeurs excessives et pistes de simplification.

6.2.1 Des dossiers complexes qui nécessitent un accompagnement

Bien que les dispositifs étudiés aient connu un fort succès, la quasi-totalité des acteurs et bénéficiaires rencontrés en entretien reconnaît l'importante charge administrative liée à l'engagement dans ces démarches.

Les bénéficiaires interrogés soulignent la complexité et le temps nécessaire à l'engagement dans les dispositifs étudiés, poussant souvent les porteurs de projet à déléguer la gestion de leur dossier à des centres de gestion. Ainsi, les résultats du sondage en ligne montrent que les porteurs de projets sollicitant la DJA sont ceux qui se font le plus souvent accompagner (84/92 répondants). Dans une moindre mesure, 79% des répondants ayant sollicité l'ANP se sont fait accompagner pour le montage de leur dossier. Enfin, le dispositif M421 apparaît comme le moins complexe d'après le sondage en ligne avec près de 60% des répondants bénéficiaires indiquant s'être fait accompagner pour le montage du dossier.

FIGURE 32 : RESULTATS DU SONDRAGE POUR LA QUESTION : AVEZ-VOUS ETE ACCOMPAGNE POUR REALISER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne _ respectivement 117 ; 29 et 92 réponses

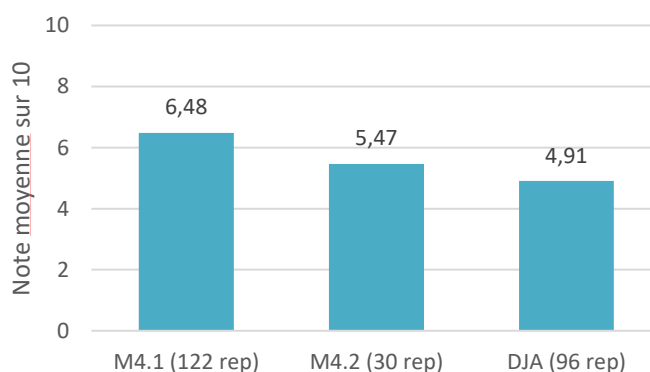
Si l'accompagnement pour le parcours à l'installation fait souvent partie intégrante de la démarche, l'accompagnement pour la réalisation des dossiers ANP, bien qu'il ait aussi un sens en termes de maturation du projet, vient bien souvent répondre à la lourdeur et la complexité de la réalisation du dossier de demande d'aide. Selon certains acteurs, la complexité du dossier de ce dispositif le rend extrêmement difficile à gérer par un agriculteur. Cette lourdeur décourage même certains agriculteurs à s'engager dans le dispositif ANP. Une interprofession ayant une vision de la mise en œuvre de la

mesure 4.1 du PDR sur plusieurs régions alerte sur la relative lourdeur du dossier ANP en région Normandie.

6.2.2 Un rapport coût/bénéfice néanmoins favorable

Les résultats du sondage en ligne (Figure 33) montrent qu'en comparaison aux montants attribués, le dispositif ANP apparaît comme le moins complexe et chronophage du point de vue des bénéficiaires. A l'inverse, la DJA est jugée particulièrement chronophage par les bénéficiaires par rapport aux sommes versées. Il convient tout de même de noter que l'intérêt de la DJA ne se limite pas à la somme versée, mais comprend aussi divers avantages financiers (exonérations fiscales, taux bonifiés pour l'ANP, etc.). Le dispositif M421 obtient quant à lui une note intermédiaire. Comme une part plus importante de bénéficiaires a réalisé le montage du dossier en autonomie pour ce dispositif, il est possible que la perception de la lourdeur du dossier soit légèrement infléchie à la hausse

FIGURE 33 : RESULTATS DU SONDRAGE POUR LA QUESTION : LE TEMPS PASSE AU MONTAGE ET A LA COMPREHENSION DU DOSSIER EST-IL JUSTIFIE PAR RAPPORT AU MONTANT ATTRIBUE ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne. Note moyenne sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord)

Le Tableau 8 ci-dessous montre que le dispositif DJA est le plus chronophage lors de la phase de montage du dossier avec une moyenne de 39 heures passées sur le dossier selon les bénéficiaires ayant répondu au sondage en ligne. C'est environ 10 heures de plus que le temps estimé par les répondants pour compléter un dossier de demande de subvention pour l'ANP. Le dispositif M421 demande en moyenne moins de temps que l'ANP. Ces différences sont d'autant plus révélatrices en termes de lourdeur administrative respective de ces dispositifs que les répondants pour la DJA étaient presque systématiquement accompagnés dans le montage de leur dossier alors que ceux pour la M421 ont souvent monté leur dossier en autonomie (Figure 32). Le dispositif M421 apparaît en revanche bien plus efficace en termes de ratio temps passé au montage du dossier/ bénéfice financier.

TABLEAU 8 : REPONSES AU SONDRAGE EN LIGNE SUR LE NOMBRE D'HEURES PASSES A COMPLETER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ET MONTANT MOYEN PAR DISPOSITIF

Mesure	Moyenne	Max	Réponses	Montant moyen attribué
ANP	29.5	300	112	44 705 €
M421	27.4	200	27	66 882 €
DJA	39.3	500	83	45 947 €

Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne pour le nombre d'heures passées, et des données de mise en œuvre 2014-2020 pour le montant moyen attribué par dossier accepté

En croisant ces résultats avec ceux de la Figure 30, il est possible d'identifier deux différents leviers d'optimisation du ratio coût/bénéfice pour les dispositifs ANP et M4.2.1. En effet, ces résultats laissent penser que la lourdeur administrative des dossiers est acceptable pour le dispositif M421 alors que certains bénéficiaires souhaiteraient obtenir des montants plus élevés (au travers de plafonds plus hauts notamment). En revanche, la tendance inverse s'observe sur l'ANP, dispositif pour lequel les montants attribués sont généralement très appréciés mais qui implique aussi des lourdeurs administratives conséquentes.

Ces résultats sont soutenus par les opinions des bénéficiaires rencontrés en entretien. La plupart d'entre eux juge les dossiers ANP et DJA comme trop lourds et complexes. En revanche, la lourdeur administrative des dossiers 4.2.1 est mieux perçue. Certains bénéficiaires reconnaissent néanmoins que le niveau de complexité de l'ANP et de la DJA est nécessaire au regard des sommes en jeu, et qu'il est nécessaire pour que certains agriculteurs puissent bien mûrir leur projet.

6.2.3 Des pistes de simplification identifiées lors des entretiens

La majorité des acteurs rencontrés estime que la charge administrative liée aux dispositifs étudiés pourrait être optimisée.

- **Agriculture Normande Performante**

Concernant le dispositif ANP, la rigidité des dates de démarrage des travaux, les délais d'instruction des dossiers, la quantité (jusqu'à 3) de devis demandés, le nombre de pièces à fournir, et le temps nécessaire au montage des dossiers sont des axes d'assouplissement potentiels des dossiers souvent cités par les acteurs rencontrés. La rigidité dans le respect des dates et échéances est aussi parfois déplorée par certains bénéficiaires qui souhaiteraient pouvoir payer leurs prestataires plus tôt.

La réalisation de plusieurs devis apparaît comme un élément parfois très contraignant et injustifié selon certains bénéficiaires. En effet certains craignent d'être décrédibilisés auprès des fournisseurs à force de demander des devis qui ne donneront jamais suite. Le fait de devoir attendre que le dossier soit accepté avant de pouvoir signer les devis est d'autant plus contraignant.

Concernant le nombre de pièces à fournir, l'audit de performance (pour bénéficier des points sur la triple performance) est souvent cité comme une lourdeur injustifiée qui représente un coût important pour peu d'effets selon certains bénéficiaires.

- **Transformation à la ferme**

Les lourdeurs administratives délétères relevées sur le dispositif M421 concernent également les longs délais d'instruction des dossiers et le manque de flexibilité sur les dates de début des travaux pour la construction de bâtiments.

- **Dotation Jeunes Agriculteurs**

Sur la DJA également, la lourdeur administrative de la démarche peut décourager certains porteurs de projets. Comme détaillé dans la partie pertinence (Analyse de la pertinence des dispositifs), un des principaux éléments décourageants de cette démarche est l'élaboration d'un plan d'entreprise sur 5 ans et son respect, sous peine d'avoir à recourir à des avenants onéreux et chronophages pour justifier des éventuels écarts. Si la pertinence de ce plan d'entreprise est souvent saluée, dans la mesure où il permet au jeune installé de mûrir son projet, sa rigidité est quant à elle parfois regrettée. Les parties prenantes et les bénéficiaires rencontrés partagent cet avis.

- **Autres dispositifs**

Les deux bénéficiaires IAA interrogés ont trouvé les dossiers particulièrement lourds. La principale source d'optimisation désirée par ces bénéficiaires est l'accélération des délais d'instruction des

dossiers. Sur le dispositif M3.2 également, les longs délais d'attente nécessaires pour obtenir le feu vert pour le démarrage des actions ont été regrettés par une des interprofessions bénéficiaires.

6.3 Conclusion de l'efficience

L'analyse de l'efficience des dispositifs a montré que les taux d'aide et les plafonds des dispositifs d'aide à l'investissement Agriculture Normande Performante (M411) et aide à la transformation à la ferme (M421) ou en industries agroalimentaires (M422) sont dans l'ensemble jugés comme suffisamment élevés par les porteurs de projets et les acteurs rencontrés. Ces montants sont suffisants pour encourager le passage à l'action de la plupart des porteurs de projets. Les résultats du sondage en ligne ont en effet montré que plus d'un tiers des bénéficiaires interrogés n'aurait pas réalisé son projet sans les aides. Ces dispositifs ne sont en revanche pas toujours décisifs dans la mise en œuvre des projets. Ainsi, 9% des bénéficiaires interrogés via le sondage en ligne auraient réalisé leurs investissements à l'identique en l'absence de l'aide.

La lourdeur et la complexité administrative des dossiers pour l'ANP, l'aide à la transformation à la ferme (M421) et la DJA (M611) sont souvent identifiées comme des éléments décourageant certains porteurs de projets à s'engager dans ces démarches. La majorité des porteurs de projet se fait ainsi accompagner dans le montage des dossiers, particulièrement pour l'ANP et la DJA. Cette charge administrative est souvent jugée excessive par les porteurs de projet et les parties prenantes interrogées, surtout pour le dispositif ANP. Ce dernier demande généralement davantage de temps que le dispositif M421 pour le montage du dossier (29 heures en moyennes contre 27), alors qu'il représente des sommes moins importantes (environ 45 000 euros en moyenne contre plus de 60 000). Des axes de simplification du dispositif ANP ont été identifiés, notamment lors des entretiens. Il s'agit de la réduction du nombre de devis demandés, une meilleure souplesse dans les dates de démarrage des travaux, et la simplification des grilles de sélection et notamment des audits de performance demandés, souvent jugés onéreux et peu utiles. Si le dispositif DJA demande un temps considérable dans le montage du dossier en comparaison aux montants attribués, il s'accompagne d'autres avantages financiers et d'après les bénéficiaires, le temps passé au montage de ce dossier est particulièrement bénéfique pour que les jeunes installés murissent leur projet. Le strict respect du plan d'entreprise implique cependant certaines lourdeurs qui découragent certains porteurs de projets à s'engager dans ce dispositif.

7. ANALYSE DE LA COHERENCE

7.1 Cohérence avec la priorité 1 Innovation

L'objectif de cette partie est de mesurer l'effet des dispositifs étudiés sur l'innovation dans les filières agricoles normandes. Elle vise notamment à identifier quels types d'innovations ont été favorisés par les dispositifs.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Le caractère innovant a été (ou non) pris en compte dans le design des mesures et le processus de sélection des bénéficiaires	Identification des critères d'éligibilité ou de sélections en lien avec l'innovation	Bibliographie + AAP
	Opinion des acteurs	Entretiens
Les projets financés ont contribué (ou non) à la mise en œuvre d'innovation sociales ou technologiques par les bénéficiaires	Identification des projets "innovants", sur la base des indicateurs disponibles dans les bases de données régionales ou départementales	Typologie des projets soutenus
	Analyse des synergies/complémentarités entre les dispositifs évalués et la M16	RAMOs + entretiens
	Part des projets financés contribuant à l'innovation (en nombre et montant correspondant)	Données de suivi des programmes

7.1.1 L'innovation est essentiellement prise en compte dans les dispositifs mobilisés pour la priorité 3 des PDR

Des dispositifs étudiés, seules les mesures 421 (transformation à la ferme) et 422 (transformation en industries agroalimentaires) encouragent directement l'innovation au travers des critères de sélection des projets (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU 9 : CRITERES D'ELIGIBILITE, SELECTION OU BONIFICATION FAVORISANT DIRECTEMENT L'INNOVATION DANS LES DISPOSITIFS ETUDIES

Dispositif	Eligibilité		Sélection	Bonification
ANP	Non	Non		Non
M421	Non		Intégration d'un process ou produit innovant (4pts sur 8)	Non
M422 ?	Non		Intégration d'un process ou produit innovant (4pts sur 9)	Non
DJA	Non	Non		Non

Source : Oréade-Brèche d'après les appels à projets des dispositifs en vigueur fin 2020

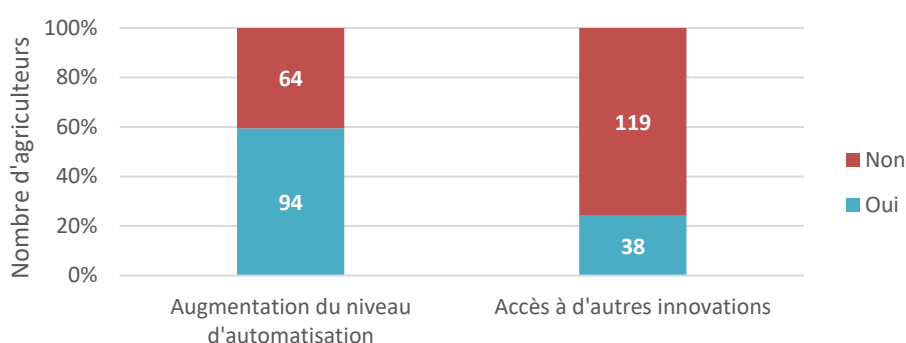
Cependant, si le dispositif ANP n'incite pas directement à l'innovation, les dépenses éligibles comprennent des investissements innovants tels que du matériel permettant la production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes), du matériel adapté à des pratiques dites innovantes tel que l'agriculture de conservation des sols, des systèmes d'autoguidage pour l'agriculture de précision, ou encore des systèmes d'automatisation des élevages (robots de traite, taxi à lait...). Des pratiques innovantes, notamment de gestion de l'herbe dans les élevages, sont aussi encouragées.

En revanche, certains estiment que davantage pourrait être fait en termes d'innovation, notamment au travers d'un soutien à des investissements immatériels tels que des logiciels de suivi de culture, d'élevage, d'apports d'engrais, etc.

7.1.2 Contribution des projets à la mise en place d'innovations

Les résultats du sondage en ligne montrent que lorsque les investissements ont favorisé l'innovation, cela s'est généralement fait au travers de l'augmentation du niveau d'automatisation, notamment dans les élevages au travers de l'acquisition de robots de traite par exemple. La minorité de répondants ayant affirmé avoir eu accès à d'autres innovations grâce aux investissements réalisés a notamment indiqué avoir investi dans du matériel d'agriculture de précision, des détecteurs de chaleur ou caméras en bâtiment d'élevage, mais la mise en place de pratiques alternatives comme l'agriculture de conservation des sols a aussi été considérée par certains comme une pratique innovante facilitée par les investissements réalisés.

FIGURE 34 : LES INVESTISSEMENTS REALISES ONT-ILS FAVORISE L'INNOVATION ?



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne

Le sondage en ligne et les entretiens avec certains bénéficiaires ont aussi mis en avant l'adoption de matériel de transformation innovant grâce au dispositif M4.2.1.

Aucune innovation sociale découlant de la mise en œuvre des dispositifs n'a été identifiée au travers des différents outils de collecte de données. D'autre part, aucune réelle synergie entre le dispositif ANP et la mesure 16 du PDR (coopération) n'a été relevée lors des rencontres avec les acteurs, si ce n'est au travers de GIEE qui ont pu bénéficier de taux avantageux pour le dispositif ANP.

7.2 Cohérence avec la priorité 6 Inclusion sociale et développement économique

L'objectif de cette partie est essentiellement d'identifier si l'emploi en agriculture a été favorisé dans la région grâce aux dispositifs étudiés. Les effets des dispositifs sur la diversification des activités des exploitations sont ainsi analysés, ainsi que leurs effets directs sur la création d'emplois.

CRITERES DE JUGEMENT	INDICATEURS	SOURCES
Les mesures ont (ou non) permis de diversifier les activités et les sources de revenus sur l'exploitation	Identification des projets financés intégrant le développement d'activités annexes de diversification	Données de suivi + entretiens
	Opinions des acteurs	Entretiens + enquête
Les projets financés ont directement contribué (ou non) à des créations d'emploi	Opinions des acteurs	Entretiens + enquête

7.2.1 Les leviers favorables à l'emploi dans le secteur agricole

Selon une étude de l'impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi³⁰, l'agriculture biologique joue un rôle clé dans les secteurs en transition créateurs d'emplois. Il est souvent avancé que l'agriculture biologique est génératrice d'emploi du simple fait que le nombre d'emplois par hectare ou par exploitation est plus élevé qu'en conventionnel ; cependant, cela tient majoritairement du profil des exploitations en bio. En effet, celles-ci se spécialisent davantage en maraîchage et en productions fruitières, filières très demandeuses en main d'œuvre, et développent davantage des pratiques de circuits courts, favorables à l'embauche. En Normandie, 20% des installations aidées bio en 2018 se faisaient en maraîchage (2^e filière après bovin lait, 30%), et 60% prévoyaient d'effectuer de la vente en circuit court³¹.

La capacité d'embauche de ce type d'exploitation dépend de la capacité de production de l'équipement dont elles disposent³⁰ : l'étude donne en exemple deux exploitations normandes effectuant de la transformation de fruit/légumes, et celle qui a pu se munir d'un autoclave de capacité supérieure (acquis grâce à la DJA) dispose aussi d'un niveau d'emploi supérieur.

A l'échelle nationale, tandis que l'emploi en agriculture recule à mesure que la taille des exploitations augmente, le nombre d'emploi dans la filière bio augmente avec son développement³⁰. En Normandie, une trentaine d'opérateurs sont positionnés en transformation de fruits et légumes biologiques : on peut citer la branche légume d'Agrial, toujours en recherche de nouveaux producteurs bio pour alimenter sa gamme³¹.

D'autre part, toujours selon cette étude³⁰, l'implantation sur un territoire d'une production, d'une transformation et/ou d'un service lié à la transition agricole générerait des emplois localement qui n'existeraient pas autrement. Par exemple en Normandie, la création de la malterie visitée dans le cadre de cette évaluation (et subventionnée par la M4.2.2) a permis, en plus de l'embauche de deux salariés, d'envisager une filière brassicole régionale : elle ouvre à la production locale de houblon, culture qui est par ailleurs demandeuse en main d'œuvre. Cet exemple illustre le potentiel de la M4.2.2 (à destination des petites industries agroalimentaires) à développer l'emploi agricole en Normandie.

Enfin, il existe un fort enjeu sur l'attractivité des métiers de l'agriculture. A ce titre les investissements améliorant les conditions de travail (voir chapitre y étant consacré dans la partie efficacité) permettent aussi d'améliorer l'attractivité du métier et de maintenir le nombre d'agriculteurs en activité.

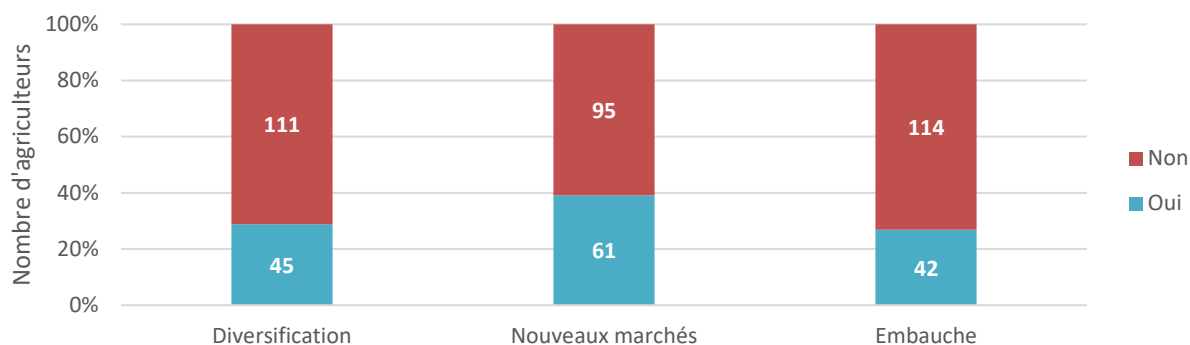
7.2.2 Des dispositifs d'aide aux investissements qui permettent de développer de nouvelles activités

Les résultats du sondage en ligne montrent que les investissements ont plutôt permis aux bénéficiaires d'accéder à de nouveaux marchés, et dans une moindre mesure de diversifier la production ou d'embaucher un salarié. Selon les résultats, il n'y a pas de type de projet ou de bénéficiaire ayant pu aboutir à ces effets en particulier.

³⁰ RESOLIS et Terralim, décembre 2018. Etude « Impact de la transition agricole et alimentaire sur l'emploi : Etat des lieux et propositions »

³¹ Chambre d'Agriculture de Normandie et Bio en Normandie, Avril 2020. Observatoire : l'agriculture biologique en Normandie.

FIGURE 35 : EFFETS DES INVESTISSEMENTS SUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET LA CREATION D'EMPLOI



Source : Oréade-Brèche à partir des résultats du sondage en ligne

Les entretiens avec les parties prenantes soulignent l'intérêt des dispositifs 4.2 (M421 et M422) pour le développement de nouvelles activités souvent génératrices d'emploi. Certains des bénéficiaires rencontrés ont noté avoir pu développer l'emploi grâce à la réduction d'autres coûts de production ou dans le cadre d'une augmentation de l'activité.

7.2.3 Un effet pervers sur l'emploi

En revanche, la plupart des acteurs et bénéficiaires rencontrés s'accordent à dire que les dispositifs étudiés ne permettent pas de développer l'emploi, si l'on contrebalance les projets créateurs d'emploi avec ceux le réduisant. En effet, certains investissements liés à la modernisation et l'automatisation des exploitations, voire d'ateliers de transformation, résultent le plus souvent en une diminution de l'emploi agricole.

Beaucoup d'investissements, notamment dans des machines robotisées, ont en effet pour conséquence de réduire le besoin en main d'œuvre des exploitations, réduisant ainsi l'emploi. L'emploi est d'autre part limité par la capacité des exploitants à trouver de la main d'œuvre qualifiée. La Figure 20 avait par ailleurs mis en évidence que la main d'œuvre était le premier coût de production réduit grâce aux investissements subventionnés. Certains des bénéficiaires interrogés admettent aussi que les investissements ont été réalisés dans un souci de réduction des charges de main d'œuvre.

FIGURE 36 : CONDITIONNEUSE A YAOURT FINANCEE PAR LA M421



L'exploitation ayant investi dans la modernisation de son atelier de transformation laitier a pu permettre le départ en retraite de deux de ses salariés

7.3 Conclusions de la cohérence

L'analyse de la cohérence montre que les dispositifs étudiés soutiennent a minima le développement de pratiques innovantes, mais n'ont pas d'effet sur le plan social. Les innovations poussées par les dispositifs se limitent à des innovations matérielles de modernisation et d'automatisation des outils de production. Elles concernent notamment les robots de traite en élevage ou le matériel d'agriculture de précision en grandes cultures. Des pratiques que l'on peut qualifier d'innovantes ont aussi été favorisées mais dans une moindre mesure, comme la meilleure gestion de l'herbe en élevage ou l'agriculture de conservation des sols.

Concernant le développement de l'emploi agricole, les investissements réalisés notamment au travers des dispositifs M421 et M422 ont souvent permis de diversifier les sources de revenu sur l'exploitation et parfois permis de créer de l'emploi. L'ANP a aussi occasionnellement poussé à l'embauche. Cependant, les investissements réalisés par les bénéficiaires, notamment ceux liés à la modernisation et l'automatisation des exploitations et d'ateliers de transformation, aboutissent souvent à une diminution de l'emploi agricole. Le bilan de ces dispositifs sur l'emploi est alors certainement négatif. Les entretiens réalisés suggèrent que l'emploi pourrait être davantage favorisé au travers de la DJA. L'attractivité du métier d'agriculteur au travers de l'amélioration des conditions de travail représente aussi un enjeu.

8. RECOMMANDATIONS

Les recommandations portent sur trois aspects de la stratégie régionale qui pourraient évoluer sous la programmation à venir pour maximiser les retombées des dispositifs d'aide à l'investissement et à l'installation des agriculteurs. Nous les avons ordonnées de la manière suivante :

- Informer et accompagner les porteurs de projets (recommandation 1)
- Réajuster la stratégie de ciblage des dispositifs (recommandations 2 à 5)
- Simplifier et adapter le contenu des dispositifs pour accompagner le changement (recommandations 6 à 8)

8.1 Recommandation 1 : Informer et accompagner les porteurs de projets

Le dispositif ANP et la DJA sont connus des agriculteurs et significativement mobilisés. Plusieurs structures accompagnent les porteurs de projet dans la structuration de leur projet.

Pourtant, **certaines informations sont encore mal communiquées**, notamment autour des étapes d'instruction du dossier ainsi que du calendrier d'instruction et de paiement. Le contenu des dispositifs mériterait également d'être davantage expliqué : certains critères d'éligibilité et de sélection ont pu évoluer et **entraîner de la confusion parmi les agriculteurs**. C'est le cas de la DJA qui n'exige plus de percevoir un revenu compris entre un et trois SMIC les cinq années suivant l'installation. De petits changements à la marge dans les critères de l'ANP ont aussi contribué à décourager certains demandeurs de réaliser leur dossier seuls par crainte de se tromper.

Selon quelques bénéficiaires, **la M421 finançant les projets de transformation à la ferme est moins connue. Elle mériterait d'être davantage mise en avant par la Région et les prescripteurs**, afin que des porteurs de projets ne passent pas à côté.

La lourdeur administrative et la compréhension limitée des AAPs rendent l'accompagnement par une structure professionnelle incontournable pour la plupart des agriculteurs. Des bénéficiaires se sont sentis perdus quant à la multiplicité des acteurs auxquels s'adresser. La Région ne s'impose pas comme l'interlocuteur référent pour répondre aux questions des porteurs de projet. Il s'agit donc de **s'assurer que la Région apparaisse bien comme l'interlocuteur privilégié auquel s'adresser pour toute question sur les dispositifs**.

Résultats des entretiens complémentaires réalisés avec des demandeurs/bénéficiaires de l'aide :

En vue d'affiner cette recommandation, nous avons contacté des agriculteurs ayant récemment participé au processus de sélection d'un AAP pour une aide ANP.

TABLEAU 10 : RESULTATS DES ENTRETIENS TELEPHONIQUE SUR LES PHASES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS ANP

	Agri1	Agri2	Agri3	Agri4
Caractéristiques de l'agriculteur	BL – 50 – Note 190	GC – 27 – Note 120	M – 27 – REFUSE	Fruits – 76 – INCOMPLET
Communication autour de l'existence des soutiens				
Communication suffisante sur l'existence de l'ANP ?	Oui	Non	Non	Non
Communication suffisante sur l'existence de l'aide à la transformation à la ferme ?	Non	Non	Non	Non
Communication suffisante sur l'existence de la DJA ?	Oui	Non	Nsp	Non
Communication suffisante sur les étapes d'instruction et le calendrier ?	Oui	Oui	Non	Oui
Communication autour des critères de sélection et d'éligibilité				
Clarté des informations sur les critères d'éligibilité et de sélection	Oui	Oui	Non	Oui
Besoin d'aide pour savoir si le dossier est éligible	Oui	Non	Oui	Non
Besoin d'aide pour connaître les documents à intégrer au dossier	Oui	Oui	Oui	Oui
Si oui, qui vous a accompagné sur ces aspects ?	CA	CA	DDT	DDT
Identification du service d'accompagnement				

	Agri1	Agri2	Agri3	Agri4
Identification du numéro du service instructeur	Non	Oui	Oui	Oui
Service instructeur contacté	Non	Oui	Oui	Oui
Aspects pour lesquels le service instructeur a été contacté	-	Eligibilité	Montage	Montage
Un interlocuteur de la région était-il disponible pour répondre à vos questions ?	-	Oui	Non	Oui

Source : Entretiens téléphoniques réalisés auprès de 4 agriculteurs dont les dossiers ANP ont récemment été examinés dans la cadre du processus de sélection. BL : Bovin lait ; GC : Grandes cultures ; M : Maraichage. Nsp : ne se prononce pas

Bien que **la plupart des agriculteurs interrogés ne soient pas satisfaits du niveau de communication** sur l'existence des aides, peu d'entre ont émis des suggestions pour améliorer cette communication. L'un d'entre eux a cependant souligné l'importance des **annonces dans la presse agricole**, ou bien les **annonces par email**, le site internet de la Région n'étant pas consulté par tous les agriculteurs.

Trois des quatre agriculteurs interrogés, dont le dossier a récemment été reçu et examiné par la Région, n'ont pas vu leur dossier accepté dès sa première soumission. Pour l'un de ces agriculteurs, le rejet du dossier avait été anticipé et provenait d'un nombre de points insuffisants. Pour les deux autres, la cause du rejet était indépendante de la structure de l'AAP ou du processus de sélection des dossiers : certains aspects n'étaient pas aux normes (déclaration ICAE et permis de construire).

Il convient de noter que le seul numéro identifié par les porteurs de projet pour joindre le service instructeur est celui de la DDT. Ainsi, il n'est pas clair dans l'esprit des agriculteurs **quelles sont les responsabilités respectives de la Région et de la DDT**.

L'ensemble des agriculteurs interrogés lors des entretiens complémentaires regrette la lourdeur et la complexité du dispositif ANP. L'un d'entre eux souhaiterait que le nombre de documents à remplir et à fournir soit allégé. Les autres **ont reconnu avoir besoin d'accompagnement** et ont suggéré qu'un technicien avec une bonne connaissance de terrain en agriculture puisse être mis à disposition par la Région pour aider les porteurs de projets à monter leur dossier. L'un des agriculteurs ayant monté le dossier lui-même s'est en réalité appuyé sur son fils et indique qu'il aurait été incapable de monter le dossier seul.

D'autres entretiens ont été organisés avec des bénéficiaires ayant récemment bénéficié du versement de l'aide.

TABLEAU 11 : RESULTATS DES ENTRETIENS TELEPHONIQUE SUR LES PHASES DE CONTROLE ET DE PAIEMENTS DES DOSSIERS ANP

	Agri1	Agri2	Agri3	Agri4	Agri5
Caractéristiques des agriculteurs	BL-23-	BL-76	GC- 27	BM-50	GC-27
Complexité de la phase de demande de paiement					
Connaissance des étapes d'instruction et de paiement prévues dans le cadre du dossier	Non	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Suffisance des informations transmises par la Région sur ces aspects	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Niveau d'information sur les pièces justificatives à fournir lors de cette phase	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Accompagnement proposé par la Région					
Facilité à identifier les interlocuteurs des services instructeurs pour la phase de paiement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Difficultés particulières	Non	Non	Non	Non	Non
Prise de contact avec le service instructeur ou d'autres structures d'accompagnement nécessaire pour cette phase	Non	Non	Non	Oui	Non
Contrôles	2	0	1	1	0
Information permettant de bien préparer les contrôles en amont	Oui		Oui	Oui	

Source : Entretiens téléphoniques réalisés auprès de 5 agriculteurs dont les dossiers ANP ont récemment été soldés. BL : Bovin lait ; GC : Grandes cultures ; B : Bovins mixte.

Quatre des cinq agriculteurs interrogés estiment que **la communication et l'échange d'information autour du dépôt de la demande de paiement et la réalisation des contrôles sont suffisants** et ne

voient pas quelles améliorations pourraient y être apportées. Un seul de ces agriculteurs aurait souhaité davantage d'information de la part de la Région, par lettre postale ou électronique.

Certains agriculteurs ont indiqué qu'ils **auraient souhaité être davantage accompagnés par la Région** lors de leur candidature à l'appel à projets. Un des agriculteurs suggère la mise à disposition d'agriculteurs référents à la Région qui se déplaceraient pour conseiller et accompagner les porteurs de projets. Ces derniers pourraient alors s'affranchir des services payants de la Chambre d'Agriculture ou d'autres organismes à qui sont délégués les montages des dossiers.

8.2 Recommandation 2 : Orienter les dispositifs pour maximiser la performance économique des exploitations subventionnées

En allouant davantage de points aux projets globaux, l'ANP encourage les agriculteurs à réaliser des projets ambitieux, à partir de combinaisons de plusieurs investissements. Ces projets globaux peuvent être difficiles à porter par de petites exploitations et être à l'origine d'un endettement conséquent. Or, les coûts financiers et les durées longues de prêt (supérieures à la durée de l'amortissement) peuvent fragiliser une exploitation.

Les AAPs gagneraient à sélectionner les projets en fonction de leur capacité à répondre aux besoins des exploitations et à améliorer leur rentabilité (projets sources de valeur ajoutée pour l'exploitation). Ainsi, certains projets mono-investissement peuvent justifier le versement de l'aide au titre de l'objectif de viabilité/rentabilité : ex. projets d'agrandissement en bovin lait, projets d'amélioration des conditions de travail, mise aux normes des élevages en volaille. Il faudrait voir dans quelle mesure ce type de **projet simple mais vecteur de compétitivité peut être rendu éligible à l'ANP**.

Par ailleurs, la grille de sélection devrait tenir compte de la capacité d'investissement des porteurs de projets et considérer la taille du projet en fonction de la « taille » de l'exploitation. Il serait intéressant de **prendre en compte des critères de surface et la situation économique de l'exploitation** pour permettre aux « petits projets » de passer la grille de sélection. Notamment, ces projets plus modestes peuvent être essentiels pour le maintien de l'emploi et riches en valeur ajoutée.

Par ailleurs, toutes les filières ne sont pas sur un pied d'égalité puisque les projets de modernisation en aviculture ne sont pas éligibles si la production n'est pas labellisée, alors que c'est le cas en élevage bovin. Ce choix politique de la Région risque d'affaiblir la compétitivité de la filière avicole locale, dans un contexte de demande accrue pour des produits de volaille standard. Ainsi, **mieux prendre en compte les besoins spécifiques des filières secondaires** afin de répondre au marché semble impératif³².

Résultats de l'atelier d'échange avec les agriculteurs :

L'atelier organisé le 16 décembre 2020 a permis de faire participer à la réflexion 5 agriculteurs sur la thématique suivante : « Quels sont les projets qui mériteraient d'être financés ? ».

Dans un premier temps, l'atelier a interrogé les participants sur **le type de projets d'investissement à favoriser pour répondre aux besoins du secteur agricole**. En raison du nombre limité de participants, les réponses ne peuvent pas être considérées comme représentatives des besoins au niveau régional mais apportent un éclairage intéressant.

³² Le nouvel Appel A Projet pour une Agriculture Normande Performante, lancé par la Région au 1^{er} février 2021, prend en compte cette recommandation et les fonds européens supplémentaires alloués à la Normandie pour 2021-2022 permettent de rééquilibrer le soutien aux différentes filières d'élevage et aux filières légumières.

Dans un second temps, l'atelier a porté sur **la sélection de ces projets**, notamment au travers de la sous-question suivante : « comment permettre à des projets plus simples d'être sélectionnés lorsqu'ils sont nécessaires pour améliorer la viabilité/compétitivité de l'exploitation, et protéger l'emploi ? ».

Au cours des échanges, les participants ont avant tout mentionné la nécessité de financer des projets :

- Issus des différentes filières, y compris les filières « minoritaires » dont les besoins peuvent être significatifs (ex. aménagements de bâtiments de volailles en faveur du bien-être animal, en réponse aux attentes des consommateurs),
- Intégrant aussi bien des mono-investissements que des pluri-investissements,
- Avec un engagements AB et non AB, etc.
- Permettant d'améliorer les conditions de travail, notamment via une liste d'équipements éligibles (ex. investissements mécanisés).

Deux principes émergent des propositions des agriculteurs et vont à l'encontre des priorités retenues par la Région :

- **Partager l'enveloppe budgétaire disponible par secteur**, dans l'objectif de permettre à chacun d'accéder aux aides → sur cette programmation, la Région avait favorisé dans ses AAPs les candidatures des éleveurs, notamment bovins, pour permettre à ce secteur de réaliser les investissements nécessaires à améliorer les conditions de travail et gagner en compétitivité. En revanche, le fait d'ouvrir le soutien aux exploitations soumises à des besoins en investissements élevés, provenant de secteurs jusqu'alors « exclus » du système de sélection (ex. volailles et porcs ou filières légumières sans label) apparaît pertinent et stratégique pour maintenir la diversité des exploitations et la compétitivité du secteur agricole normand.
- **Etablir une liste d'investissements éligibles** → la Région insiste sur la nécessité de présenter l'investissement dans un projet global réfléchi à l'échelle de l'exploitation et déterminant pour sa triple performance. Ce choix paraît judicieux pour identifier les « investissements porteurs », c'est-à-dire susceptibles d'apporter des changements significatifs sur l'exploitation.

Selon les participants, la sélection des projets susceptibles d'améliorer la compétitivité des exploitations doit prendre en compte **la taille des exploitations**. Ainsi, les exigences doivent évoluer en fonction de la taille :

- Rendre éligibles les investissements individuels pour les « petites » et « moyennes » exploitations ;
- Exiger des investissements ambitieux pour les « grosses » exploitations.

Par ailleurs, ces derniers indiquent également que la sélection doit favoriser **la création et le maintien de l'emploi en considérant les UTH** concernés par le projet.

8.3 Recommandation 3 : Améliorer l'impact environnemental des projets financés

Dans le dispositif M411, la grille de sélection favorise aussi bien le projet que les caractéristiques du porteur. Par conséquent, les agriculteurs déjà engagés dans une démarche de transition de leur système de production (SIQO, agriculture bio, MAEC, GIEE, valorisation de l'herbe...) sont favorisés et cela se fait parfois au détriment de ceux qui peinent à entamer la démarche. En effet, les bénéficiaires interrogés déjà engagés dans ce type de démarche environnementale se sont sentis soutenus. Les entretiens ciblés sur les bénéficiaires n'ont pas permis d'interroger les candidats non sélectionnés pour connaître la raison du rejet de leur dossier, mais ce point a été défendu par une partie prenante.

Une solution pourrait être de **mettre en place des bonifications plutôt que des critères de sélection favorisant la transition**, afin d'autoriser l'entrée dans le dispositif d'agriculteurs « normaux », mais d'inciter fortement à la conversion via un taux de financement plus élevé par exemple.

Par ailleurs, cette solution permettrait de réaliser un **échelonnage des projets plus ou moins aboutis en termes de transition vers des modes de production vertueux**, et donc inciterait à travailler davantage la démarche de triple performance. En effet, parmi les bénéficiaires déjà engagés dans une démarche de transition, certains ne se sont pas sentis encouragés par le dispositif à aller plus loin.

Dans le dispositif DJA, les projets agroécologiques à forte valeur ajoutée ne seraient pas assez encouragés et le parcours n'influencerait pas les modes de gestion de l'exploitation selon les JA rencontrés. **La DJA pourrait ainsi encourager davantage l'installation de projets « triplement performants ».**

En ce qui concerne les IAA, il a été remarqué par l'une d'entre elles que **l'attestation de triple performance à fournir pour la M422 n'était pas assez contraignante** pour amener à une réflexion aboutie en termes de développement durable. Celle-ci aurait souhaité pouvoir décrire et défendre sa démarche dans le dossier, ayant fait l'effort de la réfléchir avec l'association habilitée à lui fournir le document.

Résultats de l'atelier d'échange avec les agriculteurs :

Lors de l'atelier, les participants ont été interrogés sur la pertinence de la grille de sélection pour favoriser les projets susceptibles de générer de vrais changements vers plus de performance (sociale, économique et environnementale).

Les participants ont souligné l'importance **d'attribuer des points au projet global plutôt qu'aux caractéristiques du porteur** lors du processus de sélection. Pour autant, ils s'accordent sur la nécessité de favoriser certains profils (ex. jeunes installés). Tous s'entendent également pour dire qu'au-delà du profil, il faut **orienter les soutiens vers « ceux qui n'ont pas les moyens »** et ont besoin d'aide pour investir.

Afin de sélectionner les projets susceptibles de générer de vrais changements, les agriculteurs indiquent qu'il faut entamer une réflexion anticipée de l'évolution de la structure de l'exploitation. Ainsi, un **document type « business plan » devra démontrer l'intérêt de l'aide de la Région au sein du projet global de l'exploitation**. C'est l'objectif du diagnostic CASE valorisé dans le dispositif actuel pour une Agriculture Normande Performante, qui permet d'établir un « conseil stratégique avec diagnostic global d'exploitation ». Or, ces diagnostics sont considérés comme peu utiles par les agriculteurs interrogés et majoritairement réalisés pour obtenir des points supplémentaires. Il est donc important de **définir quelles sont les études réalisables dans le cadre des demandes d'aides**, sans alourdir davantage la complexité des dossiers.

Ainsi, sur la base d'une description détaillée du projet, il faudra établir quels sont les critères sociaux, économiques et environnementaux permettant d'évaluer l'intérêt du projet financé. Notamment, les **critères environnementaux et sociaux actuels ne sont pas satisfaisants** du point de vue des agriculteurs interrogés, car ils concernent davantage **les exploitations en élevage ou en grandes cultures**. Ainsi, l'agricultrice installée en maraîchage bio indique qu'il lui serait difficile de valoriser ses besoins en investissement au sein de la grille des critères fixés actuellement. Elle considère par ailleurs que tout investissement réalisé par un exploitant en agriculture biologique devrait de fait cocher les critères environnementaux de la grille de sélection des projets.

8.4 Recommandation 4 : Eviter la course aux points

La consommation rapide et significative de l'enveloppe budgétaire dédiée au dispositif ANP a conduit à accroître la pression à la sélection. En parallèle, les centres de gestion qui accompagnent les

agriculteurs sont devenus très compétents et ont développé des stratégies pour permettre aux dossiers d'assembler un maximum de points. Les bénéficiaires interrogés soulignent que cette course aux points pousse à la réalisation d'audits onéreux et jugés inutiles ; certains investissent dans du matériel (notamment de valorisation de l'herbe) qui ne faisait pas partie de leur projet initial, grossissant ainsi leur projet et les risques financiers associés.

Tout en conservant la stratégie de sélection de projets ambitieux, générateurs de valeur ajoutée, il faudrait éviter cette course aux points et la complexification inutile des projets. La sélection de projets simples (recommandation 1) et la réduction des taux (recommandation 9) peuvent contribuer à maintenir le budget disponible sous l'ANP et à le répartir plus équitablement entre les exploitations, permettant ainsi de réduire la pression à la sélection.

8.5 Recommandation 5 : Réduire les taux ?

Les taux et les plafonds des aides ont été appréciés par une majorité de bénéficiaires interrogés, et selon les parties prenantes, ils sont assez élevés pour permettre la mise en œuvre des projets. Mais étant donné la consommation rapide de l'enveloppe, certains acteurs proposent d'abaisser les taux afin de couvrir davantage de dossiers. Cette idée a aussi émergé au cours des entretiens avec certains bénéficiaires agriculteurs et IAA : « *il vaut mieux mettre les billes dans le plus de poches possibles* ».

Il serait ainsi **envisageable de réduire légèrement les taux pour couvrir davantage de dossiers, et donc maximiser les effets des dispositifs.** Le but n'est pas tant d'effectuer un « saupoudrage » des aides sur un ensemble de projets moins structurants, mais d'au moins assurer le versement de montants équitables aux demandeurs sélectionnés tout au long de la période de mise en œuvre.

8.6 Recommandation 6 : Simplifier les dispositifs

La majorité des acteurs et bénéficiaires rencontrés estime que la charge administrative liée aux dispositifs étudiés pourrait être optimisée.

Concernant le dispositif ANP, le report des dates de démarrage des travaux, les délais d'instruction des dossiers, la quantité de devis demandés, le nombre de pièces à fournir et le temps nécessaire au montage du dossier sont des points souvent cités et qui peuvent être assouplis. **Quelques évolutions simplificatrices comme le passage de 3 devis requis à 2 pourraient être envisageable**, l'agriculteur serait toujours en capacité de comparer et faire son choix ; l'utilité de l'audit de performance jugé onéreux doit être analysée.

Pour la M421 et la M422, on retrouve les lourdeurs associées aux longs délais d'instruction, et la demande de flexibilité sur les dates de début des travaux.

Pour la DJA, la principale source de complexité est le respect du Plan d'Entreprise durant les 5 ans probatoires. Les acteurs rencontrés sont demandeurs en flexibilité, puisqu'en cas d'imprévu les avenants à effectuer sont onéreux.

En ce qui concerne le dispositif M3.1, les exigences administratives sont potentiellement trop poussées par rapport au montant de l'aide pouvant être obtenu.

Par ailleurs, il faudrait que les **règles des AAPs restent les mêmes tout au long de la période de programmation**, afin de rassurer les agriculteurs sur leur compréhension des démarches à suivre.

8.7 Recommandation 7 : Accompagner à la diffusion d'outils innovants d'aide à la décision

Selon les parties prenantes et les bénéficiaires, les dispositifs favorisant la modernisation encouragent de manière suffisante l'innovation matérielle (ex. acquisition de robots de traite, équipements pour l'agriculture de précision) et permettent l'introduction de pratiques innovantes (ex. gestion de l'herbe, agriculture de conservation des sols). Néanmoins, **une demande de soutien dans des investissements immatériels a été formulée, en faveur d'outils innovants d'aide à la décision**, tels que les logiciels de suivi (des cultures, d'élevage, d'apports en engrais, etc.).

La stratégie de la Région consiste pourtant à financer les investissements ambitieux réfléchis à l'échelle de l'exploitation. Les logiciels d'appui à la gestion ou à la navigation lors des passages au champ sont de petits investissements, qui doivent permettre à l'agriculteur de réaliser rapidement des économies. Pour ces raisons, **ces investissements ne peuvent être éligibles que s'ils sont intégrés à un projet global ambitieux à l'échelle de l'exploitation, favorisant la triple performance.**

8.8 Recommandation 8 : Mobiliser d'autres dispositifs complémentaires pour accompagner la transition

Le format de la subvention est considéré par les parties prenantes comme très incitatif à la mise en œuvre des projets d'investissement, et la majorité des bénéficiaires interrogés le trouve adapté à leurs besoins. Néanmoins, comme relevé dans la recommandation 4, plusieurs freins à l'engagement des agriculteurs dans de nouvelles pratiques persistent : ex. manque de connaissances, idées reçues... La prise en compte du risque associé et la sécurisation des revenus reste un levier important.

C'est pourquoi **des outils complémentaires à la subvention pourraient être déployés : diagnostics d'exploitation, formations et démonstrations techniques pour rassurer les agriculteurs quant aux résultats d'une conversion labellisée, système d'assurance** pour la prise en compte du risque associé à la baisse du revenu.

Par ailleurs, les agriculteurs bénéficiaires de la M421 ont revendiqué un besoin de **développement de leurs capacités commerciales** (marketing et campagnes de communication). Développer le soutien au marketing et à la communication pour la vente directe et en circuits courts permettrait de davantage favoriser la diversification des exploitations et leur résilience.

9. ANNEXE : RESUMES DES ENTRETIENS AVEC LES BENEFICIAIRES

❖ **Agriculteur 1 : Bovin lait – ANP et DJA – Manche**

Cet exploitant s'est installé début 2018 à la suite de ses parents en individuel. Il a conservé le même cheptel de 60 vaches, composé à 80-85% de Normandes, et il possède 85ha dont 60ha en prairie, 5ha en blé, 2ha en orge et le reste en maïs ensilage. Sa production laitière est contractualisée avec une coopérative qui le rémunère très bien.

Il a bénéficié de la DJA à l'installation avec la bonification agroécologie, qu'il a combiné avec l'ANP pour un nouveau bâtiment avec logettes, racleur et robot de traite. Il connaissait bien les aides et notamment la bonification JA pour l'ANP car il a travaillé auparavant pour l'Agence de Services et Paiements (ASP). La DJA fut pour lui une aide à la trésorerie, et l'ANP a servi à la mise aux normes des bâtiments : elle avait été retardée du temps de ses parents grâce à une dérogation de la Direction Départementale de la Protection des Populations en vue de son installation. L'ANP lui a permis en outre d'augmenter les capacités, de changer le mode de production et de gagner en astreinte. Il se sent aussi plus armé contre les aléas climatiques car ses vaches peuvent s'abriter en cas de mauvais temps dans son nouveau bâtiment fermé, il n'y a plus de répercussion sur la production de lait.

Il n'avait pas de besoins en matériel car il fait partie d'une CUMA, en revanche il aurait souhaité être subventionné sur un robot de traite d'occasion. Il a par conséquent bénéficié du montant plafond avec un robot neuf. Il a fait faire ses deux dossiers par un centre comptable et pense que ce n'est pas possible de faire autrement lorsqu'on s'installe. Pour l'ANP, préciser le projet lui paraît compréhensible, mais pas la pénibilité liée à la gestion du dossier : « il faut envoyer tel doc tel jour et pas le lendemain », « trop de paperasse » ; faire plusieurs devis est contraignant, et devoir attendre la confirmation de la subvention avant d'en signer un aussi.

Aussi, son chiffre d'affaires a augmenté mais en raison du passage à un contrat AOP proposé par sa coopérative. Il n'a pour l'instant pas assez de recul pour évaluer l'impact financier des aides, son robot de traite fonctionne seulement depuis fin 2019.

Son projet n'a pas engendré de diversification de sa production, ni d'employé supplémentaire : il trouve qu'encourager à l'emploi est complexe car c'est dur de trouver un salarié, il y en a peu. Le local n'est pas non plus dans ses projets, il s'en remet à sa coop pour la valorisation de son lait ; pour la viande, il y a une saturation locale du marché en vente directe (« déjà 10 projets de vente directe dans un rayon de 20km ») et il trouve la vente en circuits courts trop contraignante.

❖ **Agriculteur 2 : Bovin lait – ANP et DJA – Manche**

Auparavant pâtissier, ce JA s'installe début 2019 à la suite de ses parents. Il a récupéré leur cheptel de concours de 50 vaches normandes, ainsi que leur quota 220kL/an, auquel la laiterie a ajouté une attribution à l'installation de 150kL/an. Il l'a vécue comme un encouragement à son installation et à l'agrandissement.

Afin de toucher la DJA, il a suivi un BPREA. Il n'a pas revu son projet d'installation face aux bonifications possibles : il répondait déjà aux critères pour l'agroécologie puisqu'il travaille avec un système majoritairement herbager (75% herbe) et une MAEC est déjà présente sur la ferme.

Il a demandé l'ANP (« PCAE ») tardivement au début 2020, a subi des retards de traitement de son dossier (congé maladie de l'instructeur) qui ont reculé encore les travaux et il se trouve à présent en retard dans ses prévisions d'augmentation de quotas avec la laiterie. L'aide lui permet de mettre aux normes son bâtiment et de l'agrandir, ainsi que de construire une fumière couverte (zone vulnérable nitrates) mais il ne l'a pas encore touchée. Il a été informé des aides par la Chambre et par son centre comptable. Mais que son projet soit subventionnable ou non, il l'aurait mené à bien car il avait prévu de s'installer depuis déjà 2 ans et il était obligé de faire les mises aux normes.

Le point le plus contraignant pour lui dans l'ANP, c'est qu'il devait être installé pour pouvoir la demander. Il a donc dû travailler durant plus d'un an avec l'ancien système, pas aux normes et à saturation. Autre point : son projet d'acquérir un robot de traite a été bloqué par le plafond de l'aide, le devis était trop élevé cumulé avec la mise aux normes. Il s'est donc tourné vers de l'occasion non subventionné, et le moins cher a été une salle de traite. Niveau lourdeur administrative, ce sont les devis à faire faire par 2-3 entreprises différentes pour chaque corps de métier qu'il trouve contraignants, sans possibilité de changement après, et l'attente de la confirmation de la subvention est un véritable frein à sa productivité.

Pour la DJA, il reproche la non prise en compte des imprévus (si un tracteur doit être racheté par exemple), et qu'il ne puisse pas prévoir d'autres investissements durant la période des 5ans. Il a pris conscience des objectifs de rentabilité des aides durant la construction de ses Plans d'Entreprise (PE).

Il n'a pas assez de recul pour voir les effets financiers des travaux subventionnés, il remarque juste que son nouveau bâtiment lui permet de produire plus avec autant d'heures de travail. Les aides ANP lui ont néanmoins permis de réduire les mensualités du prêt, donc d'augmenter sa trésorerie et sa résilience aux aléas de marché. Il n'a pas vu de différence avec le contrat de ses parents suite à la suppression des quotas. Il observe comme l'Agriculteur 1 une amélioration du bien-être animal et de la résilience aux aléas climatiques avec le nouveau bâtiment, ainsi qu'une amélioration de ses conditions de travail liée au changement du système de traite (moins de pénibilité).

Bien qu'il sache que le bio est davantage rémunérateur, il ne souhaite pas faire la transition car il dit aimer que ses vaches soient productives. Il a envisagé d'effectuer de la transformation laitière à la ferme mais il a déjà travaillé 12 ans en vente et ça lui suffit. En revanche, bien qu'il n'ait pas de stratégie locale pour le lait, il fait transformer la viande de réforme par un boucher du coin qui la vend en direct : son cheptel bénéficie grâce aux concours d'une certaine notoriété vendeuse.

❖ **Agriculteur 3 : Polyculture élevage – ANP et DJA – Orne**

Ce jeune exploitant de moins de 30 ans s'est installé en 2016 en individuel à la suite de son père, avec un salarié à temps plein déjà présent sur la ferme. Il possède un cheptel d'Holstein noires et rouges et un quota laitier de 714kL/an avec un industriel, un atelier porc d'engraissement en copropriété (300 places en post-sevrage, 300 en engraissement), et 140ha de terres (40ha de blé, 10ha de colza, 50ha de maïs, le reste en herbe). Les porcs et les cultures sont un complément de revenu et son lait sera peut-être bientôt AOC.

Il trouve que la DJA qu'il a touchée en 2016 est bien quand on démarre avec pas grand-chose, une partie du montant est dépensée rapidement. Il se serait tout de même installé sans l'aide, avec moins de diversité dans ses cultures car la bonification 3 cultures l'avait poussé à faire du colza en plus.

Il a fait la demande ANP la même année pour installer lagunes (fosse à lisier et bassins de traitements consécutifs), cornadis, transformer un bâtiment et refaire les allées. Les travaux ont été finis l'année d'après. L'aide aux petits investissements est bien utile en plus de l'ANP.

Il a entendu parler des aides lorsqu'il était salarié dans une autre exploitation, son patron en avait bénéficié ; il pense qu'on en entend tout de même pas mal parler.

Il a déjà fait quelques calculs soulignant l'efficacité des travaux réalisés : les cornadis, en plus de lui assurer un confort de travail et de générer du bien-être animal (gestion des dominantes lors de l'alimentation), lui font gagner 20min/jour soit 73h à l'année, soit 1300€/an. De la même manière, avec le système de lagunes il n'a plus d'épandages à réaliser, ce qui lui fait économiser 2309€/an (coûts tracteur et salarié compris). Avec le temps gagné, il a pu embaucher un mi-temps et se dégager des vacances, et les travaux lui permettent d'avoir une exploitation propre et rangée, agréable pour lui et les visiteurs.

Mis à part la partie économique réalisée avec son conseiller, l'exploitant a monté les dossiers lui-même. Il regrette l'obligation de faire appel à un centre de gestion pour l'autodiagnostic de l'ANP, et il trouve que ces centres de gestion profitent largement de la prestation de l'audit pour les points de triple performance : « 1200€ pour 2h et un rapport de stage de 3^e, qui se soustraient directement de l'aide ». Les dossiers sont complexes, il y a passé du temps, environ 1jour/semaine en comptant tous les échanges qui se font en continu.

D'après lui, ce serait intéressant d'avoir des aides tournées vers l'autosuffisance plutôt que la valorisation de l'herbe. Ses terres sont sèches dès juin, donc pas d'herbe en été : il monte actuellement un projet de broyeur et stockage pour valoriser du maïs grain et du blé, hors subvention, qui augmentera sa résilience aux marchés.

Les plafonds et taux d'aide sinon lui conviennent, ce serait dommage que l'enveloppe soit trop vite consommée avec des montants plus élevés.

❖ **Agriculteur 4 : Bovin lait – ANP et DJA – Orne**

Ce jeune agriculteur a repris il y a 3 ans une exploitation en bovin lait déjà aux normes. Il dispose d'un cheptel de Normandes majoritairement, du contrat laitier de l'ancien exploitant de 550KL/an en AOC, il pratique du pâturage tournant dynamique sur ses 60 ha de prairie et fait 22 ha de maïs ensilage en plus.

La DJA lui a permis d'appuyer sa trésorerie, mais il aurait souhaité être davantage soutenu en tant qu'installation hors cadre familial. S'il n'avait pas pu en bénéficier, il se serait mis en GAEC. Il n'a pas repensé son projet face aux bonifications mais il répondait déjà à un certain nombre de critères pour l'agroécologie, il a fait une formation en complément.

Sa demande d'ANP n'a pas été motivée par de la mise aux normes mais par une volonté d'agrandissement et d'amélioration de ses conditions de travail. Il l'a faite 2 ans après son installation pour ses chemins d'accès aux pâturages, des bacs d'abreuvement, une salle de traite, de la maçonnerie, une faneuse et un accès à son silo en enrobé.

Il s'est senti bien informé sur les aides : c'est la Chambre d'Agriculture durant son processus d'installation qui l'a aiguillé sur la DJA, pour l'ANP c'est son centre comptable. « Je n'aurais pas pu passer à côté. »

Il a confié ses dossiers à la Chambre d'Agriculture et son centre comptable pour plus de sérénité : il pense que c'est faisable seul mais que c'est trop chronophage, il avait autre chose à faire lors de son installation que de monter sa DJA.

L'ANP lui a bien permis d'augmenter sa production, ce qui lui confère une hausse de son chiffre d'affaires et plus de résilience face au marché. L'organisation de son pâturage tournant dynamique a été facilitée par les nouveaux accès, augmentant l'extensivité de son système : ainsi, la réflexion environnementale était déjà comprise dans son projet. Le bien-être animal est aussi amélioré, avec du nouveau matériel facilitant leur quotidien (traite moins longue), de même que ses conditions de travail : son temps de traite est le même qu'avant mais avec 20 vaches en plus. L'ANP et la DJA lui ont en outre permis d'engager un temps partiel, qui tend à terme vers un temps plein ; il soutient que ça reste difficile de trouver la bonne personne, la pénibilité des horaires laitiers et l'image du métier n'aident pas. Il pense néanmoins que la demande en main d'œuvre est plus importante qu'avant car les exploitations sont poussées à l'agrandissement ; cela n'avantage pas la revente des exploitations, les exploitations reprenables sont selon lui celles à taille humaine. Sinon, il avait bien en tête l'aspect rentabilité des aides quand il a monté les dossiers.

La complexité administrative est justifiée selon lui, puisque c'est de l'argent public. Il regrette néanmoins que l'ANP incite au suréquipement, la faneuse n'était pas nécessaire pour ses 10ha de foin : il faudrait cibler des projets précis plutôt que de faire cocher toutes les cases aux demandeurs. Il pointe lui aussi du doigt l'abus financier de l'audit de la triple performance, et aurait souhaité pouvoir faire subventionner du matériel d'occasion pour sa salle de traite.

Le plan d'entreprise de la DJA ne lui a personnellement pas servi, il a été inutile au début pour définir son projet et c'est difficile de tout prévoir sur 5 ans. Il garde aussi une certaine amertume vis-à-vis de son 1^{er} dossier DJA monté avec son centre comptable, qui a été refusé par la Chambre d'Agriculture : elle n'a pas reconnu sa formation complémentaire en agroécologie (« à un mot près dans l'intitulé de la formation »). Sinon, le format de la subvention lui convient.

Il a connaissance de l'existence de l'aide à la transformation, mais l'aspect commercial requis ne l'intéresse pas. En revanche, il pense à faire de la volaille, même si pour le moment la banque trouve son projet trop précoce. Enfin, il accuse les méthaniseurs de déstabiliser les exploitations : selon lui, en créant une demande en maïs, les prix augmentent et les agriculteurs sont tentés de vendre leurs fourrages, ou au contraire ont du mal à en acheter.

❖ **Agriculteur 5 : Transformation laitière – M4.2.1 – Orne**

Après avoir quitté son travail en télécommunication en région parisienne, cette dame s'est associée au GAEC de son oncle et ses cousins exploitants en bovin lait pour développer un atelier de transformation de produits laitiers. Elle a racheté mi 2018 un atelier existant assez distant de la ferme, dans le but de faire d'abord décoller son activité avant de déménager l'atelier et la vente sur place. L'activité de transformation n'existait pas avant au sein du GAEC, et elle utilise désormais 100kL de lait sur les 1500kL produits par an. Elle produit à ce jour fromage blanc, crème fraîche, yaourts et tomme qu'elle commercialise principalement en GMS, mais aussi en épicerie, restaurants et collectivités. Avec ses deux salariées, elle gère exclusivement cet atelier et pas la partie agricole du GAEC.

Elle a bénéficié du dispositif 4.2 en novembre 2018 pour compléter ou renouveler certaines machines de l'atelier repris : nettoyeur haute pression, pasteurisateur, cuve de maturation, cuve

fromagère et conditionneuse à yaourt. Elle n'a pas voulu recourir à la DJA en raison des formations agricoles exigées qu'elle n'avait pas, et par conséquent a bien failli passer à côté de la M4.2.1 puisqu'elle ne communiquait pas avec la Chambre d'Agriculture. C'est son maître de stage suite à une formation qu'elle a faite qui l'en a informée. Elle précise qu'elle est un cas particulier, un jeune dans le secteur agricole doit en avoir connaissance. Elle est passée par un centre de gestion pour la rédaction du dossier mais s'en est occupée quasi seule sur la fin ; elle aurait néanmoins trouvé ça lourd à monter intégralement seule. Si elle n'avait pas bénéficié de l'aide, elle aurait quand même monté son projet car elle a disposé de la trésorerie du GAEC, elle rappelle de nouveau que son cas n'est pas le plus courant et pense qu'un jeune qui s'installerait aurait plus de mal.

L'aspect environnemental avait déjà été pensé en amont de sa demande pour l'aide de la M4.2.1, grâce au dossier d'agrément européen pour ses produits. Sont concernés : le bâtiment repris plutôt que construit, et les éventuels déchets de production comme le sérum, donné aux cochons de la ferme. La réduction de la consommation de l'eau de lavage passera par le déménagement à la ferme, qui permettra de rassembler tous les instruments dans une unique pièce, et l'eau chaude sera produite grâce au méthaniseur. La souveraineté alimentaire est aussi prise en compte puisqu'en plus de la vente directe et en circuits courts, elle essaie d'être présente sur les AAPs des collectivités. La construction de son projet n'a pas été influencé par le PE.

Le dispositif 4.2.1 a bien répondu à ses besoins car elle a pu remplacer des appareils vétustes de plus de 40 ans. Elle les aurait tout de même changés sans l'aide, mais plus tard. Elle trouve les taux d'aide appropriés et le plafond correct, peu importe pour le plancher car l'aide aux petits investissements de la Région couvre bien les bas montants.

Les nouvelles machines lui ont permis d'améliorer les conditions de travail par gain de temps et de confort : par exemple, la conditionneuse permet de ne plus avoir à remplir les yaourts manuellement. Elles ont aussi permis de diversifier la production, car la cuve fromagère achetée pour faire le fromage blanc lui donne l'opportunité de faire de la tomme. En outre, l'atelier est davantage résilient face aux aléas de marchés car il permet de gérer plus facilement la demande qui varie selon les semaines.

Pour l'instant, ses priorités sont sur la réduction de ses coûts, pas sur l'emploi : elle embauchera quand son activité se développera. La diminution de la main d'œuvre lui a néanmoins permis de faire passer ses deux salariées proches de la retraite à 60% d'activité. Elle a de quoi produire plus de volume mais pour le moment, la demande manque ; son revenu n'a pas augmenté pour la même raison. Elle avait bien en tête l'objectif de rentabilité demandé par les aides, et ne baisse pas les bras : « *en atelier de production laitière, il y a vraiment une démarche commerciale à faire et ça prend forcément du temps. Il faut être connu et reconnu et ça ne se fait pas en 1 an et demi ou 2, il faut au moins 3ans.* ». Elle pense que son activité souffre de la mauvaise image du conventionnel, surtout que le GAEC possède 3 robots de traite, et elle ne croit pas au bio. « *Les gens ne savent pas de quoi ils parlent, ce n'est pas un gage de qualité* ».

Dans les reproches qu'elle peut faire au dispositif, elle ne s'est pas sentie assez soutenue pour être formée en marketing et commerce. Elle regrette aussi de ne pas avoir considéré l'importance de la partie marketing lors de sa demande, qui lui aurait permis de financer un site web, des flyers et pancartes ; elle aurait sinon souhaité que l'aide couvre des prestations d'agence de communication, auxquelles elle fait appel pour les étiquettes de ses pots et son logo.

❖ **Agriculteur 6 : Maraîchage – ANP, M4.2.1 et DJA – Calvados**

Après une installation en 2016, ce jeune agriculteur possède aujourd'hui une exploitation en AB de 33 ha, répartis entre 1/3 de légumes de plein champ (dont courges, pommes de terre, oignons), 1/3 de céréales et 1/3 de trèfle qu'il troque avec son voisin éleveur contre un prêt de matériel. Les légumes sont vendus en supermarchés, usines, magasins bio de la région, et il fait un peu de vente directe ; les céréales partent pour une coopérative bio.

Il a bénéficié de l'ancienne DJA en 2016, puis de l'ANP et de l'aide à la transformation (M4.2.1) simultanément l'année suivante, pour la construction d'un hangar de stockage de ses légumes bio et pour des caisses de stockage (palox). Il a été informé des aides dans le parcours DJA au moment de l'étude économique, et estime que ça reste facile de trouver les informations sur internet. Il a choisi le parcours DJA pour soutenir sa trésorerie, mais aussi pour davantage de crédibilité auprès des banques. Il se serait tout de même installé sans les aides mais ça aurait été difficile, il n'aurait rien pu acheter de plus car les banques ne l'auraient pas suivi, la trésorerie est tendue même avec de bons résultats en raison des avances en cultures. Il s'est senti bien plus soutenu sur l'ANP grâce à la DJA, et regrette que ça ne soit pas aussi le cas pour la M4.2.1 pour davantage encourager les circuits courts.

Il pense qu'en terme de soutien financier, les subventions sont ce qu'il y a de mieux pour les exploitants, mais a réfléchi à d'autres outils : une aide à la trésorerie pour lisser les prélèvements tous les mois, ou encore un soutien pour mettre les producteurs en relation avec des gens prêts à investir afin de bénéficier d'apports en capitaux. Il souhaiterait partager les risques de son entreprise avec un investisseur privé.

Les deux aides à l'investissement lui ont bien couvert son projet de stockage, il regrette cependant que son chariot élévateur n'ait pas été éligible. Les taux d'aide étaient « excellents » et il était bien en dessous du plafond.

Son chiffre d'affaires a été multiplié par 10 depuis les investissements, il ne partait pas de grand-chose : il a débuté avec seulement 3 ha et a pu acquérir par la suite des terres autour de son nouveau hangar. L'ANP n'a pas réduit ses coûts de production parce qu'il disposait déjà d'un hangar avant, prêté gracieusement. En revanche, les palox acquis ont permis un gain de temps. Ses revenus ont ainsi augmenté progressivement : son EBE se chiffrait à -7300€ en 2016, puis 33k€ en 2018 et finalement 54k€ en 2019.

Les aides ont apporté de la viabilité à son projet et lui ont permis de répondre à la demande de plus gros volumes de ses acheteurs. Il se sent ainsi plus efficace mais pas plus diversifié : il suggère des aides à l'irrigation pour y subvenir, surtout qu'il y a une demande des magasins (les champignons de Paris par exemple, qui demandent des investissements).

La dimension environnementale de son projet n'a pas pu aller aussi loin qu'il le voulait car comme il est en bio, « toutes les cases étaient déjà cochées » : il a pu construire son hangar en bois mais n'a pas pu bénéficier d'une isolation et d'un chauffage aussi écologique qu'il le souhaitait. En revanche, l'aspect social était un point fort en raison de son besoin de main d'œuvre, et il est passé à 3 ETP en comptant les saisonniers.

❖ **Agriculteur 7 : Bovin lait et production fruitière – ANP et M4.2.1 – Orne**

Ce GAEC de 3 associés et 4 salariés possède 140 ha, dédiés à moitié à la production de lait et à moitié à la production de cidre et poiré. Les deux breuvages sont vendus 1/3 en vente directe, 1/3 à l'export et 1/3 en magasins.

Ils bénéficient régulièrement des aides ANP et 4.2.1 pour les deux ateliers, mais notre interlocuteur s'est focalisé sur le côté cidricole. La dernière aide ANP pour cette activité remontant à 2014, il a surtout évoqué l'aide à la transformation (M4.2.1) demandée en 2018 pour la création d'une salle de distillation, d'un bâtiment de stockage et d'un local d'accueil. Il a fait lui-même le dossier : bien que le système d'aide soit compliqué, il a le mérite de pousser à la réflexion et pense donc que la lourdeur administrative est justifiée, même « *indispensable pour faire réfléchir les gens* ». Sans l'aide sur ce projet, il n'aurait pas fait le local d'accueil mais le reste si.

Le local d'accueil aménagé pour la clientèle a permis de développer le chiffre d'affaire de l'entreprise, tandis que l'atelier de distillation a réduit les coûts de production. L'aide n'a pas directement permis de soutenir leur EBE, qui était déjà bien suffisant selon l'exploitant. La part du revenu lié à la vente en directe ayant augmenté, le GAEC est moins dépendant des problèmes de volatilité des prix du marché international et possède ainsi davantage de résilience grâce à l'aide. C'est leur objectif, vendre le plus possible à la ferme pour être le plus résilient possible. Le stockage en bouteille pourrait être selon lui une réponse aux aléas climatiques.

La dimension environnementale se résume à la MAEC dont ils disposent sur leur atelier vaches laitières, et ces derniers investissements n'ont pas vraiment développé la triple performance de leur exploitation selon lui. En revanche, ils ont eu un gros impact sur l'emploi.

« *On ne va pas cracher dans la soupe* » : l'aide à la transformation représente une base solide, les taux et plafonds sont déjà élevés, mais selon lui, il manque toute la partie média et promotion pour la vente à la ferme. Il existerait des aides de la Région pour cette partie-là selon lui mais ça ne passe pas par le FEADER. Il souligne qu'il croit en la promotion individuelle des entreprises, mais pas à la promotion collective de la vente en direct, et dans le GAEC ils ont plein d'idées de promotion, et les aides leur permettent de passer à l'acte.

Pour lui en tant qu'exploitant, l'enjeu est de bien emmener les aides vers des productions qui correspondent à la région, et pour cela il est important que les agriculteurs aient des débats collectifs pour savoir où ils emmènent la région.

❖ **Agriculteur 8 : Bovin viande – ANP, M4.2.2 et DJA – Calvados**

Ce Bac+4 en commerce s'est installé en 2016 sur l'exploitation familiale à la suite d'un autre locataire, il loue la ferme à son père. Il conserve toujours à ce jour son activité au sein de son entreprise d'espaces verts, faisant de lui un double actif. Son cheptel est composé de Limousines, qu'il apprécie pour leur rusticité. Il a vendu un temps sa viande en coopérative, mais effectue à ce jour 100% des ventes en direct sur sa ferme et en circuits courts sous forme de colis, avec un peu de vente au détail pour attirer de nouveaux clients. Sa production est bio et il pratique le pâturage tournant dynamique sur 22 parcelles.

Il a demandé la DJA en 2016 dans le but de constituer son troupeau et d'acheter du matériel de contention (cornadis, barrières), ce que l'ANP (« PCAE ») touchée en 2017 lui a permis d'acquérir, en plus de box de vêlage et de râteliers. Les aides lui ont permis d'investir dans du matériel neuf, robuste

et français qui le satisfait totalement, mais s'il n'avait pas pu en bénéficier, il se serait tourné vers de l'occasion. Il a effectué seul son Plan d'entreprise, se disant passionné d'élevage, avant de se tourner vers son centre comptable pour le reste du dossier. Il garde quelques reproches mais il les a trouvés efficaces dans l'ensemble ; la Chambre d'Agriculture l'a aussi bien conseillé et il a trouvé que sa banque était rodée. Même s'il est en fermage, son père s'est porté garant auprès de la banque, ce qui a facilité son accès aux prêts.

Il a fait appel à l'aide à la transformation en 2017 aussi pour deux armoires froides et une cellule de surgélation (qui permet de congeler de gros volumes de viande en évitant la cristallisation).

Il a hésité un temps entre débiter avec la DJA ou monter son projet comme une entreprise classique sans aides : on lui a fait comprendre que la DJA était essentielle pour les aides à l'investissement.

Les équipements dans lesquels il a investi améliorent ses conditions de travail puisqu'il peut manipuler ses animaux seul, et il dit avoir davantage de confort. En outre, ils lui assurent plus tard une bonne vente de la ferme et de ses équipements. La vente à la ferme et en circuit court développée étaient des objectifs phares de son projet, il croit en sa viande et se permet de la vendre à des tarifs supérieurs à la moyenne en bio. Pas d'emploi en plus, seulement des saisonniers et stagiaires en complément. La diversification de sa production n'était pas non plus un aspect de son projet.

Il trouve le montant des plafonds raisonnables, si on force trop certains vont vouloir acheter du matériel qui n'a pas lieu d'être. Le format des subventions lui convient.

En revanche, il reproche le coût d'un avenant à la DJA, 1000€ le changement n'est pas négligeable. Selon lui, les périodes d'étude des dossiers sont trop larges et les AAPs sont trop espacés, il aurait préféré une récurrence trimestrielle.

Par ailleurs, sa compagne va monter un atelier de poulets de chair en bio : ils prévoient 3 ou 4 poulaillers mobiles de 400-500 individus, qui leur serviront à fertiliser et assainir les parcelles « salies » par le pâturage des bovins. Elle prévoit de passer un BPREA afin qu'ils fassent appel à la DJA, puis aux deux autres dispositifs. Il réfléchit aussi à trouver un associé pour faire du maraîchage en sol vivant. L'objectif est de diversifier afin de continuer à développer la vente sur sa ferme. Pour le moment, il organise 20 ventes sur la ferme par an, annoncées 2-3 semaines en amont via les réseaux sociaux à l'abattage de l'une de ses bêtes.

❖ **Agriculteur 9 : Viande bovine et avicole – ANP et M4.2.1 – Orne**

L'agricultrice qui nous a accueillie est en GAEC avec son conjoint, et ils gèrent chacun leurs ateliers : lui a repris la ferme de ses beaux-parents avec la DJA sur les ateliers bovin lait (600kL/an) et bovin viande, puis elle, s'est installée en 2014 aussi avec la DJA en développant un atelier de volailles valorisé à 100% en vente directe, représentant 20% du chiffre d'affaires du GAEC. Ils fonctionnent beaucoup à l'herbe et à l'autoconsommation, dans un objectif global d'autonomie.

Ils ont demandé l'ANP en 2019 pour la construction et l'extension de bâtiments ainsi que pour des équipements variés pour les ateliers bovin lait et viande, mais aussi pour la valorisation de l'herbe (andaineur, faneuse, pince à balle) et l'autosuffisance (fabrique d'aliments à la ferme). Ils ont déjà perçu la moitié de la subvention. La même année, ils demandent l'aide à la transformation pour développer la vente en directe, grâce à la construction d'un local de vente et à l'acquisition d'une remorque frigorifique pour les livraisons, ils sous-traitent pour la transformation. Sinon, elle a touché

sa DJA dans le but de l'aider à s'installer : elle referait le parcours si besoin, mais elle en connaît qui l'ont trouvé trop lourd.

Ils ont eu recours à un centre comptable pour les dossiers et donc elle n'a pas d'avis sur la lourdeur administrative, même si elle a travaillé dans l'un d'eux auparavant : les honoraires sont salés, 4500€ pour l'ANP, il ne faut pas être dans le rouge niveau trésorerie. Elle a conscience de la demande de rentabilité des aides mais ce n'est pas leur objectif 1^{er} de s'en soucier.

La remorque frigorifique est cruciale pour elle puisque leur exploitation est assez isolée, les plus grandes villes sont à environ 30km. Le local crée un espace à la fois accueillant pour les clients et pratique pour elle afin de stocker et préparer ses produits, son confort de travail s'est donc amélioré. L'aide lui a permis de diversifier son offre, avec notamment des rillettes de poulet qu'elle peut stocker, et elle pense que ça a pu lui augmenter son chiffre d'affaires. Ainsi, elle dit que la M4.2.1 répond bien à ses besoins, elle n'a pas demandé beaucoup (25k€) et ça lui convient. En revanche, elle trouve que le taux de 20% pour sa remorque était trop bas, elle pense que c'est à cause des abus aux subventions qui a été fait il y a quelques années sur le même matériel.

L'ANP leur a permis de faire un bond en avant, c'est une chance pour une petite exploitation. Ils n'ont pas encore le recul pour la fabrique d'aliment qui se construira en décembre, mais elle y voit davantage de résilience aux marchés, d'ancrage dans le territoire et de valorisation de l'herbe. Le bâtiment construit permet une meilleure gestion de l'alimentation (avant dehors, sous la pluie) et des inséminations (avant, c'était 2-3 mois de perdu à attendre que les vaches se remettent du mauvais temps), et donc l'aide améliore le bien-être animal et la résilience climatique. Le taux d'aide de 47% bonifié grâce à la JA lui convient.

Elle redoute cependant un souci en cas de contrôle en raison de quelques changements de mesures par rapport au devis sur le bâtiment, de l'ordre d'1m50, elle ne sait comment ce sera géré. Elle critique l'audit de performance, ainsi que celui pour le bilan énergétique : ils ne lui ont pas servi pour son projet, et pour le second, l'envoi d'un mail avec les documents aurait suffi. Elle regrette aussi d'être obligée d'avoir recours à des prestataires pour la construction, elle comprend que ça permet d'injecter de l'argent à plusieurs niveaux mais aurait souhaité pouvoir auto-construire.

Ils contrôlent minutieusement leurs coûts et font attention à ne pas faire des investissements trop conséquents, qu'ils trouveraient trop lourds pour eux. Les labels AOP ou bio ne les intéressent pas, les exigences au niveau du cheptel et du 100% à l'herbe sont pour eux embêtantes (surtout en raison des sécheresses, leur foin est mauvais cette année).

❖ **Agriculteur 10 : Grandes cultures – ANP et DJA – Eure**

Ce jeune horticulteur s'est installé au 1^{er} janvier 2017 en individuel en reprenant l'exploitation de ses grands-parents, après une longue période de mise en ordre administrative débutée en 2011 et de nombreux dossiers DJA déposés. Il est épaulé par sa femme salariée, son grand-père aide familial et un saisonnier. Il dispose de plusieurs serres qui datent de la fin des années 80 sur une surface totale d'un peu moins de 2ha. Ses ventes se partagent actuellement entre 1/3 en GMS, 1/3 en jardinerie et 1/3 au détail (vente en direct). Les GMS indépendantes sont moins exigeantes sur les prix que les jardineries, qui s'alignent sur les cours mondiaux.

Le dossier DJA a été monté en décembre 2016 avec la Chambre, depuis il a dû faire un avenant en raison d'un petit tracteur racheté qui l'a fait « *sortir des clous* ». Sa demande était motivée par le

financement d'une station de contrôle climatique des serres (température, hygrométrie). Selon lui, une entreprise horticole ne vaut rien car il n'y a pas de repreneurs, d'où l'intérêt de travailler en filiation : les JA hors cadre familial en horticulture ne sont pas acceptés par les banques. Il était passé par un centre de gestion comptable pour les premiers dossiers ANP, mais comme ils sont payés à l'heure, il est devenu plus rentable de payer le forfait pour 3 ans de la Chambre, qui l'accompagne toujours à ce jour.

L'ANP (« PCAE ») a été demandée en 2017 afin de changer la chaudière pour une électrique et remplacer les toiles d'ombrage (rideaux opaques horizontaux aux plafonds).

Ses investissements lui ont permis de réduire ses coûts de production, sa première priorité puisque ses marges sont faibles et que la concurrence est rude. La station de régulation a fait passer ses coûts de chauffage à 11k€ l'année contre 15 à 20k€ avant, alors que les serres sont à présent chauffées en continu. Il a aussi amélioré ses conditions de vie et de travail car contrairement à ses prédécesseurs familiaux, il n'a plus à se lever la nuit pour réguler la chaudière ; en outre, les ombrages et la régulation de la température permettent de rester à températures décentes pour travailler dans les serres (jusqu'à 40-50°C auparavant en été). Son EBE était négatif en 2017 et 2018, mais il est monté à 29.5k€ en 2019 donc il est soulagé, il a bien en tête les objectifs de rentabilité des aides. L'aspect environnemental de ses projets est travaillé à travers la réduction des dépenses d'énergie. Les ombrages posés peuvent lui permettre de produire certains types de plantes toute l'année (par exemple, les plantes nyctipériodiques) et donc de se diversifier. En revanche, il souhaite réduire la main d'œuvre et donc les emplois.

Concernant les exigences administratives, il trouve que les dossiers sont fastidieux à monter et que c'est délicat de rester dans le cadre. Il a touché le plafond de l'investissement pour l'ANP, et regrette que le taux de subvention pour installer une centrale de fertilisation soit aussi bas.

Il souhaite à l'avenir (en 2021 après sa période DJA) faire subventionner l'automatisation des ouvrants (vitres plafonds des serres), des ombrages, et de l'arrosage par l'acquisition de tablettes (tables à rebords permettant la montée d'un fond d'eau). Il prévoit aussi de monter une serre d'accueil pour la vente en direct, et le montant du devis est déjà bien élevé (500k€) sans compter la démolition de l'ancienne et le dallage. Les horticulteurs sont nombreux en Normandie (environ 70) en raison du climat et de la proximité avec Paris et du triangle d'or, et la concurrence est rude avec les autres pays européens comme la Belgique et la Hollande, très en avance dans le secteur.

❖ **Agriculteur 11 : Grandes cultures – ANP – Seine Maritime**

Cet exploitant est installé depuis 2013 en polyculture élevage : il possède un cheptel de 80 vaches allaitantes et 400 ha sur lesquels il produit blé, orge, colza, lin textile, betterave sucrière, pomme de terre et maïs ensilage pour les animaux, en plus des prairies.

Il a bénéficié de la DJA de l'ancienne programmation, non sans difficultés car il ne rentrait pas dans les cases. Il avait fait une lettre au ministère à l'époque avec l'aide de la CA afin de pouvoir s'installer. Il se serait installé avec ou sans DJA, mais la « petite aide » perçue et les abattements fiscaux dont on peut bénéficier les 5 premières années ont été un avantage certain.

Il a sinon fait appel à l'ANP en 2018 pour faire de la récolte en vert (faucheuse, andaineuse, faneuse) et renouveler son matériel à lin (une enrouleuse et deux retourneuses). Il s'est senti favorisé en tant que JA puisqu'il a pu avoir les bonifications JA et agroécologie.

Il a été informé de l'aide grâce aux lettres de la CA, qui font un paragraphe sur les AAP quand il y en a, et il a vu sur les tableaux de la DDTM que le matériel qu'il souhaitait était éligible. Il pense qu'aujourd'hui la communication est suffisante sur ces aides, elle ne l'était pas à un moment mais à présent les conseillers sont bien informés. Il est passé par son centre de gestion comptable pour le dossier, tout le monde passe par eux dans le département et ils sont efficaces. Il ne s'est pas posé la question d'utiliser d'autres outils financiers, la subvention lui a convenu. S'il n'avait pas pu en bénéficier, il aurait acheté une partie du matériel seulement et aurait acquis le reste 2 ans après.

Il trouve que l'aide est en adéquation avec ses besoins de valorisation de l'herbe, l'élevage est un secteur qui a besoin des aides. Il est difficile pour lui de chiffrer le gain des investissements, mais ce qui est certain, c'est que les machines de 15 ans plus récentes en lin permettent une augmentation du débit de chantier donc un gain de temps, et une amélioration de ses conditions de vie. Elles génèrent aussi une amélioration du confort de travail grâce aux cabines climatisées intégrées (beaucoup de poussière produite avec le lin). Il observe aussi une réduction des coûts dans l'alimentation bovine grâce à la valorisation de l'herbe, et plus de résilience aux marchés (diminution d'achat de tourteaux de soja) et aux aléas climatiques (stockage de l'herbe possible en hiver).

L'aspect social du projet réside dans ce confort généré pour ses salariés, et l'aspect environnemental dans la valorisation de l'herbe, la grille des critères de sélection ne l'a pas vraiment influencé. Il soutient sinon l'aspect local avec sa viande valorisée en circuit court : un boucher à 5km se déplace pour choisir une bête à abattre toutes les 1 à 2 semaines.

Il est satisfait des taux et du montant des aides perçues. Il souligne tout de même que 2 ans pour attendre de toucher la subvention c'est long, et ça éveille la crainte que le montant puisse changer entretemps.

Le maintien de son activité d'élevage par les aides lui a fait garder un salarié, il entend beaucoup d'éleveurs qui souhaitent simplifier ou arrêter l'élevage. Le lin est aussi en ce moment en danger en raison de la crise sanitaire, sa coopérative appelle à réduire de moitié les surfaces en lin l'an prochain. « *On a une région diversifiée, il faut continuer à encourager cette diversité, d'autant plus que c'est créateur d'emploi* ».

❖ **Agriculteur 12 : polyculture élevage – ANP et DJA – Seine Maritime**

Cet exploitant s'est installé au 1^{er} juillet 2018 à la suite de ses parents, en reprenant leur EARL ainsi que les 95ha de céréales, lin et pomme de terre. En 2019, il a créé au sein d'une autre société un atelier de 3000 poules pondeuses bio, dont la vente est contractualisée sur 14 ans avec un centre de conditionnement.

La DJA touchée en 2018 lui a servi surtout pour rembourser les parts de l'EARL. Sa motivation première était le soutien de sa trésorerie mais la subvention est arrivée trop tard (1,5an après) : il s'estime chanceux d'avoir eu la trésorerie familiale en renfort. Il trouve difficile de prévoir des investissements sur 5 ans, lui a dû faire 2 avenants à 6-700€ chacun auprès de la CA : remplacement de son pulvérisateur, et arrêt de son atelier vaches allaitantes. Mais il a toujours voulu passer par le parcours DJA qu'il trouve intéressant, bien qu'il se réjouisse de pouvoir déléguer la constitution du dossier, le trouvant administrativement lourd : « *l'enveloppe fait peur avant de l'ouvrir* ».

Il a bénéficié de l'ANP (« PCAE ») sur la construction du bâtiment d'élevage de 3000 poules pondeuses bio. Il souhaitait initialement monter un projet label rouge, mais l'AAP l'a convaincu de faire plutôt du

bio, et il était satisfait de la bonification qui en découlait. Il a débuté la construction avant de savoir s'il allait toucher la subvention, même s'il l'a reçue plus rapidement que la DJA (2 mois de délais sur le dossier, +2 mois d'attente du contrôle DDTM). Si son dossier n'avait pas été retenu, il aurait mis moins de matériel dans le poulailler et aurait opté pour du basique.

Il a été informé de l'ANP pendant son parcours DJA, et trouve que la communication sur les aides de manière générale est suffisante. Il est passé par la CA pour l'ANP : « *le jeu en vaut la chandelle, 700€ pour en toucher 82k* », et les deux rendez-vous de 1h30 ne sont pas contraignants. Son centre de gestion comptable a géré le reste.

L'investissement lui a permis de diversifier son activité en créant un atelier. Ses conditions de travail ont changé car il a maintenant de quoi s'occuper en hiver quand les céréales sont à l'arrêt et il doit à présent se lever le dimanche matin, mais c'est un boulot qui n'a pas de contrainte horaire. Il se réjouit d'avoir davantage de monde qui passe sur la ferme toutes les semaines (technicien.nes pour le rachat des œufs, l'aliment...) et trouve ainsi son travail plus stimulant. Il observe un gain de temps vis-à-vis du ramassage des œufs (1h15 contre 2-3h/jour) notamment grâce à des alarmes lui permettant de gérer ses interventions. Il a pu créer un emploi (7h/semaine) pour son père et passe à 1,2 ETP. Le bien-être animal a été pris en compte à travers le bio. Sa résilience aux aléas climatiques, il la doit plutôt à son assurance annuelle sur le lin et colza.

Son chiffre d'affaires a presque doublé, son EBE a augmenté, mais pas forcément son revenu. Il a enchaîné 3 bonnes années de céréales contrebalancées par le manque de commercialisation du lin, il a 2 ans de production en stock.

L'agriculteur a un avis pointu sur le ciblage des aides : il pense que beaucoup de frigo à pommes de terre et de matériel à lin ont été subventionnés par la Région, alors que ce sont les ateliers qui rapportent le plus. Les secteurs demandeurs en aides sont plutôt les céréales pour les traitements phytosanitaires, car les pulvérisateurs ne sont pas éligibles, et l'élevage aussi a plus de mal. De plus, il pointe du doigt le manque de soutien au secteur avicole : « *En Normandie quand on parle de ferme, il y a forcément des vaches.* ».

Sinon, il est satisfait du format de la subvention, ne souhaite pas d'investisseur extérieur car ne veut pas devenir redevable de quelqu'un. En revanche, il faudrait selon lui davantage d'aide à la création des entreprises : avant de démarrer, il y a 7 à 8k€ qui partent dans les frais de gestion, notaires, changement de baux, juristes... Les 1500€ de la Région lui ont bien servi mais sont un peu justes. En outre, il estime le plafond un peu bas pour son poulailler, « *mais c'est quand même déjà pas mal* ». Il pense aussi que la différence de plafond entre les GAEC et EARL (ou individuel) est injuste.

Il fait partie d'une coopérative de jeunes agriculteurs, Terre de lin, qui souhaite développer une filière pour fabriquer des pantalons : ils ont déjà l'usine de teillage, mais il leur manque la filature. Ils étaient 40 au début, et ne sont plus que 10, notamment face aux difficultés liées au covid.

Prochainement, sa femme va s'installer en montant un autre poulailler pour faire cette fois-ci de la vente d'œufs en direct. « *C'est beaucoup de boulot, il y a beaucoup de petites factures tout le temps et le démarchage est un vrai métier* ». Il trouve la vente directe contraignante car il y a beaucoup de contrôles de la DDPP (toutes les 6 semaines) qui manque de souplesse.

❖ **Agriculteur 13 : Grandes cultures – ANP – Eure**

Cet exploitant cultive sur 170ha colza, blé, orge et lin fibre qui partent exclusivement en coopératives. Il pratique l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS) depuis 2 ans à la suite de son engagement dans une MAEC sur 5 ans : elle concerne la réduction de produits phytosanitaires, sauf le désherbage. Il lui paraît cohérent et intéressant de combiner les deux, il est allé se former en Suisse pour l'ACS plutôt que d'adhérer à un GIEE car il trouve les obligations de résultats contraignantes.

Il a bénéficié de l'ANP en 2018 pour l'achat d'un semoir semis direct, d'un éco-rouleau, d'une barre de guidage et d'un système de coupure de tronçons pour pulvérisateur. Il a eu vent de l'aide par différents organismes (CA, centre comptable, autre) et pense que les informations parviennent suffisamment aux agriculteurs. C'est grâce à la MAEC qu'il a pu être éligible à l'aide, et sans l'aide il n'aurait pas pu acquérir le matériel ni passer en ACS. Si c'était à refaire, il aurait renouvelé son projet à l'identique. Il a monté son dossier avec la CA et pour lui les lourdeurs administratives sont justifiées étant donné la valeur des montants. Il ne voulait pas perdre de temps, « *ne rien oublier* » mais aussi pour montrer qu'il est passé par un organisme reconnu.

Son chiffre d'affaires n'a pas été augmenté, mais ses coûts de production ont été réduits au niveau du carburant, des frais d'entretien du matériel, et il pense que ce sera amplifié à long terme. Il n'observe pas d'effet de l'aide sur son revenu et se demande si ses rendements auraient été meilleurs s'il avait travaillé le sol. Il a conscience de l'objectif de rentabilité des aides.

Il passe moins d'heures en tracteur donc a amélioré ses conditions de travail. Ses conditions de vie ont aussi évolué car en pulvérisant moins et ayant des parcelles couvertes toute l'année, il imagine que les riverains ont une meilleure image de l'agriculture. En revanche, pas plus de résilience aux marchés et pas de diversification : il pense qu'un assolement plus diversifié pourrait augmenter sa résilience, mais il ne veut pas faire de soja et il connaît un agriculteur qui s'est mis à 50% en cultures de printemps et qui ne gagne pas plus. Il n'observe pas non plus une augmentation de sa résilience aux aléas climatiques : « *l'ACS qui permet une meilleure rétention en eau c'est seulement dans les livres* », il faut voir à long terme. Pas de développement de l'emploi, et la souveraineté alimentaire n'est pas adaptée selon lui à un céréalier, même si son colza est transformé à Rouen.

L'aide a répondu à ses besoins matériels, mais il se demande s'il n'y a pas trop d'opportunistes qui en bénéficient sans plus d'engagements, « *pas plus de contrôles que ça* ». Il trouve dommage qu'on n'incite pas davantage les céréaliers à changer leurs pratiques, selon lui l'aide ne vise pas une approche globale du système. Il propose la mise en place de primes à la tonne de blé/colza lorsqu'ils consomment moins de phyto, de carburant, ou de carbone. Dans la même optique, il souhaiterait labelliser la production ACS, qui ferait partie du *scoring*. Il pense que c'est économiquement impossible de passer à une agriculture plus propre sans subventions, mais précise : « *si je pouvais vivre sans les aides je le ferais* ».

Il regrette aussi l'arrêt de sa MAEC : il ne touchera plus rien après alors qu'il rembourse encore le semoir dans lequel il a investi. Il pense au fait qu'il va peut-être se voir obligé de revenir en arrière, et il se dit « *socialement pas prêt* » à passer en bio, ça va multiplier ses heures de tracteur par 2. Il garde en tête que néanmoins tout le matériel nécessaire en bio est subventionnable.

❖ **Agriculteur 14 : Bovin lait et viande – ANP – Manche**

Cet agriculteur en GAEC, installé depuis 1991, possède des cheptels de 80 vaches laitières et de 20 allaitantes, en plus de 90ha de prairie et 30ha de maïs en autoconsommation. Il possède un contrat de 660kL/an en laiterie et il produit des bœufs à l'herbe sur 3 ans.

Il a bénéficié de l'ANP en 2019 pour la construction d'une stabulation, d'un bâtiment de stockage, d'une fosse et pour l'achat d'igloos et d'un andaineur. C'était la première fois qu'il y avait recours : il en a entendu parler « *dans la campagne* » assez récemment et s'est renseigné auprès de la CA, avec qui il a monté le dossier par la suite. Afin d'avoir plus de points, il a opté pour un système à 75% à l'herbe et produit donc moins de maïs (il devait être à 65% à l'herbe avant). Selon lui, la lourdeur du dossier est justifiée quand le projet est de grande envergure ; pour un petit projet ce n'est pas la peine de s'embêter. Beaucoup moins d'investissements auraient été réalisés sans l'aide, ils ont un bel ensemble aujourd'hui.

L'investissement était motivé par le gain en confort et le bien-être de ses animaux, afin que « tout soit bien propre ». Les coûts de production sont aussi réduits car il y a moins de pertes de nourriture, et que les animaux produisent davantage. Avec le stockage supplémentaire, davantage de résilience aux aléas de marchés ; la résilience aux aléas climatiques est améliorée en hiver avec la possibilité de stocker davantage de foin et mettre à l'abri les animaux ; en revanche les investissements ne changent rien en cas de sécheresse. Il prend davantage de plaisir à travailler, et n'a plus besoin d'aller dehors en hiver et se demander dans quel état seront les bêtes. Il pense que son revenu a augmenté mais il est encore trop tôt au bout d'un an d'en être certain. Quant à la fin des quotas laitiers, les aides ne font pas la différence puisque ce sont les laiteries qui ont la main dessus. Pas de diversification de la production suite aux aides, ni d'emploi supplémentaire. La souveraineté du territoire « *on s'en préoccupe quand on a 30 ans* », ce n'est pas son cas, on verra avec son fils.

Il regrette un peu de ne pas avoir fait le dossier quelques années plutôt, car ils ont touché en 2019 le plafond et il sait que tous ses frais seraient rentrés auparavant.

Il pense que c'est important de cibler davantage les petites exploitations dans la mesure où elles sont viables. Les laiteries poussent à l'agrandissement car il est dans leur intérêt de concentrer la production, or une ferme trop grande est plus dure à reprendre selon lui. Il a l'impression que ce n'est pas le cas des aides, et pense que « *c'est bien là-dessus* », même si pour le GAEC ils ont fait plus de bâtiments que prévu à cause de l'AAP.

Par ailleurs, il dénonce la concurrence déloyale des méthaniseurs qui font gonfler les prix d'achats de l'herbe et du maïs. « *Bientôt, on ne pourra plus faire de la bonne viande si le prix de l'herbe augmente encore* », « *pour les jeunes qui arrivent, ça fait peur* ». Il pense que c'est aux politiques de redresser la barre, selon lui pour l'instant les méthaniseurs sont plus favorisés que les éleveurs, les 10% de maïs maximum ne sont pas assez contrôlés.

❖ **Agriculteur 15 : Bovin viande – ANP et DJA – Manche (Sud)**

Ce jeune exploitant en société possède 90ha sur lesquels il fait pâturer ses 120 vaches laitières et allaitantes, produit du fourrage, mais aussi des sapins de Noël. Sa production laitière est contractualisée avec une laiterie, il vend sa viande à des négociants et de même pour ses sapins, en plus d'un peu de vente directe.

Il a bénéficié de l'ancienne DJA lors de son installation en 2016, alors qu'il n'avait pas encore 25 ans. La DJA n'était pas pour lui une motivation en soi : à tous les JA, « *on leur met presque d'office* », « *on leur pose à peine la question* ». Les 80% versés lui ont permis de se diversifier en développant son activité annexe de production de sapins, et il se serait tout de même installé sans la DJA. Il regrette de ne pas avoir davantage revu son projet pour bénéficier de toutes les bonifications et atteindre le plafond.

Il a débuté sa demande ANP (« *PCAE* ») en 2016, mais n'a reçu les paiements qu'au cours de cette année 2020. Elle a servi à construire une stabulation pour ses génisses avec fosse sous caillebotis. Sans ces aides, il n'aurait rien fait de ces travaux. Sa motivation à agrandir venait de la laiterie, qui lui a proposé d'augmenter le volume.

Selon lui, « *il suffit de fouiller un peu* » pour s'informer des aides disponibles, les conseillers sont au courant et « *il y a toujours eu des mesures pour les chefs d'entreprise* ». Donc pas d'intérêt de communiquer davantage dessus : « *quand on demande un dossier de subvention, tout est lié* ». Il est passé par la CA et son centre comptable pour les deux dossiers. Le format de la subvention lui convient, il aurait cependant trouvé pratique qu'elle soit versée au compte-goutte chaque mois.

En ce qui concerne la réponse à ses besoins, il se sent obligé d'avoir recours aux aides. Il préférerait ne pas en avoir besoin et que son lait soit payé 30 centimes de plus : « *Quand on ne décide pas du prix de vente du lait, il n'y pas trop d'issues de secours* ». Les aides lui ont permis l'augmentation de son chiffre d'affaires et sa production, mais pas de son revenu, ni la réduction des coûts. Il a pu passer à 2 ETP sur la ferme. Il valide à 100% que les investissements ont amélioré ses conditions de vie et de travail, et celle de ses animaux aussi puisque le bâtiment les abrite en hiver. Davantage de résilience climatique en conséquent. Mais pas plus de résilience aux marchés car ce n'est plus la viande ou le lait qui le rémunère mais ses sapins, dont il est plus libre de choisir la commercialisation. Niveau environnemental, il n'avait pas choisi de développer la valorisation de l'herbe car sa laiterie ne fait pas la différence avec du lait plus conventionnel. Il ne croit pas au bio non plus, même s'il le voit comme potentiellement la seule issue économique. De même, il n'est pas dans une optique de souveraineté alimentaire avec ses produits animaux conventionnels, mais il y réfléchit avec ses sapins avec le développement de la vente directe. Mais en voyant le nombre d'installations en maraîchage avec de la vente directe, il trouve qu'ils sont trop nombreux pour la faible demande des consommateurs.

Selon lui, les plafonds et taux d'aides ne sont jamais assez hauts. De plus, il trouve que les investissements réalisés font appel à beaucoup de monde, notamment pour la construction qu'il aurait souhaité pouvoir faire lui-même ; il avance comme étant « *véridique et prouvée* » l'inflation des prix de 50% des tubulaires fabriqués en France entre 2012 et 2020, et se questionne sur l'économie finalement réalisée avec les aides.

Il regrette qu'il ne puisse plus investir durant ces 5 ans de suivi DJA. Il ajoute qu'il ne maîtrise aucun coût, aucun prix de vente donc qu'il n'y est pour rien s'il ne maîtrise pas l'évolution de son plan d'entreprise, et les avenants sont chers : il a dû faire faire un avenant de 2000€ et payer le CER pour les contrôles annuels. « *On nous donne de l'argent mais on nous en reprend* ». En prenant l'exemple d'un maraîcher qui n'aurait pas fait de résultats, il affirme qu'« *il faut que les gens de la Région passent voir l'exploitation pour avoir un petit aperçu, voir que les gens bossent* ». Il propose des visites de courtoisie plutôt que des contrôles « *punitives* ». En outre, les prêts bonifiés à 2,5% dont il a bénéficié lui ont fait perdre 75k€ en raison des bas taux proposés actuellement par les banques. Il s'est

néanmoins senti privilégié d'avoir bénéficié de la première DJA, moins restrictive à sa demande et aux plafonds plus hauts.

Pour finir, c'est le 3^e agriculteur qui pointe du doigt les projets de méthanisation quant à la hausse des prix du maïs qu'ils génèrent : « *on se tire une balle dans le pied* », « *c'est paradoxal, la Région ne sait pas ce qu'elle veut faire* », « *qu'ils viennent voir sur le terrain, on met de l'alimentation animale dans les méthaniseurs* ».

❖ **Agriculteur 16 : Bovin lait – ANP ; M4.2.1 - Calvados**

Cet exploitant en EARL détient un cheptel de 150 vaches laitières, ainsi qu'un atelier d'engraissement de veaux et produit un peu de céréales pour l'alimentation bovine.

Il a bénéficié de l'ANP en 2016 pour la construction d'un bâtiment avec salle de traite 2*12 équipée, ainsi que la mise en place d'une fosse avec géomembrane. Il a fait une nouvelle demande en janvier 2020.

Il a effectué une demande pour la M4.2.1 en 2016 pour la création d'un atelier de transformation de produits laitiers, afin de faire de la vente directe de crème et beurre pour de la restauration professionnelle. Ce projet a été abandonné et il y a eu déchéance totale sur l'aide, en raison du refus de financement des banques.

En outre, il a bénéficié du soutien aux régimes de qualité afin de passer en bio, de l'ordre de 500-1000€.

Il a pris connaissance des aides à la fois grâce à son comptable, la CA et au site internet de la Région, et pense que la communication est suffisante sur le site. Il a délégué les dossiers à un cabinet de conseil spécialisé.

Pour lui, les aides répondent bien aux enjeux de l'agriculture puisqu'elles poussent à l'évolution de leurs pratiques, et qu'elles permettent plus de conversion bio et de valeur ajoutée sur les exploitations.

L'ANP lui permet de limiter les coûts de production, d'améliorer la qualité du lait, donc par conséquent d'améliorer son résultat. Elle lui apporte surtout du confort de travail en divisant le temps de traite par 2, ainsi que du bien-être animal puisqu'en plus du temps de traite réduit, il a davantage valorisé le pâturage dans son système. Il parle alors de gain de résilience vis-à-vis de la ressource en main d'œuvre : puisque la pénibilité a été réduite, ses salariés vont plus facilement rester et il sera moins souvent en difficulté. Pas de diversification de ses productions. Pas d'effet de l'arrêt des quotas, la laiterie valorise bien son lait.

Il était déjà en bio et disposait d'une MAEC lors de sa demande ANP, donc il n'a pas cherché à davantage travailler l'aspect environnemental dans le plan d'entreprise ; il a marqué déjà pas mal de points grâce à son système. Niveau souveraineté territoriale, il lui tient à cœur de mettre en avant les produits normands tout rendant son système plus durable en développant la vente directe, il espère pouvoir réessayer plus tard. Le dossier pour la M4.2.1 a été lourd à monter, mais « *le jeu en vaut la chandelle* ».

Il a apprécié la petite aide à la certification AB (M3.1), elle couvre l'administratif du passage en bio. Un accompagnement sur un plan d'investissement aurait pu être intéressant. Mais il trouve que les contraintes sont trop importantes face au montant touché, ça demande des heures de travail et ce n'est pas cohérent.

Pour l'ANP, il trouve dommage que les taux et les plafonds aient été baissés, son projet était au-delà. Il pense que le système de points peut inciter à effectuer des stratégies « bizarres » pour en gagner plus. Aussi, il reproche la consommation des chèques CASE pour subventionner des audits « bidons », nécessaires pour marquer des points pour l'ANP, et dont le montant est versé aux organismes de conseil : « *c'est de l'argent foutu en l'air, il vaudrait mieux que les chèques conseil permettent aux exploitations de vraiment orienter leurs stratégies* ». Il estime qu'avec ces diagnostics, on « engraisse les centres de gestion » et que même les comptables le disent, « *les aides vont dans la poche des consultants* ».

Il évoque aussi le manque de cohérence entre les décisions de la Région et celles des banques sur la viabilité des projets : il faudrait qu'il y ait « *une passerelle avec les banques* », car se voir refuser son projet alors qu'il a été monté par la Région n'est pas normal. Il pense que les banques ne soutiennent pas assez l'innovation, elles ne prennent pas le risque et lui ont demandé de d'abord faire quelques années en schéma classique avant d'envisager de faire de la transformation.

❖ **Agriculteur 17 : Bovin lait – ANP – Eure (Ouest)**

Au sein de son GAEC, cet agriculteur et ses 3 salariés exploitent 253 ha de SAU, répartis d'une part entre des prairies et la production de maïs ensilage pour l'alimentation de leur cheptel laitier, avec lequel il a quota de 1,3 million de L/an avec leur laiterie ; et d'autre part pour la production de blé, orge et colza vendus à un grossiste. Il n'est pas en zone AOC et n'a pas mis en place de MAEC.

Il a demandé l'ANP en 2019 pour l'agrandissement d'un bâtiment pour le logement des génisses et le stockage de fourrage, mais aussi pour l'achat d'une herse-éboueuse pour prairies et d'un taxi à lait. Ce dernier permet l'optimisation de la distribution du lait aux veaux. Il a aussi reçu une aide pour régénérer les prairies dans le cadre de l'ANP. Son bâtiment a été construit l'hiver dernier (2020) et son cheptel augmente depuis la fin des travaux. Il a été informé de l'aide en discutant avec un voisin qui avait un projet d'investissement, puis en se renseignant auprès de la CA avec qui il a fait le dossier par la suite. Il n'allait pas aux réunions auparavant et pense que les agriculteurs isolés n'ont pas l'information, il se demande si des courriers à propos des aides pourraient être envoyés. L'aide pour lui était un bonus, le prêt était déjà accepté par la banque avant la demande. Le versement du paiement va lui permettre de faire un remboursement anticipé sur une partie de son prêt.

Il pense que le dispositif répond bien à ses attentes, car il se sent aidé alors que le secteur laitier est mal perçu par le grand public, et alors que les prix de leurs produits sont imposés. Le format de la subvention lui convient, bien qu'il voudrait ne pas être aidé et rémunéré au juste prix. Il n'avait pas forcément conscience de l'objectif de rentabilité de l'aide, il s'est dit « *on tente et on verra bien* » et il a été surpris dans le bon sens.

Il prévoit une augmentation de son chiffre d'affaires liée à l'augmentation de sa production et de la productivité de ses animaux, résultats de l'agrandissement du bâtiment. Ses coûts de production sont réduits, grâce à des économies d'échelle : il utilise le même robot monté en 2010 pour un cheptel plus grand et très peu temps de temps de travail supplémentaire. Le taxi à lait va permettre le confort de travail des salariés. Il observe davantage de résilience aux marchés, et aux aléas climatiques car cette année il a dû acheter du maïs en raison de la sécheresse et l'aide lui a gonflé sa trésorerie ; il a aussi davantage accès aux prairies. Ses conditions de vie et celles de animaux sont aussi améliorées avec plus d'herbe et le tapis de lait pour les veaux. La diversification de sa production n'était pas visée, il souhaite juste optimiser l'existant pour l'instant.

L'aspect environnemental passe par la régénération des prairies. Son positionnement vis-à-vis de la souveraineté des territoires se fait à travers la recherche d'autosuffisance alimentaire de son exploitation, et il n'achète aujourd'hui que la matière azotée.

Les taux d'aide sont selon lui convenables, il ne s'attendait pas à avoir autant. La rigueur administrative est lourde, il faut que tout corresponde au niveau des dates, « *on n'a vraiment pas le droit à l'erreur* ».

Il évoque par ailleurs une subvention qui lui a permis d'échanger des parcelles avec un voisin, dans le but de les rapprocher de son corps de ferme. Elle vise à financer les frais notariaux, et il aurait souhaité qu'elle se renouvelle plus régulièrement mais il sait qu'il manque d'informations dessus.

❖ **Agriculteur 18 : Bovin lait - ANP– Eure**

Ce GAEC possède 70 vaches laitières, élève des taurillons, et valorise 132 ha en prairies, blé (30 ha) et orge (15 ha). Le chiffre d'affaires repose à 70% sur la vente du lait, et l'agriculteur proche de la retraite tient à valoriser ses ressources en herbe.

Il a fait une demande ANP en 2019 pour la construction d'un bâtiment pour les génisses laitières (dont cornadis et box à veaux) et le stockage de fourrages, ainsi que pour l'acquisition d'une faneuse, d'une ébouseuse, d'une pailleuse et d'une herse de prairie. Il a été informé des aides par un autre agriculteur et par son conseiller de gestion, et il estime que la communication faite est suffisante. Il a monté le dossier avec la CA. Il aurait revu son projet à la baisse s'il n'avait pas été éligible.

Son chiffre d'affaires n'a pas spécialement été augmenté. Il pense en revanche que ses coûts ont diminué car les animaux ont davantage de place, ils ont de meilleures conditions dans le nouveau bâtiment et vont donc produire davantage. Il bénéficie de plus de résilience aux aléas grâce au stockage de la paille et du foin, et le maïs ne sera plus souillé par la pluie. Il observe aussi une diminution du temps de travail par l'acquisition de matériel de plus grande envergure et plus récent : sa pailleuse avait 25 ans. Ses conditions de travail sont ainsi améliorées, ses conditions de vie aussi. Il adhère à la valorisation de la surface en herbe, surtout que certaines de ses terres sont en pente et caillouteuses, il ne bénéficie pas de l'ICHN dessus. Il souhaiterait être autosuffisant en aliments pour plus d'ancrage dans le territoire, mais question commercialisation il aime bien « *continuer à nourrir le monde* ». Il a failli commencer de la vente à la ferme il y 3 ans car une boucherie se vendait, il aurait tué une bête par semaine, mais ça ne s'est pas fait. Si l'opportunité se représente, il le fera et aidera son fils à continuer.

Il a conscience des objectifs de rentabilité de l'ANP car il fallait le démontrer en montant le dossier, mais ça ne va pas lui rapporter beaucoup. Ce n'était pas sa priorité en allant vers les aides, ça faisait longtemps qu'il avait pour projet de faire un nouveau bâtiment pour donner envie à son fils. Concernant la fin des quotas, il pense que c'est à ce moment que le prix du lait a chuté, et les prix ne sont pas bien différents entre les laiteries aujourd'hui. Selon lui, les cotisations de MSA en Allemagne sont bien moins élevées qu'en France, donc tous les éleveurs laitiers d'Europe ne sont pas à égalité.

Le taux de 40% l'a satisfait et il n'atteignait pas le plafond, ça lui convient dans le sens où il souhaiterait dans l'idéal ne pas dépendre des aides et que le lait soit mieux payé. Le dossier lui a paru un peu trop lourd bien qu'il se soit fait aider, « *c'est du chinois quand on met le nez dedans* » et il trouve que c'est dommage. Au niveau du ciblage des aides, il pense que le lin et les pommes de terre sont trop privilégiés par rapport à l'élevage. Au sein de l'élevage, il faudrait davantage valoriser la production de viande bovine plutôt que de favoriser les taurillons. Il pense qu'à terme, les herbages seront de moins

en moins exploités car les éleveurs perdront de l'argent à le faire. Par ailleurs, il critique l'incitation au suréquipement qui transparaît dans les aides : la herse a été acquise pour avoir plus de points, mais il trouve que c'est un peu incohérent car en 2020 n'importe qui peut labourer ses herbages. « *Il ne faut pas pousser non plus à acheter du matériel* ».

Pour finir, il craint pour les jeunes qui s'installent : certains gèrent mal et se retrouvent à acheter beaucoup de maïs, et ceux qui s'installent en vallée de Seine vont avoir des terres sableuses qui ne retiennent pas l'eau. Lui s'est installé à 21 ans et n'a pas pris de vacances avant 35 ans. Aujourd'hui, il voit son petit-fils mordu d'agriculture et se demande s'il sera heureux.

❖ IAA 1 : Malterie – M4.2.2 – Basse Normandie

Cette société d'ingénieurs construit diverses machines pour l'industrie et pour les IAA, en se focalisant sur les marchés de niche. Elle a conçu en 2018 l'équipement complet et sur mesure d'une malterie, qui a été commercialisée en 2020 et qui est gérée par 1.5 salariés à ce jour. Les clients de la malterie sont pour les ¾ situés dans la région, et ce sont majoritairement des petites brasseries de 1 à 5 salariés, mais il y a aussi des distilleries de calvados.

La société a sollicité les aides à la transformation pour les IAA (M4.2.2) en 2018 pour la création d'une filière brassicole en Normandie, où les brasseurs artisanaux sont nombreux et la malterie inexistante. Notre interlocuteur a monté le dossier lui-même : il avait déjà demandé les aides à l'innovation pour un autre projet en industrie, il a cherché par lui-même comment faire à chaque fois et la communication lui paraît suffisante. La constitution du dossier a été particulière, car au même moment, la CA ressortait d'une étude auprès des brasseurs avec la conclusion qu'ils voulaient une malterie sur le territoire. Leurs deux initiatives ont donc convergé et ils ont mené ensemble l'étude de l'intérêt d'implanter la malterie en Normandie. Sans l'aide, le projet n'aurait pas été viable donc rien n'aurait été fait, de la création à l'embauche des salariés.

L'aide a bien couvert les besoins matériels ; en revanche, l'ingénieur s'interroge sur la non-éligibilité du bâtiment en friche qu'il a choisi de reprendre : « *on a des aides pour bétonner les champs mais pas pour remettre en état des bâtiments, ça n'a aucun sens écologique* ». Il aurait souhaité avoir une subvention pour aménager sa friche, pour de la pose de panneaux solaire ou simplement pour refaire le toit qui est actuellement en amiante. Il y a selon lui « *un trou dans la raquette* ».

Autre point qu'il souligne, c'est que l'aide ne couvre pas le traitement de l'eau, aspect important en malterie en raison de l'étape de trempage de l'orge. L'Agence de l'eau a aidé à l'installation d'une microstation d'épuration avec un taux de 20%, moins intéressant que les 40% du FEADER, alors qu'il y a une volonté écologique derrière ce projet que la Région pourrait valoriser.

Un bon point du FEADER, c'est le fait d'imposer que 80% du matériel subventionné doit être acheté localement, même s'il mériterait d'être mieux surveillé. « *L'argent revient dans la région, c'est ce qu'il faut* ».

Une autre remarque concerne le fait que l'aide peut être perçue uniquement aux entreprises déjà en activité, alors qu'eux étaient en création. Pour lancer la société, la banque attend l'acceptation de la subvention, mais la subvention ne sera pas reçue avant que la société soit créée : « *ça se mord la queue* ». Il reproche la même chose pour la majoration développement durable, où il faut déjà avoir une démarche de développement durable et une activité pour avoir la certification.

Il est sinon satisfait du format de la subvention pour le matériel, des prêts à taux 0 seraient intéressants.

Il a trouvé que le dossier avait un niveau de complexité correct, « *rien d'insurmontable* », ils ont réussi pour leur part à le rendre bien complet. Mais l'instruction du dossier était difficile, et il a eu des complications en raison de la soumission récente des malteries à l'ICPE. La vice-présidente en charge de l'agriculture est intervenue, au final le dossier aura pris 1.5 an à monter.

Le taux de subvention à 40% pourrait être mieux, plus proche de 50%, mais « *il vaut mieux mettre les billes dans le plus de poches possibles* ». Il a effectué d'autres dossiers « *rapides* » qui incluaient des critères collaboratifs, notamment avec des laboratoires afin de développer le côté innovation et qui ont permis des taux de subvention de 80%. Le côté collaboratif n'existe pas en IAA et il aurait trouvé intéressant de s'associer avec l'IFBM sur la malterie pour l'apport scientifique lors de la création du projet et le suivi après. Cela permettrait en outre de décloisonner les secteurs avec la création de passerelles entre la recherche et le pratique.

Aussi, il apprécie l'effet levier des +10% sur le taux de subvention en cas de démarche de développement durable. Il en a bénéficié notamment pour sa touraille, unique en France car elle chauffée à l'électricité, énergie plus chère mais qui permet moins de gaspillage énergétique que le gaz puisque l'intégralité de l'énergie est reçue par le grain. Cependant, il remarque qu'il est facile de frauder car il suffit simplement d'aller demander une attestation à une association : « *la Région demande juste ce petit papier* », alors qu'eux ont effectué « *un vrai boulot* » de réflexion de leur projet avec l'association. Il aurait ainsi souhaité pouvoir décrire sa démarche dans sa demande d'aide.

La souveraineté territoriale est au cœur du projet puisqu'il permet la création d'une filière. En Normandie, 90% de brasseries achètent leur malt en Belgique, la nouvelle malterie permet donc une relocalisation de la chaîne à l'échelle de la région. L'effet filière va permettre au houblon de s'installer plus facilement.

❖ IAA 2 : Teillage du lin – M4.2.2 – Haute Normandie

Cette coopérative de teillage est une petite entreprise de 49 salariés, dont 2 en administratif, avec un chiffre d'affaires annuel de 20 millions d'euros. Les agriculteurs adhérents de la coopérative sont entre 250 et 300 et ils possèdent en moyenne 20 ha de lin chacun. A ses débuts en 1964, l'entreprise transformait le lin de 200 ha ; aujourd'hui, ce sont 5800 ha de lin qui sont en amont. Le teillage du lin correspond à la première transformation de la plante pour en extraire la fibre textile, avant son envoi aux filatures situées à 90% en Chine. Selon le directeur, le lin est dans l'air du temps : c'est une matière noble qui n'est pas facilement domptable et qui plaît, on peut y voir la recherche d'un retour aux vraies valeurs et la coopérative suit cette tendance.

En ce qui concerne le marché mondial, le lin ne représente que 0.1% des fibres textiles en volume mais 70% du lin mondial est produit entre la Région Normandie et les Pays-Bas. La Normandie concentre ainsi un terroir et un climat propice, des usines de transformation et un savoir-faire, qui font du lin « *le pétrole normand* ». C'est une filière ouverte basée sur l'offre et la demande.

Ils ont fait une demande pour l'aide à la transformation en 2017 pour une teilleuse supplémentaire afin de développer leur activité. Ces outils demandent un investissement de plusieurs millions d'euros que peu d'entreprises dans le secteur ne sont aujourd'hui capables de faire. S'ils n'avaient pas pu

toucher l'aide, ils auraient tout de même réalisé l'investissement mais en se privant d'autres choses et se mettant probablement à mal. Le directeur a monté ce dossier lui-même.

L'aide a bien répondu à ses besoins en termes de développement de ses capacités de transformation, ainsi que d'amélioration des conditions de travail de ses salariés. Recevoir l'aide est considéré comme « *une bouffée d'oxygène* » qui permet de faire d'autres projets en parallèle. Il dit ne pas apprécier les obligations liées au social et à l'environnement qui constituent une « *chape* » et qui lui imposent des contrôles tout le temps. Néanmoins, le directeur a déjà une forte volonté sociale car il développe localement l'emploi en recrutant et formant ses salariés. Il dit apprécier que l'on aille au-delà du projet initial avec les aides, notamment avec l'amélioration du bien-être au travail de ses salariés : il souhaite un environnement de travail qui leur donne envie de venir. Il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise car il est proche de ses salariés. Par ailleurs, à son initiative l'entreprise possède une démarche de lin durable, ainsi qu'un agrément bio.

Aujourd'hui, il investit souvent et aurait fait appel plus souvent aux aides si ce n'était pas aussi lourd administrativement : « *monter des dossiers c'est épouvantable* », ça le dérange moins de ne pas subventionner son investissement et de le payer intégralement, notamment à cause du risque de ne finalement pas toucher la subvention. Il ne veut pas non plus passer par des investisseurs étrangers, il veut garder la valeur ajoutée sur le territoire. Il demande donc davantage d'efficacité et de simplicité dans les dossiers, il est si simple en comparaison de demander un emprunt à la banque. De plus, en réponse à sa mésaventure de 2007 et à ses attentes actuelles, il souhaiterait avoir un conseiller à la Région qui puisse s'impliquer et apporter un réel soutien aux porteurs de projets. Par ailleurs, le directeur trouve le taux de 20% trop bas, il souhaiterait plutôt 50% d'autant que le lin permet de développer l'emploi. « *Il est important de soutenir cette filière-là* ».